

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1845.



NUMERO des	article de la loi	develop- pements des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER			
<i>Service de la Dette (*)</i>			
1			Annuité de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842
2			Annuité de l'inscription portée au même Grand-Livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842
3	1		Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la dette publique, à 2½ p. /o, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité 5,502,640 78
	2		Intérêts du restant de l'inscription portée au Grand-Livre, en exécution du § 7 dudit art. 65 (a) 440,916 67
			a) Ce crédit de fr. 440 916 67 est ainsi employé comme suit
			Fr. 88,183 33 ³³ pour intérêt du mois de janvier 1845, sur un capital nominal de 42,328 000 francs à 2 1/2 p. /o, formant le 3 ^e quart remboursé le 1 ^{er} janv. 1845 de l'inscription de 169,312,000 francs
			352 733 33 ³³ pour intérêt du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} mai 1845 sur un même capital nominal, formant le dernier quart remboursé le 1 ^{er} mai 1845 de ladite inscription
			Fr. 440,916 67
4			Frais relatifs à cette dette
			Intérêts de l'emprunt de 100,800 000 francs, à 5 p. /o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>) 5,040,000 »
			Dotation de l'amortissement de cet emprunt (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>) 1,008,000 »
			Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>) .
5	1		Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. /o, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000 »
	2		Dotation de l'amortissement de cet emprunt (d) 500,000 »
6			Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt .
7	1		Intérêts de l'emprunt de 50,800,800 francs, à 3 p. /o, autorisé par la loi du 25 mai 1838 1,525,524 »
	2		Dotation de l'amortissement de cet emprunt (f) 508,508 »
8			Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt .
9	1		Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. /o, autorisé par la loi du 26 juin 1840 4,547,000 »
	2		Dotation de l'amortissement de cet emprunt 869,400 »
10			Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt .
11	1		Intérêts de l'emprunt de fr. 26,621 718 40 c., à 5 p. /o, autorisé par la loi du 20 septembre 1842 1,451,085 92
	2		Dotation de l'amortissement de cet emprunt 286,217 18
12			Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt .
			Intérêts de l'emprunt de fr. 1,431,481 48 c., à 5 p. /o, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>) 74,074 07
			Dotation de l'amortissement de cet emprunt (idem) (j) 14,814 81
			Frais relatifs au même emprunt (idem) .
13	1		Intérêts à 4½ p. /o sur 96,722,000 francs, montant approximatif des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 42</i>) (k) 4,307,490 »
	2		Dotation de l'amortissement de cette dette 957,220 »
			Frais de matériel et de confection des titres résultant de cette émission (<i>credit special, alloué par la loi du 21 mars 1844, qui ne figure plus au Budget de 1845</i>) .
14			Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
500,000	"	500,000	500,000	"	"		(*) Les annexes nos 1 et 2 présentent la situation, au 15 septembre 1844, de la Dette constituée de la Belgique
846,560	"	846,560	846,560	"	"		
5,502,640 78	440,916 67	5,943,557 45	9,755,440 78	"	5,791,885 33		
(b) 3,000	"	3,000	"	3,000	"		b) Voir l'état n° 7 des pièces à l'appui
"	"	"	6,048,000	"	(c) 6,048,000		c) Voir l'état n° 3
"	"	"	140,000	"	140,000		d) Voir l'état n° 4
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"		e) Voir l'état n° 5
(e) 3,400	"	3,400	4,500	"	1,100		f) Voir l'état n° 6
2,054,052	"	2,054,052	2,054,052	"	"		g) Voir l'état n° 9
(g) 34,000	"	34,000	34,000	"	"		h) Voir l'état n° 10
5,216,400	"	5,216,400	5,216,400	"	"		i) Voir l'état n° 11
(h) 150,000	"	150,000	150,000	"	"		j) Voir l'état n° 6
1,717,503 10	"	1,717,503 10	1,717,503 10	"	"		
(i) 45,000	"	45,000	45,000	"	"		
"	"	"	88,888 88	"	88,888 88		
"	"	"	200	"	200		
5,264,710	"	5,264,710	"	5,264,710	"		
"	"	"	80,000	"	80,000		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
22,612,045 88	440,916 67	23,052,962 55	27,920,324 76	5,282,710	10,150,072 21		

k) La loi du 21 mars 1844, art. 2 et 3, a autorisé la conversion en obligations à 4 1/2 p. o/o

1° Du restant du capital de l'emprunt de 100,809,000 francs, à 5 p. o/o, soit . fr. 84,341,632

2° Du restant du capital de l'emprunt de 1,481,481 francs, à 5 p. o/o, soit . fr. 1,379,894 18

3° De bons du trésor jusqu'à concurrence d'un capital de . fr. 10,000,000

ENSEMBLE . fr. 95,721,526 18

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT.
15	1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 44</i>)	5,809,520 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital	425,280 »
"	"	Frais de matériel et de confection des titres à créer en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>crédit spécial alloué par cette loi et qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	
16	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)	
17	"	Indemnités pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution	en numéraire (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>). Intérêts à 5 p. %, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer
18	"	Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations	
19	"	Intérêts et frais présumés de la dette flottante sur une émission éventuelle de 5,000,000 de francs	
20	"	Intérêts de la dette viagère	
		L) Au 1 ^{er} janvier 1843, il restait inscrit : 39 rentiers viagers, pour fr. 5,014 58 A DÉDUIRE : 2 extinctions en 1843 316 15 37 rentiers 4,698 43 4 nouveaux rentiers ont présenté leurs titres depuis 1843 1,015 87 41 rentiers fr. 5,714 30	
21	"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	
22	"	Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement	
23	"	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (articles 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 florins	
24	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842, 10,000 florins	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
CHAPITRE II.			
Rémunérations.			
	1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées	
	2	— — civiles et autres accordées avant 1850	
	3	— — civiques	
1	4	— — militaires	
	5	— — de l'ordre Léopold	
	6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	
	7	Arriérés de pensions de toute nature	
2	"	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1845.	
	1	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	59,000 »
5	2	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	40,700 »
	3	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)	5,600 »
		TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
22,612,045 88	440,916 67	23,052,962 55	27,920,324 76	5,282,710 "	10,150 072 21		a) Un nouveau crédit de 250,000 francs n'est pas nécessaire en 1845. Si les indemnités pour pertes inférieures à 300 francs étaient ultérieurement reconnues dépasser les allocations votées aux Budgets de 1843 et 1844, le crédit destiné au payement de cet excédant ne devrait être porté qu'au Budget de 1845. Quant au crédit éventuel destiné à la dotation de l'amortissement des obligations 3 p. 100 pour le payement des intérêts supérieurs à 300 fr., on peut l'ajouter jusqu'au Budget de 1846. c) La diminution qui a subi le chiffre des pensions ecclésiastiques et civiles ainsi que des pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite du Département des finances, résulte du transfert opéré conformément à l'art. 38 de la loi du 21 juillet 1844, aux Budgets des Départements ministériels du montant des pensions de cette nature qui concernent chacun de ces Départements. Il est à remarquer toutefois, quant aux pensions civiles antérieures au 1^{er} octobre 1830, qu'on ne peut distinguer, d'après les documents que possède l'administration, à quels départements leurs titulaires ont appartenu. C'est par ce motif que le montant en est maintenu au Budget de la Dette publique. d) La ce qui concerne les pensions des veuves et orphelins, à charge de l'ancienne caisse de retraite, elles sont portées également à ce Budget, conformément à l'art. 58 de la loi sur les pensions. Elles constituent d'ailleurs une charge temporaire et extraordinaire. e) Du 1^{er} janvier au 18 avril 1845, à raison de fr. 20,000 par année. Il 6,000 . Du 19 avril au 31 déc 1845, à raison de fr. 16,000 l'an 11,200 . Ensemble il 17,200 " Francs . 36,402 12
4,252,800 "	"	4,252,800 "	"	4,252,800 "	"		
"	"	"	70,000 "	"	70,000 "		
13,000 "	"	13,000 "	"	13,000 "	"		
"	"	"	250,000 "	"	(a 250,000 "		
210,000 "	"	210 000 "	210,000 "	"	"		
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"		
150,000 "	"	150,000 "	500,000 "	"	350,000 "		
"	(b 5,714 30	5,714 30	5,500 "	414 30	"		
"	"	"	"	"	"		
"	12,500 "	12,500 "	12,500 "	"	"		
"	661,575 66	661,575 66	661,575 66	"	"		
52,910 05	"	52,910 05	52,910 05	"	"		
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"		
27,296,919 95	1,120,506 63	28,417,426 58	29,708,574 49	9,528,924 50	10,820,072 21		
DIFFÉRENCE EN MOINS . . .				1,291,147 91			
"	270,000 "	"	"	"	"		
"	136,000 "	"	"	"	"		
"	184,000 "	"	"	"	"		
1,940,000 "	"	3,088,000 "	4,104,000 "	"	(c 1,016,000 "		
25,000 "	"	"	"	"	"		
"	(d 550,000 "	"	"	"	"		
5,000 "	"	"	"	"	"		
"	36,402 12	(e 36,402 12	44,867 72	"	8,465 60		
"	85,500 "	85,500 "	89,000 "	"	3,700 "		
"	"	"	"	"	"		
1,968,000 "	1,241,702 12	5,209,702 12	4,237,867 72	"	1,028,165 60		
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.				1,028.165 60			

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE III.		
Fonds de dépôt.		
1	1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement; et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables au trésor public 340,000 »
	2	Arriérés des intérêts sur des exercices clos 5,000 »
2	"	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État
3	"	Intérêts et remboursements des consignations antérieures au 1 ^{er} octobre 1830
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
—	—	
I.	2	Service de la Dette
II.	4	Rémunérations
III.	6	Fonds de dépôt
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
540,000 »	5,000 »	545,000 »	530,000 »	(a 15,000 »	»		a) Voir l'état n° 12 des pièces à l'appui. La différence de 15 000 fr. provient de l'augmentation des capitaux inscrits au registre général des cautionnements. b) L'état n° 13 des pièces à l'appui indique la situation des consignations au 31 août 1844. c) L'état n° 14 des pièces à l'appui présente la situation au 31 août 1844 des consignations antérieures au 1^{er} octobre 1830. On a jugé que par suite des remboursements qui ont été successivement opérés, le chiffre de ces intérêts pouvait être réduit de 5,000 francs.
70,000 »	»	(b 70,000 »	70,000 »	»	»		
»	15,000 »	(c 15,000 »	20,000 »	»	5,000 »		
410,000 »	20,000 »	430,000 »	420,000 »	15,000 »	5,000 »		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				10,000 »			

27,296,919 95	1,120,506 65	28,417,426 58	29,708,574 49	»	1,291,147 91	
1,968,000 »	1,241,702 12	3,209,702 12	4,257,867 72	»	1,028,165 60	
410,000 »	20,000 »	430,000 »	420,000 »	10,000 »	»	
29,674,919 95	2,382,208 75	32,057,128 70	34,366,442 21	10,000 »	2,519,313 51	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.				2,509,313 51		

PIÈCES A L'APPUI
DU
BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
Pour l'exercice 1845.

ÉTAT N° 1.

TABLEAU STATISTIQUE
DE LA
DETTE CONSTITUÉE
DU ROYAUME DE BELGIQUE,
AU 15 SEPTEMBRE 1844.

(Extrait de la *Statistique financière*, dont la publication aura lieu ultérieurement)

CAPITAL	TAUX	PRODUITS	ÉCHÉANCES.	PAIX	TAUX	TAUX		
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.		de	DE PAYEMENT	ET DE	TAUX	ALLOCATIONS.
				l'INTERÊT	des intérêts	d'amortissement	FAVORISÉS	

I. — Traités de paix du 19 avril

Part contributive de la Belgique dans l'ancienne

A. Capitaux inscrits au Livre Auxiliaire du Grand-Livre de la Dette néerlandaise établi à Bruxelles, en exécution de l'art. 68 de la loi du 27 décembre 1822.	fr.	24,475,767 20
B. Rente inaliénable de 846,560 fr. au profit du Gouvernement néerlandais, représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839, calculée au dernier viugt.		16,951,200 »
C. Capitaux transférés du Grand-Livre de la Dette de l'ancien royaume des Pays-Bas à celui de la Belgique, appartenant à des corporations et établissements belges, capitaux qui proviennent de cautionnements fournis en fonds publics et de fonds particuliers	fr.	9,586,664 54

LESQUELS CAPITAUX S'ÉLÈVENT À UNE

(*)	»	»	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet	2 $\frac{1}{2}$ p. o/o, sauf la rente inaliénable mentionnée sous la lettre B	Bruxelles.	»	1831	611,894 17
406,348,831 74	»	»					1832	17,777,777 78
							1835	611,894 17
							1834	611,894 17
							1835	611,894 17
							1856	611,894 17
							1857	611,894 17
							1858	611,894 17
							1859	5,596,952 57
							1840	10,276,063 49
							1841	15,875,015 87
							1842	10,582,010 58
							1843	10,582,010 58
							1844	10,582,000 78

II. — Emprunt de 100,800,000 francs, contracté pour l'amortissement des emprunts de 5, 12

Loi du 16

(*)	75 p. o/o pour une moitié et 79 p. o/o pour l'autre moitié	74,592,465 76	1 ^{er} novembre pour la première moitié et 1 ^{er} mai pour l'autre moitié	5 p. o/o.	Bruxelles. Anvers. Paris Londres.	1 p. o/o par rachat ou par tirage au sort	1852.	6,095,258 10
100,800,000 »							1853.	6,048,000 »
							1854.	6,048,000 »
							1855.	6,048,000 »
							1856.	6,048,000 »
							1857.	6,048,000 »
							1858.	6,048,000 »
							1859.	6,048,000 »
							1840.	6,048,000 »
							1841.	7,056,000 »
							1842.	6,048,000 »
							1843.	6,048,000 »
							1844.	6,048,000 »

SOMMES DEPENSEES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTERETS.	Pour L'AMORTISSEMENT.			

1839 et du 5 novembre 1842.

Dette publique du royaume des Pays-Bas.

D. Capital affecté à l'achèvement des liquidations des anciennes créances belges	14,814,800 »
E. Capital affecté au fonds d'agriculture institué par la loi du 6 janvier 1816.	2,116,400 »
F. Capital inscrit au profit du Gouvernement néerlandais (§ 6 du traité du 5 novembre 1842).	169,512,000 »
G. Capital nominal inscrit au profit du même Gouvernement et rachetable en vertu du § 7 du même traité	169,512,000 »

SOMME DE 406,548,351 FRANCS 74 CENTIMES

608,425 93	»	»	Du 1 ^{er} janv. au 31 décemb.	1851	(*) Voir le § X en ce qui concerne le capital de 169,512,000 mentionné à la lettre G
608,015 83	»	»	»	1852.	
607,669 25	»	»	»	1853.	
607,507 87	»	»	»	1854.	
606,666 60	»	»	»	1855.	
606,059 59	»	»	»	1856.	
606,190 40	»	»	»	1857.	
606,584 60	»	»	»	1858.	
5,592,252 79	»	»	»	1859.	
10,275,571 42	»	»	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin	1859.	
15,870,306 87	»	»	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin	1840.	Intérêts des inscriptions au livre auxiliaire Intérêts payés directement à la Hollande
10,582,010 58	»	»	Du 1 ^{er} juillet 1839 au 30 juin	1840.	
6,106,107 08	»	»	Du 1 ^{er} juillet 1840 au 31 déc.	1841.	
5,068,558 42	21,164,000 »	42,528,000 »	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb.	1842	
			»	1843.	Intérêts des inscriptions au livre auxiliaire Intérêts payés directement à la Hollande.
			»	1844.	

et 10 millions de florins levés en 1830 et en 1851, et pour faire face aux besoins généraux de l'État.

décembre 1831

5,747,553 40	788,646 60	1,008,517 96	Du 1 ^{er} nov. 1831 au 31 octob.	1832.	(*) Voir le § IX
4,954,723 20	1,093,276 80	1,180,877 08	»	1832	
4,889,026 80	1,158,975 20	1,169,512 96	»	1833	
4,857,048 »	1,190,952 »	1,190,695 05	»	1834	
4,797,072 »	1,250,928 »	1,241,614 01	»	1835	
4,750,401 60	1,297,598 40	1,297,598 40	»	1836	
4,701,755 »	1,346,245 »	1,546,859 88	»	1837	
4,600,287 20	1,447,712 80	1,447,976 08	»	1838	
4,564,604 »	1,483,396 »	1,551,962 22	»	1839	
5,117,013 53	1,938,986 47	1,933,777 15	»	1840 au 31 déc.	
4,578,840 40	1,669,159 60	1,669,159 60	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb.	1842.	
4,510,019 20	1,439,817 63	1,439,817 63	»	1843.	
1,420,225 87	»	»	»	1844.	

CAPITAL	TAUX	PRODUITS		TAUX	LIEUX	TAUX		
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.	ÉCHÉANCES.	de	DE PAYEMENT	et mode	FISCALISÉS	ALLOCATIONS.
				L'INTERÊT.	des intérêts.	d'amortissement.		

III. — Emprunt de 50,000,000 de francs, ayant pour destination : 1° le remboursement des bons du 1,490,000 francs, émis par suite de la transaction relative à la rétrocession de la Sambre ; 3° la construction de routes nouvelles pavées et ferrées.

Loi du 18

50,000,000	92 $\frac{1}{2}$	27,364,163 74	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet.	4 p. $\frac{1}{2}$.	Bruxelles Anvers Paris. Londres.	1 p. $\frac{1}{2}$ par rachat.	1837. 1,500,000 1838. 1,500,000 1839. 1,500,000 1840. 1,500,000 1841. 2,250,000 1842. 1,500,000 1843. 1,500,000 1844. 1,500,000
------------	------------------	---------------	---	----------------------	---	-----------------------------------	--

IV. — Emprunt de 50,850,800 francs, contracté pour remboursement de 10 millions
continuation des tra

Loi du 28

50,850,800	»	75 $\frac{1}{2}$ p. %.	55,778,055 70	1 ^{er} février	3 p. %.	Bruxelles.	1859.	2,054,032	»
				et		Anvers.	1840.	2,054,052	»
				1 ^{er} août.		Paris.	1841.	2,881,545	53
						Londres.	1842.	2,054,052	»
						Francfort.	1843.	2,054,052	»
							1844.	2,054,052	»

V. — Intérêts de l'emprunt de 1,481,481 francs 48 centimes, émis en vertu

Loi du 22

[illegible]

SOMMES DÉPENSÉES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTÉRÊTS.	Pour L'AMORTISSEMENT			

trésor émis pour la construction du chemin de fer; 2° le remboursement des bons du trésor montant à canalisée et le paiement de 1,000,000 de francs tenu en réserve en exécution de l'art. 10 de ladite transac-

juin 1836.

1,193,400 »	306,600 »	329,682 12	Du 1 ^{er} juillet 1836 au 30 juin 1837.
1,170,780 »	323,320 »	341,228 91	» 1837 » 1838.
1,162,220 »	337,780 »	365,454 37	» 1838 » 1839.
1,147,580 »	352,420 »	365,282 15	» 1839 » 1840.
1,694,060 »	553,940 »	601,185 88	» 1840 au 31 déc. 1841.
1,102,600 »	307,400 »	421,737 21	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842.
1,087,600 »	412,400 »	426,554 64	» » 1843.
538,800 »	211,750 96	324,876 72	» » 1844.

de francs de bons du trésor émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, et pour vaux du chemin de fer.

mai 1838.

1,511,040 »	522,392 »	740,421 15	Du 1 ^{er} août 1838 au 31 juil. 1839.
1,489,305 »	544,667 »	738,547 95	» 1839 » 1840.
2,065,257 50	816,307 85	1,156,211 20	» 1840 au 31 déc. 1841.
1,421,685 »	612,347 »	859,146 15	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842.
1,404,972 50	629,059 50	836,569 04	» » 1843.
809,785 »	389,417 83	498,504 53	» » 1844.

d'un arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.

décembre 1838.

74,074 07	14,814 81	14,814 81	Du 1 ^{er} juillet 1838 au 30 juin 1839.
74,074 07	14,814 81	14,814 81	» 1839 » 1840.
107,619 05	25,714 27	25,169 92	» 1840 au 31 déc. 1841.
71,322 75	17,566 15	17,366 15	Du 1 ^{er} janv. 1841 au 31 déc 1842.
70,423 27	18,465 61	18,465 61	» » 1843.
54,973 55	10,756 01	10,756 01	» » 1844.

(*) Voir le § IX.

CAPITAL	TAUX	PRODUITS		TAUX	LIEUX	TAUX		
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.	ÉCHÉANCES.	de	DE PAYEMENT	ET JOUR	EN BELGIQUE	ALLOCATIONS.
				L'INTÉRÊT	des intérêts.	d'amortissement		

VI. — Emprunt de 86,940,000 francs, destiné : 1° à la continuation de la ligne décrétée des chemins
 paiement du prix de 4 millions d'actions du chemin de fer rhénan, acquises en vertu de la
 et du 1^{er} juin 1858; 5° à l'extinction des bons du trésor émis en vertu des lois du 23 mai

Loi du 26

86,940,000	«	82,000,000	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	5 p. %.	Bruxelles. Anvers. Paris. Londres. Francfort.	1 p. %, par rachat.	1841. 1842. 1843. 1844.	6,085,800 » 5,216,400 » 5,216,400 » 5,216,400 »
------------	---	------------	--	---------	---	------------------------	----------------------------------	--

VII. — Emprunt de 29,250,000 francs effectifs, affecté : 1° à l'achèvement du chemin de fer; 2° à la
 vement de l'entrepôt d'Anvers; 4° au

Loi du 29

28,621,718 40	104 $\frac{1}{2}$ p. %	29,250,000	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre	5 p. %.	Bruxelles Anvers. Paris. Londres. Francfort	1 p. %, par rachat	1842. 1843. 1844.	286,217 18 1,717,503 10 1,717,503 10
---------------	------------------------	------------	---	---------	---	-----------------------	-------------------------	--

VIII. — Rente de 300,000 francs inscrite au profit de la ville de Bruxelles,

Loi du 4

(b 6,000,000	»	»	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet.	»	Bruxelles.	»	1843. 1844.	300,000 300,000
--------------	---	---	--	---	------------	---	----------------	--------------------

IX. — Conversion, en dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, des titres des emprunts à 5 p. % de 100,800,000

Loi du 21

95,721,526 18	Au pair.	95,721,526 18	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	4 $\frac{1}{2}$ p. %.	En Belgique et à Paris.	1 p. %, par rachat.	»	»
---------------	----------	---------------	---	-----------------------	----------------------------	------------------------	---	---

X. — Emprunt de 84,656,000 francs destiné au rachat de l'inscription de 169,512,000

Loi du 22

84,656,000	»	104 p. %	88,042,240	»	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	4 $\frac{1}{2}$ p. %.	En Belgique et à Paris.	1 p. %, par rachat.	»	»
------------	---	----------	------------	---	---	-----------------------	----------------------------	------------------------	---	---

SOMMES DÉPENSÉES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTÉRÊTS.	Pour L'AMORTISSEMENT.			

de fer; 3° à l'extinction des 12 millions de bons du trésor créés par la loi du 28 décembre 1839; 5° au loi du 1^{er} mai 1840; 4° à la construction de routes pavées et ferrées, autorisées par les lois du 2 mai 1836 1837, du 1^{er} juin 1839 et du 29 décembre 1839.

juin 1840.

5,071,500	"	"	Du 1 ^{er} nov. 1840 au 31 déc. 1841.	a) L'emprunt de 1840 a été négocié en trois fois, savoir 20,160,000 francs, à 96 p. o/o, 38,052,000 fr., à 97 1/2 p. o/o, et 28,728,000 fr., à 100 1/2 p. o/o
4,547,000	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décem. 1842.	
4,347,000	"	"	" " 1843.	
1,440,000	"	"	" " 1844	

création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg; 5° au parachèvement d'un canal dans la Campine.

septembre 1842.

238,514 52	"	"	Du 1 ^{er} novem. au 31 décem. 1842.
1,431,085 92	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décem. 1843.
477,028 64	"	"	" " 1844.

par suite des arrangements financiers conclus entre elle et le Gouvernement.

décembre 1842.

500,000	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décem. 1843	b) La rente de 300,000 fr. est capitalisée au dernier 20
150,000	"	"	" " 1844	

francs, et de 1,481,181 fr. 48 c., ainsi que d'un capital de 10,000,000 de la dette flottante.

mars 1844.

"	"	"	"
---	---	---	---

francs de capital, mentionné au n° 7 de l'art. 65 du traité de paix du 5 novembre 1842.

mars 1844.

"	"	"	"
---	---	---	---

ÉTAT N° 2.

RESUMÉ de la situation des différentes parties de la Dette publique

ANNÉES.	ANCIENNE DETTE des PAYS-BAS.	EMPRUNT de 100,800,000 fr.	EMPRUNT de 30,000,000 fr.	EMPRUNT de 30,850,000 fr.	RENTE DE L'EMPRUNT de 1,481,481 ¹ 48 ^c .
---------	------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---

CAPITAUX NOMINAUX

1851	»	100,800,000 »	»	»	»
1852	»	99,791,482 04	»	»	»
1853	»	98,610,604 96	»	»	»
1854	»	97,441,092 »	»	»	»
1855	»	96,250,596 97	»	»	»
1856	»	95,008,782 96	50,000,000 »	»	»
1857	»	93,711,184 56	29,670,517 88	»	»
1858	»	92,564,524 68	29,529,088 97	50,850,000 »	»
1859	406,548,851 74	90,916,548 60	28,965,654 60	50,110,578 85	1,466,666 67
1860	406,548,851 74	89,384,386 58	28,600,552 45	49,572,050 90	1,451,851 86
1861	406,548,851 74	87,450,609 23	27,999,168 57	48,215,819 70	1,426,681 94
1862	406,548,851 74	85,781,449 65	27,577,451 56	47,576,675 57	1,409,115 81
1863	406,548,851 74	84,541,652 »	27,150,876 72	46,540,504 55	1,390,650 20
1864	(a) 257,056,851 74	»	26,826,000 »	46,042,000 »	»

INTÉRÊTS DUS

1851	611,894 17	420,000 »	»	»	»
1852	611,894 17	5,040,000 »	»	»	»
1853	611,894 17	4,989,574 10	»	»	»
1854	611,894 17	4,950,550 25	»	»	»
1855	611,894 17	4,872,054 60	»	»	»
1856	611,894 17	4,812,519 85	600,000 »	»	»
1857	611,894 17	4,750,459 15	1,200,000 »	»	»
1858	611,894 17	4,685,559 25	1,186,812 72	655,655 »	»
1859	10,582,010 58	4,618,216 25	1,175,165 56	1,525,524 »	74,074 07
1860	10,582,010 58	4,545,817 45	1,158,545 58	1,505,311 57	75,555 53
1861	10,582,010 58	4,469,219 52	1,144,014 10	1,481,160 95	72,592 59
1862	10,582,010 58	4,572,550 46	1,119,966 74	1,446,474 59	71,554 10
1863	10,582,010 58	4,289,072 48	1,105,097 25	1,421,500 21	70,455 79
1864	10,582,010 58	4,217,081 60	1,086,055 07	1,396,209 14	69,552 51

constituée du royaume de Belgique, pendant les années 1831 à 1844.

EMPRUNT	EMPRUNT	RENTE	CONVERSION	EMPRUNT	TOTAUX	Observations.
de	de	à la	D'EMPRUNTS	de	AU 31 DÉCEMBRE	
86,940,000 fr.	29,250,000 fr.	VILLE DE BRUXELLES (capitalisée au denier 20).	et de BONS DU TRÉSOR.	84,656,000 fr.	de CHAQUE ANNÉE.	

DUS PAR L'ÉTAT.

					100,800,000 »	a) Déduction faite de la dette de 169,312,000 fr., capital nominal à 2 1/2 p. 0/0, remboursé à la Hollande au moyen de l'emprunt de 84,656,000 francs, dont on considère ici les opérations comme étant déjà terminées.
					99,791,482 04	
					98,610,604 96	
					97,441,092 »	
					96,250,596 97	
					125,008,782 96	b) Le capital de la dette publique constituée présente, en 1844, sur celui de l'année 1843, une réduction de fr. 75,489,937 27 c. Cette réduction serait de dix millions plus élevée si la loi du 21 mars 1844 n'avait ordonné la conversion en dette consolidée de pareil capital de la dette flottante.
					123,581,502 44	
					172,545,413 65	
					577,805,860 46	
86,940,000 »					662,097,413 53	
86,940,000 »					658,581,111 18	
86,940,000 »	28,621,718 40				684,055,220 51	
86,940,000 »	28,621,718 40	6,000,000 »			687,554,013 59	
86,940,000 »	28,621,718 40	6,000,000 »	95,721,526 18	84,656,000 »	b) 611,844,076 52	

PAR L'ÉTAT.

					1,051,894 17	
					5,051,894 17	
					5,601,468 27	
					5,542,424 42	
					5,485,948 77	
					6,024,414 02	c) Les intérêts dus par l'État au 31 décembre 1844 seront diminués d'environ un million de francs, en 1845, lorsque les opérations de conversion seront terminées.
					6,562,355 52	
					7,119,001 12	
					17,972,988 44	
724,500 »					18,587,518 09	
4,347,000 »					22,005,997 52	
4,347,000 »	258,514 52				22,177,850 79	
4,347,000 »	1,431,085 92	500,000 »			23,544,022 25	
4,347,000 »	1,431,085 92	500,000 »			c) 23,428,954 82	

ÉTAT N° 5.

Emprunt de Fr. 100,800,000,

A CINQ POUR CENT.

SITUATION AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt.	fr. 100,800,000 »
Dont il a été amorti	16,458,368 »
Capital restant.	<u>84,341,632 »</u>

Ce capital est divisé comme suit :

18,584 obligations au porteur de fr. 2,520, soit.	fr. 46,851,680 »
34,390 » » 1,008 »	54,665,120 »
190 inscriptions nominatives, ensemble fr. 142,241 60 c ^s de ren- tes 5 %, représentant un capital de	2,844,832 »
TOTAL ÉGAL.	<u>84,341,632 »</u>

Ces obligations au porteur et inscriptions nominatives seront converties en rentes 4 1/2 %, avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, conformément à la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 42), et à l'arrêté royal du même jour (*Bulletin officiel* n° 45).

ÉTAT N° 4.

Emprunt de Fr. 30,000,000,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1843.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1843).

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt	fr.	300,000	»
---------------------------------------	-----	---------	---

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS :

Semestre au 1 ^{er} juillet 1843 : 2 % de fr. 2,768,000	55,360	»	
Semestre au 1 ^{er} janvier 1844 : » » 2,852,000	57,040	»	
TOTAL.	fr.	412,400	»

Cette somme de 412,400 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 426,554 64 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

IV. B. Pour l'exercice de 1844, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmentée des intérêts se rapportant à l'année 1844, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1845, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 AOÛT 1844.

Capital primitif de l'emprunt.	fr.	30,000,000	»
Dont il a été amorti :			
Avec jouissance du 1 ^{er} juillet 1844 et jouissances antérieures.		3,174,000	»
Restant du capital.	fr.	26,826,000	»

ÉTAT N° 3.

Emprunt de Fr. 50,850,800,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1843.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1843).

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt.	fr.	508,508	»
--------------------------------------	-----	---------	---

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS :

Semestre au 1 ^{er} février 1843 : 1 1/2 % de fr. 3,543,800, soit fr. 53,157, dont le 1/6, pour le mois de janvier 1843, est de	8,859	50
Semestre au 1 ^{er} août 1843 : 1 1/2 % de 3,788,800 francs	56,852	»
Semestre au 1 ^{er} février 1844 : 1 1/2 % de 4,388,800 francs, soit 65,852 francs, dont les 5/6 pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1843, font	54,860	»
TOTAL.	fr.	629,059 50

Cette somme de fr. 629,059 50 c^s a été employée à racheter un capital nominal de fr. 836,369 04 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'exercice 1844, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs, augmentée des intérêts se rapportant à l'année 1844, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} février 1845, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION AU 15 AOÛT 1844.

Capital primitif de l'emprunt	fr.	50,850,800	»
Dont il a été amorti :			
Avec jouissance du 1 ^{er} août 1844 et avec jouissances antérieures . . .		4,808,800	»
Restant du capital.	fr.	46,042,000	»

ÉTAT N° 6.

Emprunt de Fr. 1,481,481 48 c^s,SOIT 700,000 FLORINS, A CINQ POUR CENT.

SITUATION AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt	fr. 1,481,481 48 fl. 700,000 »
Dont il a été amorti	101,587 50 » 48,000 »
Capital restant.	fr. 1,379,894 18 fl. 652,000 »

Ce capital est divisé en 652 obligations de 1,000 florins chacune, qui seront converties en rentes 4 $\frac{1}{2}$ 0/0, avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, conformément à la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 42), et à l'arrêté royal du même jour (*Bulletin officiel* n° 43).

ÉTAT N^o 7.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 ¹/₂ POUR CENT,AU CAPITAL DE FR. 389,417,631 74 c³,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1845 A 3,000 FRANCS.

1 ^o Confection des grands-livres.	fr.	500	»
2 ^o Confection des états nominatifs de payement des semestres de rentes, des registres de mandats, journal des écritures, etc., etc. .		1,000	»
3 ^o Formules imprimées et timbrées de procurations de quatre sortes, pour recevoir les intérêts et effectuer les transferts et mutations sur les grands-livres.		500	»
4 ^o Imprimés divers, tels qu'extraits d'inscriptions, billets et certificats de transfert, billets de solde et quittances, formules pour dépôt de signatures, etc., etc.		1,000	»
TOTAL.		fr.	3,000 »

N. B. Il est à observer que le montant de ces frais est plus que compensé par les rétributions perçues en vertu des réglemens sur la matière, et qui sont comprises au Budget des Voies et Moyens parmi les recettes accidentelles de l'administration du trésor public.

ÉTAT N° 8.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 3,400 FRANCS.

1° Commission de payement en faveur de MM. de Rothschild, à 1/2 p. % de 400,000 francs, montant approximatif de la somme d'intérêts à acquitter à Paris et à Londres fr.	2,000 »
2° Commission et courtage relatifs à l'amortissement	600 »
3° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 1/2 pour mille sur environ 402,000 francs, applicables au payement et à la com- mission de payement des intérêts.	605 »
4° Frais divers, entre autres d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.	200 »
TOTAL. fr.	<u>3,405 »</u>

ETAT N° 9.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS,

A TROIS POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 54,000 FRANCS.

1° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de 2,054,052 francs, destinée au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt fr.	20,540 52
2° Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 40 c. par livre sterling, et le change du paiement des intérêts à Londres sur environ 35,000 livres sterl. (au taux moyen de 25 c. par livre sterl.)	8,750 »
3° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 1/2 pour mille sur environ fr. 2,063,422 52 c., applicables aux intérêts et à l'amortissement, à la commission de paiement de ce chef et aux pertes de change	3,094 68
4° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc., etc.	2,500 »
TOTAL. fr.	54,685 »

ÉTAT N° 10.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS,

À CINQ POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 À 150,000 FRANCS.

1° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de 4,547,000 francs, destinée au paiement des intérêts dudit emprunt. fr.	45,470 »
2° Commission et courtage sur la somme de 201,600 francs, destinée à l'amortissement de la 1 ^{re} partie de l'emprunt conclu avec la Société générale, évaluée à $\frac{1}{4}$ p. % de ladite somme	504 »
3° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild, sur la somme de 667,800 francs, destinée à l'amortissement de la seconde partie de l'emprunt conclu avec lesdits MM. de Rothschild et la Société générale	6,578 »
4° Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 20 c ^s . par livre sterling, et le change du paiement des intérêts à Londres sur environ 155,000 livres sterl. (au taux moyen de 45 c ^s . par livre sterl.)	69,750 »
5° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 $\frac{1}{2}$ par mille sur environ 5,154,698 francs, applicables aux intérêts, à l'amortissement de la seconde partie de l'emprunt, à la commission de paiement de ce chef et aux pertes de change.	7,702 04
6° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc., etc.	2,500 »
TOTAL. . . . fr.	<u>150,604 04</u>

ÉTAT N° 11.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE FR. 28,621,718 40 C^s,

A CINQ POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 45,000 FRANCS.

1 ^o Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de fr. 1,717,303 40 c ^s , destinée au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt.	17,173 05
2 ^o Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 20 c ^s . par livre sterl. et le change du paiement des intérêts à Londres sur environ 52,000 livres sterl. (au taux moyen de 43 c ^s . par livre sterl.)	25,400 »
3 ^o Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, 4 1/2 pour mille sur environ fr. 1,757,876 13 c ^s , applicables aux intérêts et à l'amortissement, à la commission de paiement de ce chef et aux pertes de change	2,656 82
4 ^o Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, impressions, etc., etc.	1,800 »
TOTAL. fr.	45,009 85

ÉTAT N° 12.

INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS

VERSES EN NUMÉRAIRE DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT EN VERTU DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DU
23 NOVEMBRE 1830, OU RENSEIGNÉS A LA BELGIQUE PAR LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS, EN EXÉCUTION
DES TRAITÉS DU 19 AVRIL 1839 ET DU 5 NOVEMBRE 1842.

Les capitaux qui demeuraient inscrits au registre général des cautionnements, au
1^{er} septembre 1844, s'élevaient :

Pour les cautionnements anciens, à fr.	2,365,795 92
Pour les cautionnements nouveaux, à.	5,390,820 »
Les quittances de versements rentrées pendant le trimestre avec de- mandes en inscriptions, sont de	144,482 67
On présume que les versements qui seront effectués pendant le 2 ^e se- mestre 1844, s'élèveront à.	400,000 »

TOTAL des inscriptions présumées. . . . fr.	8,301,096 59
---	--------------

Intérêt de ce capital pour 1845, à 4 %	552,045 86
On présume que les inscriptions demandées pendant 1845 s'élèveront à 800,000 francs, et les intérêts proportionnels à payer sur cette somme, calculés à 2 %, à	16,000 »

ENSEMBLE. . . . fr.	548,045 86
---------------------	------------

On estime que les remboursements effectués jusqu'à la fin de 1845 pourront diminuer ces intérêts d'une somme d'environ	8,500 »
De sorte que la somme nécessaire pour servir les intérêts durant l'exer- cice 1845, serait de	539,545 86

SOIT. . . . fr.	540,000 »
-----------------	-----------

Et pour arriérés d'intérêts sur des exercices clos.	5,000 »
---	---------

ENSEMBLE. . . . fr.	545,000 »
---------------------	-----------

ÉTAT N° 15.

ÉTAT GÉNÉRAL

DE

LA SITUATION DE LA CAISSE DES CONSIGNATIONS COURANTES,

FAITES DANS LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC AU 31 AOUT 1844

(Loi du 28 nivôse an XIII.)

N° d'ordre.	CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT DES RECETTES des 8 1 ^{ers} mois de 1844	RESTANT A REMBOURSER au 31 décembre 1843.	TOTAL GÉNÉRAL.	Remboursements EN PRINCIPAL pendant les 8 1 ^{ers} mois de 1844.	RESTE A REMBOURSER au 31 août 1844.	PAYEMENTS d'intérêts des 8 1 ^{ers} mois de 1844
1	Anvers	5,259 86	168,732 91	171,972 77	99,089 50	72,883 27	1,665 86
2	Malmes	642 18	11,619 72	12,261 90	»	12,261 90	»
3	Turnhout	»	587 02	587 02	»	587 02	»
4	Bruxelles	20,843 43	478,226 97	449,070 40	135,901 56	563,168 84	10,511 53
5	Louvain	158 60	41,030 84	41,189 44	224 03	40,965 41	16 53
6	Nivelles	6,555 »	4,186 44	10,541 44	820 89	9,720 55	»
7	Bruges	24,171 25	43,275 65	67,446 91	21,247 02	46,199 89	148 96
8	Courtrai	»	15,721 08	15,721 08	2,460 17	13,260 91	421 65
9	Furnes	»	6,572 48	6,572 48	»	6,572 48	»
10	Ypres	667 47	22,609 68	23,277 15	»	23,277 15	»
11	Gand	115,928 61	208,378 96	322,307 57	65,914 02	258,393 55	6,269 57
12	Audenarde	»	570 57	570 57	»	570 57	»
13	Termonde	55,806 71	12,478 19	48,284 90	»	48,284 90	427 91
14	Mons	15,118 51	545,301 29	538,619 80	38,180 98	520,458 82	5,231 81
15	Charleroy	21,248 41	259,059 45	260,287 84	45,146 01	217,141 83	2,929 20
16	Tournay	11,077 85	485,054 81	496,132 64	2,185 55	493,947 09	245 27
17	Liège	14,857 52	408,000 52	422,857 84	88,122 88	534,714 96	557 55
18	Huy	»	54,407 42	54,407 42	797 74	55,609 68	54 62
19	Verviers	11,926 91	56,189 50	68,116 41	24,036 07	44,080 54	518 82
20	Hasselt	7,000 »	52,557 95	59,557 95	673 15	58,884 80	10 45
21	Tongres	276 14	2,287 09	2,563 25	»	2,563 25	»
22	Arlon	15,219 11	250,149 11	245,368 22	8,093 52	255,274 70	957 01
23	Marche	550 »	158 92	508 92	»	508 92	»
24	Neufchâteau . . .	28,042 55	5,227 03	33,269 58	6,772 52	26,496 86	586 86
25	Namur	2,875 »	28,570 61	31,445 61	»	31,445 61	»
26	Dinant	1,995 18	21,767 95	23,763 11	»	23,763 11	»
	TOTAUX . .	553,779 85	2,900,502 15	5,254,282 »	535,665 61	2,698,616 59	28,311 58

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DE LA CAISSE DES CONSIGNATIONS ANCIENNES.

(Période antérieure au 1^{er} octobre 1850. — Loi du 28 nivôse an XIII.)

ANNÉES OU PÉRIODES.	Remboursement en PRINCIPAL.	RESTANT à rembourser à l'expiration de chaque année ou période.	INTÉRÊTS payés par année OU PÉRIODE.	Observations.
1 ^{er} octobre 1850.	»	840,851 42	»	
4 ^m trimestre 1850.	54,758 86	786,112 56	1,294 31	
Année 1851.	244,686 55	541,426 03	15,545 02	
Id. 1852.	85,513 25	455,912 78	15,581 35	
Id. 1853.	117,987 79	537,924 99	57,446 46	
Id. 1854.	16,750 82	521,174 17	5,555 76	
Id. 1855.	6,656 61	514,557 56	2,842 25	
Id. 1856.	27,975 46	286,564 10	7,652 62	
Id. 1857.	26,004 69	260,559 41	9,218 07	
Id. 1858.	13,478 10	247,081 31	5,969 03	
Id. 1859.	1,045 61	246,057 70	566 89	
Id. 1840.	17,602 63	228,435 07	5,864 25	
Id. 1841.	4,048 72	224,386 35	1,513 89	
Id. 1842.	3,609 99	220,776 36	3,966 97	
Id. 1843.	5,626 13	215,150 23	2,286 81	
1 ^{er} semestre 1844.	»	215,150 23	225 74	
TOTAUX.	625,701 19		109,107 58	

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE

LA COUR DES COMPTES,**POUR L'EXERCICE 1845.**


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	Montant de LA DÉPENSE.
					Total par SERVICE.
1		MEMBRES DE LA COUR.			
	1	Le Président.	1	6,549 20	
	2	Les Conseillers	6	31,746 "	43,586 20
	5	Le Greffier	1	5,291 "	45,586 20
		TOTAL.	8		
2		PERSONNEL DES BUREAUX.			
	4	Allocation pour majorer le traitement du chef de division, qui sera en même temps chargé des fonc- tions de commis-greffier	"	500 "	500 "
	5	Un chef de division	1	3,500 "	
	6	Un sous-chef tenant l'indicateur général	1	2,540 "	
	7	Deux commis d'ordre et un expéditionnaire, aux traitements de 1,550 à 975 francs	5	4,025 "	14,021 "
	8	1^{re} Division. Un archiviste chargé de la statistique, du matériel et des propriétés de l'État	1	2,200 "	
	9	Un commis d'ordre.	1	700 "	
	10	Un garde-scel	1	1,256 "	
	11	Un chef de division	1	3,500 "	
	12	Un sous-chef.	1	2,540 "	
	13	2^e Division. Deux contrôleurs aux traitements de 2,540 à 2,025 francs	2	4,365 "	15,515 "
	14	Un teneur de livres des fonds de l'État	1	1,575 "	
	15	Trois vérificateurs aux traitements de 1,885 à 800 fr.	5	3,535 "	71,000 "
	16	Un chef de division.	1	3,500 "	
	17	Un sous-chef.	1	2,540 "	
	18	3^e Division. Un contrôleur des pièces de dépenses acquittées	1	2,025 "	20,080 "
	19	Un vérificateur en chef	1	2,025 "	
	20	Sept vérificateurs aux traitements de 1,885 à 700 fr.	7	10,190 "	
	21	Un chef de division.	1	3,500 "	
	22	4^e Division. Un sous-chef	1	2,540 "	13,540 "
	23	Deux teneurs de livres.	2	3,100 "	
	24	Vérificateurs et expéditionnaires.	"	4,400 "	
	25	" Pour rétribution de travaux extraordinaires		2,000 "	2,000 "
	26	" Huissiers, messagers, concierge et boute-feux, aux trai- tements de 1,272 à 852 francs.		5,744 "	5,744 "
3		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.			
	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et répa- rations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			16,000 "
4		PENSIONS.			
	"	Pensions à accorder éventuellement			1,200 "

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
43,386 20	"	43,386 20	43,386 20	"	"		
71,000 "	"	71,000 "	71,000 "	"	"		
16,900 "	"	16,900 "	16,000 "	"	"		
1,200 "	"	1,200 "	"	1,200 "	"		
TOTAL		132,486 20	131,286 20	1,200 "	"		

NOTE

SUR

LE BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1845.



Depuis l'approbation du Budget de la Cour des Comptes, pour l'exercice 1844, il s'est écoulé trop peu de temps pour que le Budget de 1845 subisse quelque changement, d'autant plus que depuis lors rien n'est venu modifier le système de la comptabilité publique.

Les travaux de cette Cour ne se sont augmentés qu'en raison des vérifications et écritures auxquelles donnent lieu l'arrangement définitif avec la Hollande, la liquidation des pertes résultant de la révolution et la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs.

Le chiffre du Budget de 1845 est donc le même que celui de l'exercice 1844.

Les développements dans lesquels la Cour est entrée dans son précédent cahier, au sujet de la position de ses membres, la dispensent de s'étendre de nouveau sur une question de convenance et de dignité dont elle ne peut désormais qu'abandonner l'appréciation à la Législature.

LA COUR DES COMPTES :

PAR ORDONNANCE :

*Le Président,**Le Greffier,*

TH. FALLON.

HUBERT.



DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1843.


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
article de la loi	develop- pements des articles		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE	TOTAL par SERVICL.
CHAPITRE I ^{er}						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	"	Traitement du Ministre	1	"	21,000	21,000
2	"	— des fonctionnaires, employés et gens de service	80	"	166,000	166,000
3	"	Matériel.	"	"	20,000	20,000
4	"	Frais d'impression de recueils statistiques	"	"	3,500	3,500
5	"	Frais de route et de séjour	"	"	6,000	6,000
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.						
CHAPITRE II.						
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>						
1	"	Premier président	1	14,000	14,000	234,900
		Présidents de chambre	2	11,000	22,000	
		Conseillers.	16	9,000	144,000	
		Procureur général	1	14,000	14,000	
		Avocats généraux.	2	9,000	18,000	
		Greffier	1	5,000	5,000	
		Commis-greffiers	2	3,000	6,000	
		Huissiers audienciers.	6	750	4,500	
		Messagers	2	600	1,200	
		Idem	1	700	700	
		Chef de bureau pour le parquet	1	2,500	2,500	
		Employé	1	1,200	1,200	
		Messager et huissier de salle	1	700	700	
Concierge du palais de cassation	1	1,100	1,100			
<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.</i>						
2	"	La cour.	"	"	2,250	4,500
		Le parquet	"	"	1,250	
		Mobilier pour la Cour de Cassation.	"	"	1,000	
A REPORTER. fr.						

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
166,000	"	166,000	159,000	(a) 7,000	"		a) Cette augmentation permettra de porter les traitements de certains employés à un taux en rapport tant avec le grade et l'importance des fonctions qu'ils occupent qu'avec celui des traitements dont leurs collègues jouissent dans les autres départements ministériels
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
6,000	"	6,000	6,000	"	"		
216,500	"	216,500	209,500	7,000	"		
234,900	"	234,900	233,800	(b) 1,100	"		b) Ces 1,100 en plus sont demandés pour traitement d'un concierge, chargé aussi de l'entretien des locaux et des meubles qui les garnissent
4,500	"	4,500	10,500	"	6,000		
239,400	"	239,400	244,300	1,100	6,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	REPORT. fr.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
239,400	"	239,400	244,300	1,100	6,000		
542,720	"	542,720	542,720	"	"		
18,000	29,000	47,000	18,000	(a 29,000	"		a) Ces fr. 29,000 sont demandés pour frais de premier assemblée de la partie du nouveau pa- lais de justice de Gand qui sera affectée au ser- vice de la cour d'appel
"	"	"	"	"	"		
800,120	29,000	829,120	805,020	30,100	6,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTI-MENTS PAR AN.	MONIANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
			REPORT. fr.		222,310
			2 ^{me} CLASSE. — Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.		
		7	4,200	29,400	
		6	3,500	21,000	
		7	3,260	22,820	
		27	2,800	75,600	255,020
		7	4,200	29,400	
		13	2,800	36,400	
		7	2,000	14,000	
		22	1,200	26,400	
			3 ^{me} CLASSE. — Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.		
		8	3,600	28,800	
		1	3,000	3,000	
		8	2,800	22,400	
		18	2,400	43,200	180,900
		8	3,600	28,800	
		9	2,400	21,600	
		8	1,800	14,400	
		17	1,100	18,700	
			4 ^{me} CLASSE. — Dinant, Fumes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.		
		7	3,050	21,350	
		7	2,450	17,150	
		9	2,100	18,900	
		7	3,050	21,350	116,450
		8	2,100	16,800	
		7	1,700	11,900	
		10	900	9,000	
			Payements éventuels à faire en exécution des disposi- tions énoncées à la colonne d'observations . . .		27,190
			Traitements des commis des procureurs du Roi près les Cours d'Assises et autres, où le besoin du ser- vice l'exigera . . .		25,000
		4	1,030	4,320	12,960
		9	960	8,640	
			A REPORTER. fr.		

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
800,120	29,000	829,120	803,020	30,100	6,000		
812,640	(a) 27,190	839,830	839,830	"	"		a) Quant aux 27,190 fr. portés aux charges extraordinaires, ils sont nécessaires pour subvenir, avec les fonds de vacature, au traitement du personnel des tribunaux d'Arlon, Tongres, Neuf-château, et Gand, qui n'est pas encore réduit au chiffre normal fixé par les lois des 5 et 6 juin 1839, et 30 avril 1842. Il y a d'ailleurs quelques magistrats des parties cédées du Luxembourg et du Luxembourg non encore remplacés.
1,612,760	56,190	1,668,950	1,644,850	30,100	6,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	REPORT. fr.				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTILMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
6	"	Juges de paix à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. .	8	1,440	11,520	276,240
		Greffiers id. id. id. .	12	480	5,760	
		Juges de paix à Arlon, Audenarde, Bruges, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Mons, Namur, Termonde, Tongres, Tournay, Verviers et Ypres.	22	1,200	26,400	
		Greffiers id. id. id. . .	23	400	9,200	
		Juges de paix partout ailleurs	175	960	168,000	5,880
		Greffiers id. id.	173	320	55,360	
		Id. de police à Liège.	1	1,080	1,080	
		Id. id. à Audenarde, Charleroy, Cour- trai, Malines, Mons, Namur, Nivelles et Tirlemont.	8	600	4,800	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.						
CHAPITRE III.						
Justice militaire.						
HAUTE COUR. — Personnel.						
1	"	Président	1	8,460	8,460	63,320
		Conseillers	5	6,350	31,750	
		Auditeur général	1	8,460	8,460	
		Substitut	1	3,700	3,700	
		Greffier	1	5,290	5,290	
		Commis-greffier	1	2,120	2,120	
		Id du greffier	1	1,270	1,270	
		Id. de l'auditeur général.	1	1,500	1,500	
2	"	Concierge	1	770	770	5,000
		Matériel pour la haute cour.	"	"	5,000	
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.						
3	"	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège.	5	4,200	21,000	35,400
		Auditeurs provinciaux de 2 ^{me} classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	3,600	14,400	
		Auditeur adjoint	1	3,000	3,000	3,000
		Prévôts militaires.	9	317	2,853	2,853
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.						

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLIQUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,612,760	36,190	1,668,950	1,644,850	30,100	6,000		
282,120	"	282,120	282,120	"	"		
1,894,880	56,190	1,951,070	1,926,970	30,100	6,000		
63,320	"	63,320	63,320	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
41,253	"	41,253	41,253	"	"		
109,573	"	109,573	109,573	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE JUSTICE.		
1	»	Frais d'instruction et d'exécution
2	»	<i>Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de débiter gratis toutes expéditions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques</i>
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
1	»	Constructions, réparations, loyer de locaux
2	»	Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construction du palais de justice.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
1	»	Impression du <i>Bulletin officiel</i>
2	»	— du <i>Moniteur</i>
3	»	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
1	»	Pensions civiles.
2	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et familles de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
3	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
679,000	»	679,000	679,000	»	»		
1,000	»	1,000	1,000	»	»		
680,000	»	680,000	680,000	»	»		
35,000	(a 40,000	75,000	65,000	10,000	»		a) Les 90,000 francs demandés pour charges extraordinaires, sont destinés 1 ^o au paiement de la dernière partie du subside de 100,000 francs accordé pour la reconstruction du palais de justice de Mons, 2 ^o à accorder un nouveau subside de 50,000 francs pour le parachevement du palais de justice de Gand
»	50,000	50,000	50,000	»	»		
35,000	90,000	125,000	115,000	10,000	»		
23,500	»	23,500	23,500	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
2,800	»	2,800	2,800	»	»		
96,300	»	96,300	96,300	»	»		
180,000	»	180,000	10,000	(b 170,000	»		b) D'après la nouvelle loi sur les pensions civiles, chaque département est chargé du service des pensions civiles. Dans le crédit de 180,000 francs sont compris, jusqu'à concurrence d'une somme de 165,540 francs les pensions de cette nature, transférées du Budget de la Dette publique et accordées par le Département de la Justice depuis le 1 ^{er} octobre 1830 jusqu'au 1 ^{er} avril 1844.
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
3,000	»	3,000	3,000	»	»		
195,000	»	195,000	25,000	170,000	»		

NUMÉRO des articles de la loi dévelop- pements des articles		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII		
CULTES.		
CULTE CATHOLIQUE.		
1	,	Clergé supérieur et professeurs des séminaires ; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires par le décret du 30 septembre 1807
2	"	Clergé inférieur.
3	"	Subsides pour les édifices servant aux cultes
La somme de fr 444,000, y compris 50,000 fr pour la restauration des tours mixtes, est destinée à aider les provinces et les communes à remplir les obligations que la loi leur impose relativement aux édifices consacrés au culte		
CULTE PROTESTANT.		
4	,	Traitements et autres frais
CULTE ISRAËLITE.		
5	,	Traitements des Ministres et autres frais
CULTES DIVERS.		
6	,	Pensions et secours
Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi du 21 juillet 1844 Des secours sont accordés à des ecclésiastiques et à d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent momentanément dans le besoin.		
La somme de 154,000 francs comprend celle de 1 ^o 112,000 francs pour <i>pensions</i> . Les secours-pensions s'élevaient au 31 décembre 1843 à fr 79,570 24		
D'après les bases de la nouvelle loi, cette somme devra être portée à fr 96,638 44 Le chiffre des pensions augmentant, année commune, de fr 6,640, chiffre qui, d'après les bases de la nouvelle loi, sera porté à. 7,640 "		
Le chiffre des pensions au 31 décembre 1844 sera donc de fr 104,278 44 A laquelle somme il faut ajouter, pour les besoins nouveaux de 1845 à 1846. 7,640 "		
Ensemble pour pensions fr 111,918 44		
2 ^o <i>Secours</i> 25,081 56		
fr 137,000 "		
3 ^o Pour paiement de pensions ecclésiastiques, transférées du Budget de la Dette publique 17,000 "		
Ensemble fr 154,000 "		
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
(a) 403,822 39	"	403,822 39	403,822 39	"	"		a) L'emploi de la somme de fr. 403,822 39 est détaillé au tableau n° 1, inséré à la suite du Budget.
(b) 3,252,224 61	"	3,252,224 61	3,252,224 61	"	"		b) L'emploi de la somme de fr. 3,252,224 61 est détaillé au tableau n° 2, inséré à la suite du Budget.
394,000 "	50,000 "	444,000 "	350,000 "	(c) 94,000 "	"		c) Lorsqu'une allocation pour le culte catholique était portée sous un seul article divisé en trois litt. A, B, C, jamais on n'a imputé sur le litt. C (subside pour la construction ou la réparation d'édifices du culte) aucune somme pour le personnel, ou, au contraire, des sommes considérables ont toujours été prises sur les litt. A et B, pour les employer en subsides aux provinces et aux communes, à l'effet de les mettre à même de satisfaire aux obligations que leur imposent les articles 100 et suiv. du décret du 30 décembre 1809, 69, § 9 de la loi provinciale, 92 du décret du 30 décembre 1809, et 131, nos 9 et 13, de la loi communale.
57,900 "	"	(d) 57,900 "	57,900 "	"	"		A défaut d'un nombre suffisant d'ecclésiastiques pour remplir toutes les places existantes, il est recouru jusqu'à des sommes disponibles sur les deux premiers litt., quel qu'on emploie pour suppléer à l'insuffisance du litt. C. Cet excédant est calculé de façon s'élever en 1843, à environ 94,000 francs. Si maintenant le Budget des cultes est divisé en 3 articles au lieu d'un seul, il en résultera que le litt. C, ne pouvant plus être majoré de l'excédant des crédits des litt. A et B, il sera tout à fait insuffisant pour satisfaire aux besoins réels et urgents auxquels ce litt. C est destiné à pourvoir. C'est pour ce motif qu'il a été majoré de 94,000 francs.
11,000 "	"	(e) 11,000 "	11,000 "	"	"		d) L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 3, inséré à la suite du Budget.
154,000 "	"	154,000 "	100,000 "	54,000 "	"		e) L'allocation de fr. 11,000 sera répartie de la manière suivante : Au grand-rabbin . . . fr. 4,000 Aux deux ministres officiants à Bruxelles . . . 2,500 Au secrétaire . . . 400 Frais de bureau du consistoire central . . . 300 Aux ministres officiants à Anvers . . . 500 A Gand . . . 400 A Liège . . . 400 A Arlon . . . 400 Pour dépenses imprévues . . . 2,100
4,272,947 "	50,000 "	4,322,947 "	4,174,947 "	148,000 "	"		Ensemble fr. 11,000

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX		
<i>Établissements de bienfaisance.</i>		
1	"	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu
2	"	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés
3	"	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.
4	"	Subsides: 1° pour l'organisation du patronage pour les condamnés libérés; 2° pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés, et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
<i>Prisons.</i>		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
1	"	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens et gratifications aux détenus
2	"	Traitements des employés attachés au service domestique.
3	"	Récompense à accorder aux employés pour conduite exemplaire et acte de dévouement
4	"	Frais d'impressions et de bureau
5	"	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
6	"	Achats de matières premières et ingrédients pour la fabrication
7	"	Gratifications aux détenus
8	"	Frais d'impressions et de bureau
9	"	Traitements et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA 2 ^{me} SECTION. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT Donné POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		a) Voir la note justi- ficative, inscrite à la suite du Budget sous le n° 4 b) L'art. 2 est majoré 1° D'une somme de 1,500 francs pour com- pléter le traitement du nouveau directeur de Vilvoorde, le titulaire de cette ne touchant que 2,800 francs, vu qu'il jouissait d'une pension de 1,500 francs, 2° D'une somme de 12 000 francs pour ma- jorer les traitements des unioniers, instituteurs et gardiens, conformé- ment à l'article du 13 avril 1844 c) Les imprimés étant adjugés pour 5 ans, la majoration est nécessaire cette année. Au surplus, on espère que, pour les années 1846 à 1849 in- clus, il suffira d'une al- location de 7 à 8,000 fr pour les frais de bureau d) L'état des prisons motive suffisamment la majoration demandée Des réparations indispen- sables, des améliorations et changements ne peu- vent pas être différés Des prisons nouvelles doivent être construites d'après un système qui rendra la répression plus efficace et l'amendement du condamné plus pro- bable e) Selon les prévisions de l'administration, il restera en magasin dans les prisons, au 1^{er} jan- vier 1845, des matières premières en quantité suffisante pour permet- tre une réduction de 200 mille francs Cette réduction sera même plus considérable s'il ne fallait pas réserver les fonds nécessaires aux approvisionnements et loctuer au pénitencier de St-Hubert f) Cette réduction est motivée par la suppres- sion du directeur des travaux à Gand et son remplacement par un sous-directeur, qui ne touchera que 2,200 fr (Voir pièce n° 5, le compte des ateliers pour 1842 »)
120,000	»	120,000	120,000	»	»		
175,000	»	175,000	175,000	»	»		
30,000	»	30,000	»	(a 30,000	»		
345,000	»	345,000	315,000	30,000	»		
1,135,000	»	1,135,000	1,135,000	»	»		
364,325	»	364,325	350,825	(b 13,500	»		
3,000	»	3,000	3,000	»	»		
23,000	»	23,000	13,000	(c 10,000	»		
450,000	200,000	650,000	569,608	(d 80,392	»		
1,975,325	200,000	2,175,325	2,071,493	103,892	»		
700,000	»	700,000	900,000	»	(e 200,000		
170,000	»	170,000	170,000	»	»		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
85,500	»	85,500	87,500	»	(f 2,000		
963,500	»	963,500	1,165,500	»	202,000		
2,988,825	200,000	3,188,825	3,236,933	103,892	202,000		

NUMÉRO des articles de la loi		développements des articles.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
				CHAPITRE XI.
				<i>Frais de police.</i>
1	"			Service des passe-ports
2	"			Autres mesures de sûreté publique.
				TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
				CHAPITRE XII.
Uniq.	"			Dépenses imprévues
				TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
				CHAPITRE XIII.
Uniq.	"			Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos
				TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

Chapitres		Pages.	RÉCAPITULATION.
I.	24		Administration centrale
II.	ib.		Ordre judiciaire
III.	30		Justice militaire
IV.	32		Frais de justice
V.	ib.		Palais de justice
VI.	ib.		<i>Bulletin officiel et Moniteur</i>
VII.	ib.		Pensions et secours
VIII.	34		Cultes
IX.	36		Établissements de bienfaisance
X.	ib.		Prisons
XI.	38		Frais de police générale
XII.	ib.		Dépenses imprévues
XIII.	ib.		Dépenses concernant des exercices clos
			TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
48,000	»	48,000	48,000	»	»		
68,000	»	68,000	68,000	»	»		
5,000	»	5,000	6,500	»	(a 1,500		a) En 1844, le chiffre normal de 5,000 fr. avait été augmenté de 1,500 fr., destinés à des victi- mes d'une récente infor- tune
5,000	»	5,000	6,500	»	1,500		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		

216,500	»	216,500	209,500	7,000	»	
1,894,880	56,190	1,951,070	1,926,970	30,100	6,000	
109,573	»	109,573	109,573	»	»	
680,000	»	680,000	680,000	»	»	
35,000	90,000	125,000	115,000	10,000	»	
96,300	»	96,300	96,300	»	»	
195,000	»	195,000	25,000	170,000	»	
4,272,947	50,000	4,322,947	4,174,947	148,000	»	
345,000	»	345,000	315,000	30,000	»	
2,938,825	200,000	3,138,825	3,236,933	103,892	202,000	
68,000	»	68,000	68,000	»	»	
5,000	»	5,000	6,500	»	1,500	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
10,877,025	396,190	11,273,215	10,983,723	493,992	209,500	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				289,492		

40

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Justice

POUR L'EXERCICE 1845.



42

N° 1.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 1^{er} du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitement du cardinal-archevêque	»	50,000 »	50,000 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,800 »
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »
Chanoines	12	2,400 »	28,800 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire (a)	16	425 28	6,772 48
Demi-bourses (a)	50	211 64	10,582 01
			90,554 40
EVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			50,247 08
EVÊCHÉ DE GAND.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			60,516 92

(a) Créées par le décret du 30 septembre 1807.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 92
			61,151 84
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Traitement d'un secrétaire	»	1,260 »	1,260 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Demi-bourses	54	211 64	11,428 58
			61,988 58
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 40
			61,563 48

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr.	99,554 49
Évêché de Bruges		59,247 08
— de Gand		60,516 92
— de Liège		61,151 84
— de Namur		61,988 58
— de Tournay		61,563 48

TOTAL de l'art. 1^{er}. 403,822 30

N° 2.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE. (*)	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ANVERS.			
Curés de 1 ^{re} classe	10	2,047 50	20,475 »
— de 2 ^e classe.	11	1,565 »	15,015 »
Desservants.	159	787 50	125,212 50
Chapelains	12	500 »	6,000 »
Vicaires.	188	5,000 »	94,000 »
			260,702 50
BRABANT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,047 50	20,475 »
— de 2 ^e classe.	20	1,565 »	27,300 »
Desservants.	580	787 50	299,250 »
Chapelains	13	500 »	6,500 »
Vicaires	266	500 »	133,000 »
			486,525 »
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	20	2,047 50	40,950 »
— de 2 ^e classe.	16	1,565 »	21,840 »
Desservants.	228	787 50	179,550 »
Chapelains	5	500 »	2,500 »
Vicaires	256	500 »	128,000 »
			372,840 »
FLANDRE ORIENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	22	2,047 50	45,045 »
— de 2 ^e classe.	15	1,565 »	20,475 »
Desservants.	276	787 50	217,350 »
Chapelains	8	500 »	4,000 »
Vicaires	268	500 »	134,000 »
			420,870 »

(*) Cette colonne comprend toutes les places auxquelles un traitement est attaché.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
HAINAUT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	6	2,047 50	12,285 »
— de 2 ^e classe.	26	1,565 »	35,490 »
Desservants.	416	787 50	327,600 »
Chapelains	7	500 »	5,500 »
Vicaires	199	500 »	99,500 »
			478,375 »
LIÈGE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	6	2,047 50	12,285 »
— de 2 ^e classe.	18	1,565 »	24,570 »
Desservants.	351	787 50	276,412 50
Chapelains	15	500 »	7,500 »
Vicaires	128	500 »	64,000 »
			584,767 50
LIMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	6,142 50
— de 2 ^e classe.	9	1,565 »	12,285 »
Desservants.	205	787 50	161,437 50
Chapelains	14	500 »	7,000 »
Vicaires	98	500 »	49,000 »
			255,865 »
LUXEMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	10,237 50
— de 2 ^e classe.	15	1,565 »	20,475 »
Desservants.	291	787 50	229,162 50
Chapelains	65	500 »	32,500 »
Vicaires	34	500 »	17,000 »
			509,375 »
NAMUR.			
Curés de 1 ^{re} classe.	4	2,047 50	8,190 »
— de 2 ^e classe.	12	1,565 »	16,580 »
Desservants.	505	787 50	240,187 50
Chapelains	31	500 »	15,500 »
Vicaires	45	500 »	21,500 »
			501,757 50

Récapitulation.

Provinces d'Anvers .	fr	260,702 50
— de Brabant		486,525 »
de la Flandre occidentale		372,840 »
de la Flandre orientale		420,870 »
de Hainaut		478,575 »
— de Liège .		584,767 50
de Limbourg .		255 865 »
de Luxembourg . .		509,575 »
de Namur .		501,757 50
Total .	fr	5,251,077 50
A deduire pour revenus de cures .		5,620 89
Reste		5,247,456 61
Excédant actuel sur les traitements fixes		4,768 »
Montant de l'art 2		5,252,224 61 (*)

(*) Cette somme et celles qui proviennent de vacatures servent 1^o à payer les coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1837, combinée avec l'article 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs, 2^o à payer les augmentations personnelles de traitement et indemnités accordées presque toutes par le gouvernement précédent, et qui s'acquièrent successivement.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 4.

CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 4 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode		1,000 »	
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 »	
2 ^e pasteur (section flamande)	Id.	2,400 »	
Chantre-sacristain	Id.	400 »	
Subside pour frais du culte	Id.	1,000 »	
Pasteur anglican	Id.	2,000 »	
		9,800 »	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 »	
2 ^e pasteur protestant	Id.	2,400 »	
Lecteur et chantre	Id.	840 »	
Sacristain	Id.	210 »	
Organiste	Id.	210 »	
Subside pour frais du culte	Id.	500 »	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée.	Id.	2,000 »	
— — — de St-George.	Id.	2,000 »	
		12,570 »	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 »	
— —	Ostende.	2,000 »	
		4,000 »	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 »	
Marguillier.	Id.	420 »	
Subside pour loyer du temple	Id.	425 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	1,900 »	
Marguillier	Id.	400 »	
Pasteur anglican	Gand.	2,000 »	
		8,085 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE	Observations.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturages.	2,630 »	
Frais du local	Dour.	62 91	
Marguillier-chantre	Id.	210 »	
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Tournay.	210 »	
—	Rongy.	210 »	
		6,252 91	
LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	3,000 »	
Subsides pour les employés.	Id.	425 »	
Subside pour frais de culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920 »	
Pasteur protestant	Verviers et Hodimont.	3,276 »	
Coadjuteur.	Id.	1,000 »	
Lecteur et chantre	Id.	650 »	
—	Daelhem.	210 »	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 »	
Loyer du local servant au culte	Id.	600 »	
		11,261 »	

Récapitulation.

Frais du synode	fr.	1,000 »
Province d'Anvers		9,800 »
— de Brabant		12,570 »
— de la Flandre occidentale		4,000 »
— de la Flandre orientale		8,085 28
— de Hainaut		6,252 91
— de Liège.		11,261 »
TOTAL.	fr.	52,967 19
Dépenses diverses et imprévues.		4,952 81 (*)
Crédit demandé		57,900 »

(*) Cette somme est destinée au paiement : 1° des bourses des enfants des pasteurs protestants ; 2° des indemnités de déplacement, en cas de mutation ; 3° des subsides à accorder.

PIÈCE A L'APPUI

DE

L'ALLOCATION DEMANDÉE AU CHAPITRE IX, ART. 4.

Pour que les détenus ne retombent pas, à leur sortie de prison, dans les habitudes vicieuses ou criminelles qui les ont mis une première fois sous la main de la justice, il est nécessaire qu'ils trouvent un patronage bienveillant qui les ramène dans la bonne voie, leur procure du travail et leur facilite les moyens de se réhabiliter aux yeux de leurs concitoyens par une conduite régulière et utile; et quand ils n'ont ni asile ni ressources, qu'ils soient recueillis dans des maisons de refuge, où ils puissent travailler, se fortifier dans le bien, en attendant qu'il leur soit possible de reprendre leur place dans la société.

L'institution d'un semblable patronage est donc le complément nécessaire au système de réforme morale que le Gouvernement prend à tâche d'introduire dans les prisons. Sans une telle institution, tous les efforts que l'on pourra faire pour améliorer la condition morale des détenus seront infructueux, car en les abandonnant à eux-mêmes, à leur sortie de prison, on les rend aux séductions et aux liaisons qui les ont conduits au désordre et au crime, et ces séductions sont alors d'autant plus puissantes qu'ils ne rencontrent partout que répulsion, le mépris et la misère.

L'allocation demandée a pour objet l'établissement d'un semblable patronage, dont la nécessité se démontre d'elle-même.

Des maisons de refuge existent déjà à Liège, à Mons et à Namur, où elles produisent beaucoup de bien; mais fondées par les dons de la charité particulière, elles n'ont pu, à défaut de ressources suffisantes, recevoir jusqu'ici une organisation complète ni prendre une extension convenable.

Les maisons de Liège et de Namur comptent un certain nombre de détenues libérées qui se trouvaient sans ressource à leur sortie de prison, et qui y achèvent leur instruction morale et professionnelle pour devenir des membres utiles de la société.

Ces maisons de refuge reçoivent, outre les condamnées libérées, d'autres personnes qui abandonnent le vice et la prostitution pour devenir laborieuses et honnêtes, y apprendre un métier et rentrer ensuite dans la société et y vivre du produit de leur travail.

L'allocation demandée sera employée aussi à soutenir les institutions qui ont pour but de former des sujets propres à remplir les fonctions de surveillants, d'instituteurs et d'infirmiers dans les prisons, les dépôts de mendicité et les divers établissements de bienfaisance qui en ont besoin.

Une condition essentielle pour la réforme morale des détenus dans les prisons et des indigents reclus dans les dépôts est l'existence de frères et de sœurs capables de remplir les triples fonctions citées ci-dessus. Le nombre des religieux employés jusqu'ici est fort minime comparativement aux besoins du service. Il est donc nécessaire de favoriser par des subsides les établissements qui les forment, autrement il ne serait pas possible de satisfaire d'ici à longtemps aux besoins reconnus et urgents.

(51)

1844-45

n° 2

Compte général des travaux exécutés dans
les prisons, pendant l'exercice 1842

zie 35 mm film

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,**POUR L'EXERCICE 1845.**


NUMERO des articles de la loi de dévelop- pement des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER. Administration centrale. (Personnel.)	
1	Traitement du Ministre
"	Frais de représentation (<i>pour mémoire</i>)
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.
3	Frais des commissions d'examen.
4	Pensions accordées et à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service
Matériel.	
5	Ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux jour- naux belges, fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, éclairage, chauffage, entretien des locaux, du mobilier, etc.
6	Achat de decorations de l'Ordre Léopold
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.	
CHAPITRE II. Traitements des Agents politiques.	
1	AUTRICHE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
2	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — — — — —
3	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation
4	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis.
5	PAIS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
6	ITALIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
7	PRUSSE. — — — — —
8	TURQUIE. — — d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un drogman et de deux soldats.
9	BRÉSIL. — — d'un chargé d'affaires
10	DANEMARCK. — — — — —
11	ESPAGNE. — — — — —
12	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un chargé d'affaires et d'un secrétaire
13	GRÈCE. — Traitement d'un chargé d'affaires
14	HANOVRE, VILLES LIBRES ET ANSÉATIQUES de Hambourg, Brême et Lubeck. — Traitement d'un chargé d'affaires.
15	PORTUGAL. — Traitement d'un chargé d'affaires
16	SARDAIGNE. — — — — —
17	SUEDE. — — — — —
TOTAL DU CHAPITRE II.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
62,000	"	62,000	62,000	"	"		
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
(a) 12,800	"	12,800	2,000	10,800	"		a) Transfert du Budget de la Dette publique jus- qu'à concurrence d'une somme de 8,718 francs.
32,000	"	32,000	32,000	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
139,800	"	139,800	129,000	10,800	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
60,000	"	60,000	60,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
551,500	"	551,500	551,500	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi	develop- pements des articles,	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE III. Uniq. Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués TOTAL DU CHAPITRE III. fr. CHAPITRE IV. Uniq. Frais de voyages des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. CHAPITRE V. Uniq. Frais à rembourser aux agents du service extérieur. (<i>Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels</i>) TOTAL DU CHAPITRE V. fr. CHAPITRE VI. Uniq. Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues. TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. Uniq. Dépenses résultant de l'exécution du traité avec les Pays-Bas. (<i>Credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
110,000	»	110,000 »	110,000 »	»	»		
110,000	»	110,000 »	110,000 »	»	»		
70,000	»	70,000 »	70,000 »	»	»		
70,000	»	70,000 »	70,000 »	»	»		
75,000	»	75,000 »	75,000 »	»	»		
75,000	»	75,000 »	75,000 »	»	»		
50,000	»	50,000 »	50,000 »	»	»		
50,000	»	50,000 »	50,000 »	»	»		
»	»	»	89,263 74	»	89,263 74		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	54	Administration centrale
II.	<i>Ib.</i>	Traitements des agents politiques
III.	56	— — consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
V.	<i>Ib.</i>	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.
VI.	<i>Ib.</i>	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues
"	<i>Ib.</i>	Dépenses résultant de l'exécution du traité avec les Pays-Bas (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)
		TOTAUX

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
139,800	»	139,800	129,000	»	10,800		
551,500	»	551,500	551,500	»	»		
110,000	»	110,000	110,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
75,000	»	75,000	75,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
»	»	»	89,263 74	»	89,263 74		
996,300	»	996,300	1,074,763 74	10,800	89,263 74		
Différence en moins au Budget de 1845. .				73,463 74			

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1848.



NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE PREMIER.		
ARTICLE PREMIER.		
Administration centrale. (Personnel.)		
1	Uniq.	Traitements des employés Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Affaires Etrangères
ARTICLE 2.		
Administration centrale. (Matériel.)		
2	1	Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliures et achats de livres 3,000
	2	Ports de lettres, chauffage et éclairage 500
		3,500 " }
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
BATIMENTS DE GUERRE.		
La marine militaire se compose des bâtiments suivants :		
La goëlette la Louise-Marie, armée de 10 pièces. Armée.		
Canonnière-goëlette n° 1 — 7 — En disponibilité.		
— 4 — 7 — —		
Canonnière-chaloupe n° 5 — 5 — Armée.		
— 7 — 5 — —		
— 10 — 5 — Désarmée.		
— 11 — 5 — Armée.		
— 12 — 5 — En disponibilité.		
Un brick en armement.		
Les canonnières n° 6 et 9 ont été vendues en 1844.		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
titres de la loi	develop- pements des titres		
ARTICLE PREMIER.			
<i>Bâtiments de guerre. (Personnel.)</i>			
1	3	Capitaines-lieutenants de vaisseau	7,600 » 22,800 »
2	3	Lieutenants de vaisseau	5,040 » 25,200 »
3	12	Enseignes	2,520 » 30,240 »
4	12	Aspirants de 1 ^{re} classe	1,260 » 15,120 »
5	12	— 2 ^e classe	945 » 11,340 »
6	3	Sous-commissaires de 2 ^e classe	2,520 » 7,560 »
7	4	Agents comptables	1,260 » 5,040 »
8	2	Chirurgiens aides-majors	2,520 » 5,040 »
9	3	— sous-aides-majors	2,100 » 6,300 »
10	10	Maîtres d'équipage	720 » 7,200 »
11	10	— de canonage	636 » 6,360 »
12	10	Coqs.	516 » 5,160 »
13	40	Matelots de 1 ^{re} classe	516 » 20,640 »
14	90	— 2 ^e —	384 » 34,560 »
15	220	— 3 ^e —	336 » 73,920 »
16	80	Mousses	156 » 12,480 »
17		Pilotes lamaneurs	3,471 »
18	2	Sous-ingénieurs des constructions maritimes	2,520 » 5,040 »
518			297,471 »
ARTICLE 2.			
<i>Bâtiments de guerre. (Vivres.)</i>			
2	Uniq.	Vivres pour 518 hommes et deux pilotes	
Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique passés pour l'exercice 1844, et dont il sera donné connaissance à la section centrale.			
Voici le prix des denrées, la quantité de chaque ration et le prix de chacune d'elles			
		LI. %.	PAR SEMAINE
Pain	par kilogr	0,2550	5,00
Biscuit	—	0,5252	» ration de mer
Viande fraîche		0,6500	2,00
Viande salée		0,9810	» ration de mer
Orge		0,4360	1,95.
Lard fumé et sale		1,4715	0,45
Pois verts.	—	0,3270	0,60
Pois gris.	—	0,3924	0,50
Pois blancs	—	0,2725	» ration de mer
Beurre	—	1,6550	0,25
Fromage	—	1,1990	0,50
Sel blanc	—	0,3379	0,12
Poivre	—	1,3734	0,06
Moutarde	—	0,7650	0,06
Genièvre	par litre	0,6215	0,56.
Vinaigre de vin	—	0,7650	0,28
LÉGUMES			0,5600
Prix de la ration par semaine			fr. 6,0082
A REPORTER.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
297,471	»	297,471	297,471	»	»		
148,000	»	148,000	148,000	»	»		
445,471	»	445,471	445,471	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.		développements des articles.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
					REPORT. fr.
				ARTICLE 5.	
				<i>Bâtiments de guerre. (Entretien, chauffage et éclairage.)</i>	
				1 Chauffage et lumière à 8 centimes par jour et par tête	12,000 »
				2 Renouvellement et achat de futailles	4,000 »
				3 Instruments de chirurgie, médicaments et vivres de malades	4,000 »
				4 Mâture et coque des bâtiments de l'État	3,000 »
				5 Gréement à renouveler	9,000 »
				6 Poudre pour la flottille et le service de la quarantaine	1,000 »
3				7 Voiles de rechange et tentes	9,500 »
				8 Fournitures de bureau p ^r les officiers commandants et comptables.	1,500 »
				9 Frais de route et de déplacement	1,500 »
				10 Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffeteries	1,500 »
				11 Achat d'huile, couleurs et menus objets	3,500 »
				12 Renouvellement des canots et entretien des embarcations	4,000 »
				13 Dépenses imprévues	2,820 »
					62,320 »
				ARTICLE 4.	
4	Uniq.			Équipement d'un brick	
				TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.
				CHAPITRE III.	
				ARTICLE UNIQUE.	
				<i>Magasin de la Marine.</i>	
Uniq.				Traitement du garde-magasin et des ouvriers, frais de loyer et achat de matériel	
				TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
445,471	"	445,471	445,471	"	"		
62,320	"	62,320	68,321	"	6,001		
"	(a 33,000	33,000	33,000	"	"		a) Ce crédit est desti- né à compléter l'arme- ment et l'équipement du brick
507,791	33,000	540,791	546,792	"	6,001		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi	dévelop- pements des articles					
CHAPITRE IV.						
PILOTAGE.						
Personnel des stations.						
Uniq.	1	Anvers. . .	1 inspecteur à fr.	3,500	3,500	52,620 "
		—	1 commissaire permanent de l'Escaut	2,500	2,500	
		—	1 chef des pilotes à terre.	2,400	2,400	
		—	1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef	1,200	1,200	
		—	1 greffier-receveur	2,400	2,400	
		—	1 commis	1,500	1,500	
		—	1 concierge.	840	840	
		—	1 patron-pilote de 2 ^e classe	960	960	
		—	2 matelots	840	1,680	
		—	1 mousse	300	300	
		—	1 chef-canotier.	1,020	1,020	
		—	4 rameurs	840	3,360	
		—	9 pilotes de 1 ^{re} classe.	960	8,640	
		—	10 — 2 ^e —	840	8,400	
		—	16 — 3 ^e — { 9	720	6,480	
		—	7	600	4,200	
		—	6 élèves pilotes.	540	3,240	
	2	Terneuzen. . .	4 pilotes.	720	2,880	3,480 "
		—	1 agent	600	600	
	3	Flessingue. . .	1 chef des pilotes à terre.	2,400	2,400	62,220 "
—			1 commis	1,500	1,500	
—			1 patron-pilote de 1 ^{re} classe	1,200	1,200	
—			6 — 2 ^e —	960	5,760	
—			20 pilotes de 1 ^{re} classe.	720	14,400	
—			22 — 2 ^e —	600	13,200	
—			2 chefs-canotiers	960	1,920	
—			14 élèves pilotes.	480	6,720	
—			14 matelots	480	6,720	
—			10 canotiers	840	8,400	
4			Station de la Manche. . .	2 patrons-pilotes	1,200	
	—	6 pilotes de 1 ^{re} classe		840	5,040	
	—	8 — 2 ^e —		720	5,760	
	—	4 élèves pilotes.		480	1,920	
	—	4 matelots		480	1,920	
A REPORTER. fr.						

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
52,620	"	52,620	52,620	"	"		
3,480	"	3,480	3,480	"	"		
62,220	"	62,220	62,220	"	"		
17,040	"	17,040	8,520	(a 8,520	"		a) Le Budget de 1844 n'avait pourvu à la dépense du personnel de la station de la Manche, qu'à dater du 1 ^{er} juillet, l'organisation n'étant pas arrêtée avant cette époque; c'est ce qui explique la différence en plus de 8520 fr., portée au Budget de 1845.
135,360	"	135,360	126,840	8,520	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
		REPORT. fr.			
		CHAPITRE IV.			
		PILOTAGE (<i>Suite</i>).			
5		Ostende. . . 1 inspecteur fr.	2,500 2,500	} 20,430 „	
		— 1 sous-chef des pilotes à terre	1,200 1,200		
		— 1 commis	1,500 1,500		
		— 1 concierge	510 510		
		— 1 signaleur	200 200		
		— 2 patrons-pilotes	1,020 2,040		
		— 12 pilotes	720 8,640		
		— 4 élèves pilotes	480 1,920		
		— 4 matelots	480 1,920		
		Traitement du personnel des phares et fanaux		4,100 „	
6		Remises à payer aux pilotes.			
		Station d'Anvers. . . 45 % à la descente de l'Escaut, sur une recette présumée de 92,000 francs, égale à celle qui a été faite du 1 ^{er} janvier 1843 au 1 ^{er} janvier 1844.		41,400	} 140,980 „
		— 20 % à la remonte, calculée sur 70,000 francs		14,000	
		recette présumée égale à celle qui a été faite du 1 ^{er} janvier 1843 au 1 ^{er} janvier 1844.			
		Station de Terneuzen. 92 % à la descente, id.		2,600	
		Station de Flessingue. 20 % à la sortie, id.		8,500	
		— 45 % à l'entrée, id.		30,000	
		Remises aux élèves pilotes et matelots de la station des bouches de l'Escaut.		10,080	
		Station de la Manche. 45 % à l'entrée		7,000	
		— Plus 63 francs par navire		2,500	
Station d'Ostende . { 25 % à l'entrée } Id. à la sortie		15,000			
2 % à payer à la caisse des pensions du pilotage		6,000			
3 % de la recette à Ostende pour le traitement du receveur		2,000			
3 % id. à Gand id. id.		400			
Restitution de droits indûment perçus		1,500			
		A REPORTER. fr.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
135,360	"	135,360	126,840	8,520	"		
20,430	"	20,430	20,430	"	"		
4,100	"	4,100	4,100	"	"		
140,980	"	140,980	140,980	"	"		
300,870	"	300,870	292,350	8,520	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
		CHAPITRE IV.	
		PILOTAGE (<i>suite</i>).	
Uniq. (suite.)	7	Entretien de treize bateaux-pilotes et chaloupes.	30,000
	8	Entretien de quatorze bouées	1,500
	9	Orins et pierres bleues pour bouées	1,500
	10	Entretien de deux maisons de pilotage et d'un poste de signal.	1,500
	11	Feu et lumière dans les bureaux, corps-de-garde et bateaux	1,500
	12	Fournitures de bureau	1,200
	13	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, élèves, etc.	3,000
	14	Loyer d'un magasin à Anvers	250
	15	Loyer d'une maison à Flessingue	1,300
	16	Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut	1,000
	17	Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre	2,900
	18	Dépenses imprévues	4,000
			49,650 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	
		CHAPITRE V.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR DE L'ESCAUT. — <i>Le prince Philippe, la princesse Charlotte et la ville d'Anvers.</i>	
Uniq.	1	Solde du personnel, frais d'entretien des bateaux et embarcations, achat de combustibles. . .	
	2	Réparations majeures aux machines des bateaux à vapeur <i>le prince Philippe et la ville d'Anvers.</i>	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	
		CHAPITRE VI.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Police maritime.</i>	
Uniq.	Uniq.	Traitements des commissaires maritimes, loyers de bureaux, fournitures, impressions, . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLIQUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
300,870	"	300,870	292,350	8,520	"		
49,650	"	49,650	49,650	"	"		
350,520	"	350,520	342,000	8,520	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
"	(a 10,000	10,000	"	10,000	"		
48,758	10,000	58,758	48,758	10,000	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		

a) Les machines du bateau à vapeur la *ville d'Anvers* datent de 1834, elles ont presque continuellement fonctionné depuis cette époque.
Celles du *prince Philippe* datent de 1839. Bien qu'elles aient moins fonctionné, elles nécessitent également, outre l'entretien ordinaire, des réparations majeures.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE VII.
		ARTICLE UNIQUE.
		<i>Secours maritimes. (Sauvetage.)</i>
Uniq.	Uniq.	Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et solde du personnel
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII.
		ARTICLE UNIQUE.
		<i>Pensions civiles et secours.</i>
	1	Pensions civiles a) fr. 10,400 »
		a) Ce crédit se décompose comme suit :
		Pensions accordées depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à des fonctionnaires ou employés de la marine. (<i>Transfert du Budget de la Dette publique</i>) fr. 697 »
		Pensions du pilotage, mises à la charge de l'État, en vertu de l'art. 60 de la loi du 21 juillet 1844 6,703 82
		Pensions accordées et à accorder éventuellement en 1844 et 1845. 2,999 18
		10,400 »
Uniq.	2	Secours aux marins blessés, frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse. 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
»	»	Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>) 42,000 »
»	»	Entretien de la <i>British Queen</i> . (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>) . 14,000 »

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
14,400	»	14,400	4,000	10,400	»		
14,400	»	14,400	4,000	10,400	»		
»	»	»	56,000	»	56,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
		Récapitulation.
I.	62	Administration centrale
II.	ib.	Bâtiments de guerre
III.	66	Magasin de la marine.
IV.	68	Pilotage.
V.	72	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut
VI.	ib.	Police maritime
VII.	74	Secours maritimes (<i>sauvetage</i>)
VIII.	ib.	Pensions civiles. — Secours aux marins blessés, etc.
"	"	Construction de bateaux pilotes et entretien de la <i>British Queen</i> (<i>Crédits qui ne figurent plus au Budget de 1845</i>).
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS	
9,550 »	»	9,550 »	9,550 »	»	»	
507,791 »	55 000 »	510,791 »	346,792 »		6,001 »	
11,200 »	»	11,200 »	11,200 »	»	»	
350,520 »	»	350,520 »	342,000 »	8,520 »		
48,758 »	10,000 »	58,758 »	48,758 »	10,000 »		
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
16,500 »	»	16,500 »	16,500 »	»	»	
14,400 »	»	14,400 »	4,000 »	10,400 »	»	
»	»	»	56,000 »	»	56,000 »	
988,719 »	45,000 »	1,031,719 »	1,064,800 »	23 920 »	62,001 »	
DIFFÉRENCE EN MOINS.				53,081 »		

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1845.



NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.															
CHAPITRE PREMIER.																
ADMINISTRATION CENTRALE (<i>Personnel</i>).																
1	»	Traitement du Ministre fr.														
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service														
3	»	Indemnités et frais de bureau d'un conseil supérieur de commerce, d'industrie et d'agriculture.														
Matériel.																
4	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.														
Pour apprécier la nécessité de cette majoration, il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant qui indique le montant des crédits alloués pour le matériel des six Ministères :																
<table><tr><th>DÉPARTEMENTS.</th><th>ALLOCATIONS.</th></tr><tr><td>Guerre</td><td>fr. 40,000 »</td></tr><tr><td>Finances</td><td>40,000 »</td></tr><tr><td>Affaires Étrangères</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Travaux Publics</td><td>31,600 »</td></tr><tr><td>Intérieur</td><td>24,000 »</td></tr><tr><td>Justice</td><td>20,000 »</td></tr></table>			DÉPARTEMENTS.	ALLOCATIONS.	Guerre	fr. 40,000 »	Finances	40,000 »	Affaires Étrangères	32,000 »	Travaux Publics	31,600 »	Intérieur	24,000 »	Justice	20,000 »
DÉPARTEMENTS.	ALLOCATIONS.															
Guerre	fr. 40,000 »															
Finances	40,000 »															
Affaires Étrangères	32,000 »															
Travaux Publics	31,600 »															
Intérieur	24,000 »															
Justice	20,000 »															
Le relevé suivant montre la progression des affaires au Département de l'Intérieur, progression telle, qu'à part l'entretien du mobilier, la majoration sera en grande partie absorbée par les frais de bureau :																
<table><tr><td>En 1837 on a expédié</td><td>22,150 dépêches.</td></tr><tr><td>— 1838 —</td><td>22,580 —</td></tr><tr><td>— 1839 —</td><td>21,929 —</td></tr><tr><td>— 1840 —</td><td>25,152 —</td></tr><tr><td>— 1841 —</td><td>25,645 —</td></tr><tr><td>— 1842 —</td><td>28,757 —</td></tr><tr><td>— 1845 —</td><td>29,981 —</td></tr></table>			En 1837 on a expédié	22,150 dépêches.	— 1838 —	22,580 —	— 1839 —	21,929 —	— 1840 —	25,152 —	— 1841 —	25,645 —	— 1842 —	28,757 —	— 1845 —	29,981 —
En 1837 on a expédié	22,150 dépêches.															
— 1838 —	22,580 —															
— 1839 —	21,929 —															
— 1840 —	25,152 —															
— 1841 —	25,645 —															
— 1842 —	28,757 —															
— 1845 —	29,981 —															
et en 1844 on atteindra, sans aucun doute, le chiffre de 40,000 dépêches a en juger d'après le nombre du semestre écoulé, qui s'élevait à 19,552 au 31 juillet.																
Frais de déplacement.																
5	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires														
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																
CHAPITRE II.																
PENSIONS ET SECOURS.																
1	»	Pensions.														
2	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves														
3	»	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.														
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT Nouveau POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
137,000	"	137,000	137,000	"	"		
20,000	"	20,000	"	(a 20,000	"		a) L'institution ou la reorganisation d'un con- seil supérieur de com- merce, d'industrie et d'agriculture, sera l'ob- jet d'un règlement d'ad- ministration publique, la nécessité de cette insti- tution semble univer- sellement reconnue, les indemnités de séjour et de déplacement des mem- bres, l'indemnité fixe d'un secrétaire perman- ent, les frais de réu- nions extraordinaires avec les délégués des chambres de commerce, exigeront au moins une somme annuelle de fr 20,000
30,000	"	30,000	24,000	6,000	"		
4,000	"	4,000	4,000	"	"		
212,000	"	212,000	186,000	26,000	"		
150,000	"	150,000	5,000	(b 145,000	"		b) Transfert du Budget de la dette publique jus- qu'à concurrence d'une somme de 141,009 fr
5,000	"	5,000	7,570 80	"	(c 2,570 80		c) Ce crédit est sus- ceptible d'une réduction de fr 2,570 80, par suite de quelques extinc- tions)
7,000	"	7,000	7,000	"	"		
162,000	"	162,000	19,570 80	145,000	2,570 80		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
1	»	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	
2	»	Part contributive du Gouvernement dans les frais auxquels donnera lieu le recensement général de la population du royaume.	
TOTAL DU CHAPITRE III.			. . . fr.
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
<i>Province d'Anvers.</i>			
1	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 »
	B.	Traitements des employés et gens de service	41,000 »
	C.	Frais de route et de séjour	1,500 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	15,800 »
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	21,677 »
	G.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>			
2	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 »
	B.	Traitements des employés et gens de service.	49,875 »
	C.	Frais de route et de séjour	1,700 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	12,000 »
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	24,800 »
	G.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
3	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 »
	B.	Traitements des employés et gens de service.	39,300 »
	C.	Frais de route et de séjour	1,750 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	16,500 »
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	34,507 »
	G.	Dépenses imprévues	1,000 »
A REPORTER.			. . . fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
25,000	"	25,000	25,000	"	"		a) Il n'a pas été fait de recensement général de la population depuis que la Belgique constitue un Etat indépendant, le dernier recensement est de 1829. La commission centrale de statistique, qui a un rapport textuellement reproduit dans le bulletin de ses travaux (1^{er} page 575 à 578), a fait la proposition d'un nouveau recensement général semblable à celui qui a été fait pour la ville de Bruxelles en 1842, à titre d'essai, elle propose en outre de le faire pour le renouvellement de cette opération la période decennale qui vient d'être fixée par l'article du 29 septembre 1828. Comme il n'est guère possible de déterminer exactement à l'avance le montant de la dépense à laquelle le recensement donnera lieu, le gouvernement ne demande, quant à présent, que la somme de 15,000 francs qui lui paraît suffisante pour préparer cette opération et couvrir les premiers frais d'installation au Budget de l'année suivante, alors on pourra déterminer le complément de crédit nécessaire pour couvrir la dépense totale de cette importante opération.
"	(a) 15,000	15,000	"	15,000	"		
25,000	15,000	40,000	25,000	15,000	"		
118,677	"	118,677	121,477	(b) 1,200	4,000	"	b) Les besoins du service réclament une augmentation de fr. 1,200, au titre B, de cet article. Les affaires relatives au commerce ont pris une extension telle que le gouvernement de cette province s'est vu dans la nécessité de les détacher de la division des affaires civiles et de créer un bureau spécial pour cet objet. Il importe de pourvoir aux dépenses indispensables occasionnées par la création de ce bureau.
126,275	"	126,275	124,275	(c) 2,000	"		
130,757	"	130,757	130,757	"	"		c) La loi sur l'instruction publique, la loi sur les indemnités, la reorganisation du service de la voirie vicinale, l'accroissement rapide des faubourgs de Bruxelles, des usines, briqueteries, etc., l'importance que prend le défilé de la Cambrille, le grand nombre des brevets qui se délivrent dans le Brabant, ces diverses causes ont occasionné une augmentation considérable du travail dans les bureaux du gouvernement provincial depuis quelques années et surtout depuis un an. Il a fallu prendre des nouveaux employés plusieurs n'ont pas encore de traitement fixe et attendent une indemnité
375,709	"	375,709	376,509	3,200	4,000	"	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi			
développements des articles.			
		REPORT. . . . fr.	
		Province de la Flandre orientale.	
4	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service	43,000 "
	C.	Frais de route et de séjour	1,500 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	15,000 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	35,248 "
	G.	Dépenses imprévues	1,000 "
		Province de Hainaut.	
5	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service	52,840 "
	C.	Frais de route et de séjour	2,000 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	20,930 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	31,468 "
	G.	Dépenses imprévues	1,000 "
		Province de Liège.	
6	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service.	43,800 "
	C.	Frais de route et de séjour	1,690 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	13,000 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	28,140 "
	G.	Dépenses imprévues	1,000 "
		A REPORTER. . . . fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
375,709	"	375,709	376,509	3,200	4,000		qui ne pourra leur être accordée qu'à l'aide des fr. 2,000 demandés. Le prix de toutes cho- ses étant plus élevé à Bruxelles que dans les autres villes du royaume, il est d'ailleurs équiva- lable d'accorder une cer- taine compensation à l'employé forcé de rési- der dans la capitale, cette circonstance étant appré- ciée par l'ancien gouver- nement, qui accordait fr. 2,000 aux membres de la députation du Brabant et de la Hollande (Amster- dam), tandis que ceux des autres provinces ne recevaient que fr. 1,500
133,448	"	133,448	133,448	"	"		
140,938	5,000	145,938	140,938	(a 5,000	"		a) Cette augmentation de fr. 5,000 est destinée à pourvoir à des réparations intérieures et au re- nouvellement du mobili- er qui se trouve dans un état de délabrement complet. Il n'avait été fait à l'hôtel du gou- vernement provincial à Mons, aucune restaura- tion, aucun achat, au- cune amélioration depuis 1830
125,330	"	125,330	125,330	"	"		
775,425	5,000	780,425	776,225	8,200	4,000		

NUMÉRO des articles de la loi.		dévelo- pements des articles.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
					REPORT. . . fr.
				<i>Province de Limbourg.</i>	
7	A.			Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 »
	B.			Traitements des employés et gens de service.	32,500 »
	C.			Frais de route et de séjour	1,400 »
	D.			Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	397 »
	E.			Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	12,700 »
	F.			Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	18,648 40
	G.			Dépenses imprévues	1,000 »
				<i>Province de Luxembourg.</i>	
8	A.			Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 »
	B.			Traitements des employés et gens de service.	30,300 »
	C.			Frais de route et de séjour	1,700 »
	D.			Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	5,000 »
	E.			Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	17,000 »
	F.			Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	20,991 »
	G.			Dépenses imprévues	1,000 »
				<i>Province de Namur.</i>	
9	A.			Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 »
	B.			Traitements des employés et gens de service.	36,000 »
	C.			Frais de route et de séjour	2,000 »
	D.			Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»
	E.			Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	11,700 »
	F.			Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	15,863 »
	G.			Dépenses imprévues	1,000 »
10	»			Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement	»
					A REPORTER. . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
775,425 "	5,000	780,425 "	776,225 "	8,200	4,000		
103,345 40	(a 1,000	104,345 40	104,345 40	"	"		a) L'augmentation de fr. 1,000 qui a été accordée à la lettre L du Budget de 1844, pour des réparations extraordinaires à l'hôtel du gouvernement provincial du Luxembourg (etc. tout) a été insuffisante. Un nouveau crédit de fr. 1,000 est indispensable pour compléter ces réparations pendant l'année 1845.
110,691 "	3,000	113,691 "	110,691 "	(b 3,000	"		b) Les allocations destinées aux frais d'ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Aillon, sont demeurées sans emploi pendant plusieurs années, et lorsque l'absence d'objets mobiliers de tous genres, s'est fait sentir, les crédits annuels ont été promptement épuisés et même dépassés. Il est à remarquer que l'augmentation proposée est d'autant plus indispensable que le délabrement des bâtiments exige des réparations d'entretien et des mesures de précaution pour les rendre habitables jusqu'à la construction d'un hôtel nouveau.
104,263 "	"	104,263 "	104,263 "	"	"		
18,500 "	"	18,500 "	18,500 "	"	"		
1,112,224 40	9,000	1,121,224 40	1,114,024 40	11,200	4,000		

NUMÉRO des articles de la loi		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT.
11	»	Augmentation destinée à améliorer la position des commissaires d'arrondissement et à établir une proportion plus équitable dans les traitements	
		<i>Frais de milice.</i>	
12	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	
		CHAPITRE V.	
1	,	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	
2	,	Complément des frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	
		CHAPITRE VI.	
1	,	Service de santé	
2	»	Académie royale de médecine	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	
		CHAPITRE VII.	
Uniq.	»	Frais de célébration des fêtes nationales	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	
		CHAPITRE VIII.	
		EAUX DE SPA.	
1	»	Traitement du contrôleur des jeux, et autres dépenses	
2	»	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOCÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
1,112,224 40	9,000	1,121,224 40	1,114,024 40	11,200	4,000		
17,500 "	"	17,500 "	"	(a 17,500	"		a) Il est notoire que le traitement de la plupart des commissaires d'arrondissement n'est en rapport ni avec la population, ni avec l'étendue de leurs arrondissements, ni pour quelques-uns d'entre eux, avec les circonstances locales qui élèvent leurs dépenses ou augmentent l'importance de leurs fonctions. Le gouvernement desire être mis à même d'établir dès le 2 ^{me} semestre 1845 les traitements de ces fonctionnaires sur une base équitable. Ces mesures, qui feront l'objet d'un arrêté général d'administration publique, comportent une dépense annuelle évaluée à 35,000 fr.
58,340 "	"	58,340 "	58,340 "	"	"		
1,188,064 40	9,000 "	1,197,064 40	1,172,564 40	28,700	4,000		
100,000 "	"	100,000 "	100,000 "	"	"		b) Cette allocation, ainsi qu'on l'a déjà expliquée dans la note imprimée à la page 103 du projet de Budget de 1844, est fondée sur ce que dans les évaluations faites par la commission du Sénat, le nombre des parcelles contiguës aux chemins avait été porté au quart de la totalité des parcelles cadastrales, tandis qu'on a reconnu depuis qu'il dépassera la moitié de cette totalité.
"	40,000 "	40,000 "	50,000 "	"	(b 10,000		
100,000 "	40,000 "	140,000 "	150,000 "	"	10,000		
27,000 "	"	27,000 "	27,000 "	"	"		
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"		
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"		
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"		
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"		
2,220 "	"	2,220 "	2,220 "	"	"		
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"		
22,220 "	"	22,220 "	22,220 "	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
»	»	Subside aux provinces de Luxembourg et de Limbourg pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie, l'une à St-Hubert et l'autre à Tongres. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>)
CHAPITRE IX.		
Uniq.	»	Premier quart d'une somme de 200,000 francs pour frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
CHAPITRE X.		
ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ET SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE BRUXELLES.		
1	A.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État fr. 149,500 »
	B.	Jury d'exameu pour la médecine vétérinaire. 4,000 »
2	»	Subside à la Société d'Horticulture de Bruxelles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.
CHAPITRE XI.		
FONDS D'AGRICULTURE.		
Uniq.	»	Encouragement à l'agriculture
N. B. Ce crédit est destiné aux dépenses suivantes .		
A. Amélioration de la race chevaline (<i>Haras</i>).		
B. Fonds d'agriculture; service vétérinaire; indemnité pour bestiaux abattus; frais des commissions d'agriculture.		
C. Suppléments au fonds de non-valeurs.		
D. Primes pour production de cocons de vers-à-soie; distribution gratuite de mûriers, etc., etc.		
E. Culture de la garance.		
F. Amélioration de la race bovine.		
G. Primes aux agents de la force publique pour l'exécution des lois et règlements relatifs à la chasse et à l'amélioration de la race chevaline.		
H. Dépenses diverses.		
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . fr.
CHAPITRE XII.		
MILICE.		
Uniq.	»	Frais d'impression des listes alphabétiques
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
"	"	"	20,000	"	20,000		
"	50,000	50,000	"	(a 50,000	"		a) Arlon étant chef-lieu de province, doit avoir un hôtel provincial. Le local actuellement occupé par le gouverneur et par les bureaux, est complètement insuffisant, et il serait impossible de l'approprier. Il se compose de deux propriétés privées dont la principale se loue fr. 4,200, et l'autre fr. 800 annuellement. Les anciennes archives provinciales, accumulées aux greniers et non classées, sont si mal abritées, qu'elles ont eu beaucoup à souffrir, suite de l'incendie, on a même dû en laisser à Luxembourg. Il n'existe pas de salle pour les sessions du conseil provincial. Les bâtiments loués n'offrent même aucune solidité, il y a des parties qui menacent ruine. La nécessité de construire un nouvel hôtel est incontestable, les plans et devis sont arrêtés, et l'on peut prévoir que la dépense totale s'élèvera à la somme de fr. 200,000 environ. Comme cette dépense pourra être répartie sur plusieurs exercices, le gouvernement ne demande au Budget de 1845 qu'un crédit de fr. 50,000, formant le 1/4 quart de la somme.
"	50,000	50,000	"	50,000	"		
153,500	"	153,500	153,500	"	"		
24,000	"	24,000	24,000	"	"		
177,500	"	177,500	177,500	"	"		
393,000	"	393,000	393,000	"	"		
393,000	"	393,000	393,000	"	"		
1,600	"	1,600	1,600	"	"		
1,600	"	1,600	1,600	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE XIII.
		GARDE CIVIQUE.
Uniq.	»	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accom- pagnent, et frais de bureau de l'état-major; achats, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . fr.
		CHAPITRE XIV.
		RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.
Uniq.	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . fr.
		CHAPITRE XV.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
Uniq.	»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, qui sont dans le besoin
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . fr.
		CHAPITRE XVI.
Uniq.	»	Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . fr.
		CHAPITRE XVII.
		COMMERCE.
1	»	Écoles de navigation
2	»	Chambres de commerce
»	»	Portion imputable sur l'exercice 1844 de la garantie accordée par le Gouvernement pour l'ex- portation des produits de l'industrie cotonnière (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).
		A REPORTER. . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		LA PLUS.	LA MOINS.		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
"	45,000	(a) 45,000	50,930	"	5,930		a) Les deux crédits qui ont été alloués pour faire face aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 ont été alloués, l'un par cette loi même, l'autre par la loi spéciale du 29 juin 1844. Après de se conformer au désir qui en a été témoigné au Sénat, lors de la discussion de cette dernière loi, le gouvernement a cru devoir porter au Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice de 1845, le crédit nécessaire pour la même année et qui a pu être réduit de fr. 50,930 à fr. 45,000.
"	45,000	45,000	50,930	"	5,930		
16,000	"	16,000	16,000	"	"		
12,000	"	12,000	12,000	"	"		
"	"	"	65,000	"	65,000		
28,000	"	28,000	93,000	"	65,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. fr.
3	»	Frais divers et frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole . .
4	»	Encouragement pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour 1845, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service
5	»	Primes pour construction de navires
6	»	Pêche nationale.
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.
		CHAPITRE XVIII.
		INDUSTRIE.
		<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'Industrie.</i>
1	A.	Achats de machines et de métiers perfectionnés, subsides, voyages et missions; subsides pour introduction d'industries nouvelles; enquêtes; frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertises de machines pour les- quelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; publications utiles . . fr. 30,000 »
	B.	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileu- ses; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête; subsides à des écoles-manufactures et à des ateliers d'apprentissage et de per- fectionnement; distribution de métiers ou pièces de métiers, etc. 150,000 »
2	»	Musée de l'Industrie, traitements, frais de voyage, impression de bulletins, modèles et essais, collection d'épures, bibliothèque, ateliers de dessinateurs, collection d'échantillons et bureau de renseignements; appropriation de locaux, ameublement, frais d'un laboratoire, etc. .
3	»	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publications de brevets, frais d'administration (<i>personnel et matériel</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
28,000	"	28,000	98,000	"	65,000		
45,500	"	45,500	45,500	"	"		
100,000	15,000	115,000	115,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
95,000	"	95,000	95,000	"	"		
308,500	15,000	323,500	388,500	"	65,000		
180,000	"	180,000	210,000	"	(a 30,000		a) La somme de 30,000 fr., spécialement allouée au Budget de 1844, en faveur des écoles-manufactures, a été réunie au tit. B de l'art 1 ^{er}
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
33,000	"	33,000	33,000	"	"		
253,000	"	253,000	288,000	"	30,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XIX.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Jurys d'examen.		
1	A.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités fr. 485,000 »
	B.	Bourses et médailles 36,800 »
	C.	Subside pour le matériel des deux universités 100,000 »
	TOTAL. . . fr. 621,800 »	
2	»	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et dépenses du concours universitaire.
Enseignement moyen.		
3	»	Frais d'inspection des athénées et collèges
4	A.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen, concours, etc. fr. 169,500 »
	B.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement industriel (écoles de Gand, Verviers, etc.), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage 30,500 »
		TOTAL. . . fr. 200,000 »
5	»	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges
Enseignement primaire.		
6	A.	Frais d'inspection en vertu de la loi du 23 septembre 1842 fr. 80,000 »
	B.	Frais des deux écoles normales 100,000 »
	C.	Frais ordinaires des vingt-sept écoles primaires supérieures 81,000 »
	D.	Dépenses des cours normaux annexés à neuf écoles primaires supérieures. . . 25,000 »
	E.	Subsides aux communes pour traitements aux instituteurs communaux, et encouragements 250,000 »
	F.	Subsides aux communes pour construction, location et ameublement de maisons d'école 100,000 »
	G.	Secours à accorder à des instituteurs nécessiteux sans emploi, à des veuves et enfants d'instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance. 15,000 »
	H.	Bourses pour les élèves-instituteurs des écoles normales adoptées 21,000 »
		TOTAL. . . fr. 672,000 »
7	»	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ATTORÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
621,800	»	621,800	621,800	»	»		a) Plusieurs établis- sements d'instruction moyenne, entre autres le collège de Hasselt et l'athénée d'Anvers, doi- vent être reorganisées ou complètes selon les vœux émis ou les décisions prises par les conseils communaux, de là la nécessité de cette aug- mentation de crédit. b) Les établissements dans lesquels se donne l'enseignement normal primaire sont de trois espèces : 1^{re} Les deux écoles nor- males de l'Etat, 2^o Les cours normaux adjoints aux écoles pri- maires supérieures, 3^e Les écoles normales privées ayant accepté le régime d'inspection et il- li par la loi. Les bourses créées par l'article 26 de la loi du 23 septembre 1842, en faveur des élèves-insti- tuteurs sont accordées par le gouvernement aux élèves de ces trois caté- gories d'institutions, el- les sont respectivement imputées ainsi qu'il suit : 1^{re} Les bourses des élè- ves des écoles normales de l'Etat sur la lettre B de l'art 6. 2^o Les bourses des élè- ves des cours normaux sur la lettre D de l'art 6. 3^o Les bourses distri- buées aux élèves des écoles normales privées, tant que le nombre et la posi- tion de ces établissements n'étaient pas nettement déterminés, ont dû être prélevées sur la lettre E de l'art 6. Aujourd'hui qu'un ac- te du gouvernement a agréé l'offre des évêques et placé sous le régime d'inspection établi par la loi, les sept écoles nor- males de St-Nicolas, Roulers, Bonne-Espé- rance, St-Roch, St- Froid, Malonne et Bastogne, il paraît con- venable d'assigner un nu- mero spécial à la somme nécessaire pour les bours- ses à accorder aux élèves de ces établissements, cette somme est évaluée pour 1845 à fr. 21,000, ce qui fait fr. 3,000, ou 15 bourses de l'Etat par école. On ne pourrait en portant la somme à ce chiffre continuer à la pré- lever sur la lettre E de l'art 6, déjà insuffisante pour le service de l'in- struction primaire com- munale proprement dite. Ces bourses ne suffi- raient pour aucun genre d'établissement si les pro- vinces n'avaient porté à leurs budgets un crédit dans le même but.
79,100	»	79,100	79,100	»	»		
7,500	»	7,500	7,500	»	»		
200,000	»	200,000	167,100	(a 32,900	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
672,000	»	672,000	651,000	(b 21,000	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
1,605,200	»	1,605,200	1,551,300	53,900	»		

NUMÉRO des articles de la loi		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE XX.	
		SECTION 1 ^{re} .	
		<i>Lettres et Sciences.</i>	
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats	
	B.	Académie royale des sciences et belles-lettres	
	C.	Observatoire royal de Bruxelles.	
	D.	Bibliothèque royale	
	E.	Musée royal d'histoire naturelle.	
	F.	Publication des chroniques belges inédites.	
	G.	Subside à l'association des Bollandistes pour l'achèvement des <i>Acta Sanctorum</i>	
	H.	Exécution et publication de la carte géologique	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.	
		SECTION DEUXIÈME.	
		<i>Archives du royaume.</i>	
2	"	Frais d'administration (<i>Personnel</i>).	
3	"	— (<i>Matériel</i>)	
4	"	Frais de publication des inventaires des archives	
5	"	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	
"	"	Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'État allemande (<i>ce crédit est reporté à l'article 2 du présent chapitre</i>).	
6	"	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État.	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.	
		SECTION TROISIÈME.	
		<i>Beaux-Arts.</i>	
7	A.	Encouragements, souscriptions, achats	
	B.	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	
	C.	— — — de Liège	
	D.	Concours de composition musicale. — Pensions des deux lauréats	
	E.	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. { Subside annuel — extraord. pour l'agrandissem. des locaux.	
		A REPORTER. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1843.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1843.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		LY PLUS	LY MOINS.		
44,000	»	44,000	44,000	»	»		a) Cette demande de majoration est l'issue de la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Représentants lors de l'examen du Budget de 1844. La section centrale avait proposé elle-même cette majoration, qui n'a pas été votée spécialement. La Chambre ayant adopté d'une manière générale le chiffre proposé par le Gouvernement. b) Cette diminution provient de la suppression de l'allocation extraordinaire pour l'appropriation des locaux. c) Une somme de fr. 5,000 avait été demandée en 1844 pour l'appropriation des locaux et la confection d'armoires; cette somme n'a plus du figurer au Budget de 1845, mais on propose d'en prendre fr. 4,000 pour les ajouter à l'allocation ordinaire dont l'insuffisance a été constatée. d) La somme de fr. 12,000 suffit pour couvrir les dépenses, pendant l'année 1845, de la commission chargée de cette publication. e) Le classement et l'inventaire des archives de la secrétairerie d'Etat allemande, sont terminés, et le crédit qui figurait de ce chef au Budget de 1844, n'est pas reproduit à celui de 1845, mais l'intention du Gouvernement était de charger le savant auquel ce travail a été confié, d'autres recherches et notamment de publications historiques; il a paru plus convenable de le payer d'abord sur l'allocation votée en faveur du personnel de l'administration des archives. f) Voir la note insérée à l'art. 2. g) Depuis plusieurs années le Gouvernement a dû allouer au conservatoire un subside supplémentaire sur le fonds général, pour couvrir les dépenses de la distribution des prix, l'augmentation de traitement accordée à M. Blies, professeur de chimie et l'achat et l'entretien des instruments. Il semble convenable de porter l'allocation au taux nécessaire pour éviter à l'avenir la demande nouvelle de semblables subsides.
30,000	»	30,000	30,000	»	»		
24,000	»	24,000	22,000	(a) 2,000	»		
65,000	»	65,000	80,000	»	(b) 15,000		
14,000	»	14,000	15,000	»	(c) 1,000		
12,000	»	12,000	14,000	»	(d) 2,000		
»	6,000	6,000	6,000	»	»		
»	6,000	6,000	6,000	»	»		
189,000	12,000	201,000	217,000	2,000	18,000		
23,750	»	23,750	21,350	(e) 2,400	»		
2,600	»	2,600	2,600	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
»	»	»	2,400	»	(f) 2,400		
3,500	»	3,500	3,500	»	»		
48,850	»	48,850	48,850	2,400	2,400		
55,000	»	55,000	55,000	»	»		
45,000	»	45,000	39,000	(g) 6,000	»		
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
25,000	»	31,000	31,000	»	»		
»	6,000						
142,000	6,000	148,000	142,000	6,000	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
7	F.	Académie et école des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers	
	G.	Pensions instituées en faveur des lauréats par arrêté royal du 13 avril 1817	
	H.	École royale de gravure de Bruxelles	
	I.	Musée royal de peinture et de sculpture	
	J.	Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités	
		Dépenses extraordinaires pour l'appropriation d'un local	
8	"	Exposition nationale et triennale des beaux-arts.	
"	"	Dernier subside pour l'achèvement du monument de la place des Martyrs (<i>ce crédit ne figure plus au Budget de 1845</i>)	
9	"	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins, des arbustes, salaire des gardiens.	
10	"	3 ^e septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon	
11	"	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
12	A.	Subsides aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments	
	B.	Commission royale des monuments.	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.	fr.
		RÉCAPITULATION DU CHAPITRE XX.	
"	"	SECTION 1 ^{re} . — Lettres et sciences	
"	"	— 2 ^e . — Archives	
"	"	— 3 ^e . — Beaux-Arts	
		TOTAL DU CHAPITRE XX.	fr.
		CHAPITRE XXI.	
Uniq.	"	Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale	
		TOTAL DU CHAPITRE XXI.	fr.
		CHAPITRE XXII.	
Uniq.	A.	Dépenses imprévues	fr. 14,000 »
	B.	Travail extraordinaire	4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XXII.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
142,000	6,000	148,000	142,000	6,000	"		a) Une somme de fr. 8,000 est nécessaire pour continuer, en 1845, les travaux d'appropriation commencés à la porte de Hal. b) C'est la même somme qui a été accordée pour les expositions de 1839 et de 1842
25,000	"	25,000	25,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
10,000	"	18,000	20,000	"	(a 2,000		
"	8,000						
"	20,000	20,000	"	(b 20,000	"		
"	"	"	8,000	"	8,000		
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
"	12,500	12,500	12,500	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
30,000	"	36,000	36,000	"	"		
6,000	"						
265,000	46,500	311,500	295,500	26,000	10,000		
189,000	12,000	201,000	217,000	2,000	18,000		
48,850	"	48,850	48,850	2,400	2,400		
265,000	46,500	311,500	295,500	26,000	10,000		
502,850	58,500	561,350	561,350	30,400	30,400		
"	(c 25,000	25,000	30,000	"	5,000		c) La part contribu- tive du Gouvernement dans les frais dont il s'agit est évaluée à 80,000 francs. Un premier cré- dit de 30,000 fr. ayant été voté par la loi du 27 mai 1844, la somme de 50,000 fr. demandée au Budget de 1845 forme le complément de cette dépense obligatoire.
"	25,000	25,000	30,000	"	5,000		
18,000	"	18,000	18,000	"	"		
18,000	"	18,000	18,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	80	Administration centrale.
II.	ib.	Pensions et secours
III.	82	Statistique générale
IV.	ib.	Frais de l'administration dans les provinces.
V.	88	Subsides. — Chemins vicinaux
VI.	ib.	Service de santé et académie royale de médecine
VII.	ib.	Fêtes nationales
VIII.	ib.	Eaux de Spa
»	90	Subsides aux provinces de Luxembourg et de Limbourg (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).
IX.	ib.	Frais de construction d'un hôtel provincial à Arlon
X.	ib.	École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles
XI.	ib.	Fonds d'agriculture
XII.	ib.	Milice
XIII.	92	Garde civique.
XIV.	ib.	Récompenses honorifiques et pécuniaires
XV.	ib.	Dotation de la légion d'honneur et de la croix de fer
XVI.	ib.	Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842 (<i>indemnités</i>).
XVII.	ib.	Commerce.
XVIII.	94	Industrie
XIX.	96	Instruction publique
XX.	98	Lettres, sciences et arts.
XXI.	100	Tables décennales des actes de l'état civil
XXII.	ib.	Dépenses imprévues et travail extraordinaire
»	»	Frais de confection de médailles de la vaccine, accordées pour 1840, et part du Gouvernement dans l'expertise des musées de la ville de Bruxelles (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
212,000	»	212,000	» 186,000	» 26,000	»	»
162,000	»	162,000	» 19,570 80	» 145,000	» 2,570 80	»
25,000	15,000	40,000	» 25,000	» 15,000	»	»
1,188,064 40	9,000	1,197,064 40	» 1,172,364 40	» 28,700	» 4,000	»
100,000	40,000	140,000	» 150,000	»	» 10,000	»
45,000	»	45,000	» 45,000	»	»	»
30,000	»	30,000	» 30,000	»	»	»
22,220	»	22,220	» 22,220	»	»	»
»	»	»	» 20,000	»	» 20,000	»
»	50,000	50,000	»	» 50,000	»	»
177,500	»	177,500	» 177,500	»	»	»
393,000	»	393,000	» 393,000	»	»	»
1,600	»	1,600	» 1,600	»	»	»
20,000	»	20,000	» 20,000	»	»	»
5,000	»	5,000	» 5,000	»	»	»
80,000	»	80,000	» 80,000	»	»	»
»	45,000	45,000	» 50,950	»	» 5,950	»
308,500	15,000	323,500	» 388,500	»	» 65,000	»
253,000	»	253,000	» 283,000	»	» 30,000	»
1,605,200	»	1,605,200	» 1,551,300	» 53,900	»	»
502,850	58,500	561,350	» 561,350	» 50,400	» 30,400	»
»	25,000	25,000	» 30,000	»	» 5,000	»
18,000	»	18,000	» 18,000	»	»	»
»	»	»	» 18,550	»	» 18,550	»
5,148,934 40	257,500	5,406,434 40	» 5,248,885 20	» 549,000	» 191,450 80	»
AUGMENTATION DÉFINITIVE.				157,549 20		

104

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**POUR L'EXERCICE 1845.**


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre
2	"	— des fonctionnaires, employés et gens de service
3	"	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
4	"	Annales des travaux publics
5	"	Ameublement de l'hôtel du Ministère
6	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX, RIVIÈRES, POLDERS. — PORTS ET CÔTES. — BATIMENTS CIVILS. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
PREMIÈRE SECTION.		
Ponts et chaussées.		
1	A.	Entretien des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir pour 1845.
	B.	Salaire des préposés aux ponts à bascule
	C.	Études de projets, frais de levées de plans, achats et réparations d'instruments, matériel et impressions du service actif.
	D.	Travaux d'amélioration, réparations extraordinaires et construction de routes nouvelles.
Plantations.		
2	"	Frais d'entretien des plantations et établissement de plantations nouvelles sur les routes de l'État
TOTAL DE LA I ^{re} SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
Canaux, rivières, polders.		
SERVICE DES CANAUX DE GAND AU SAS-DE-GAND, DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC, DE POMMEROEUL A ANTOING ET DE LA SAMBRE.		
5	A.	Canal de Gand au Sas-de-Gand.
	"	Travaux d'entretien ordinaire.
	"	— de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale
	"	— de renforcement et de restauration des bords
	"	Renouvellement du double pont tournant à Meulestede
	"	Personnel.
A REPORTER. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		a) Dans cette somme ne sont pas compris les traitements des fonctionnaires et employés de la division des chemins de fer en construction détachés dans les bureaux du ministère
143,650	"	143,650	(a) 143,650	"	"		
22,000	"	22,000	51,600	"	"		
9,600	"	9,600	9,000	"	2,600		
"	6,400	6,400	8,000	"	"		
8,000	"	8,000					
204,250	6,400	210,650	213,250	"	2,600		
1,762,506							b) Le crédit global demandé pour 1845, est le même que celui accordé en 1844, toutefois le chiffre partiel affecté à l'entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, a été augmenté de fr. 56,800 pour assurer l'entretien de 16 sections de routes nouvelles, qui seront livrées prochainement à la circulation, par contre, l'on a diminué d'autant la somme prescrite disponible pour construction de routes, etc. Il est à observer aussi que les baux d'entretien de la plupart des routes du royaume devant être renouvelés à partir du 1 ^{er} mai 1845, l'on peut espérer qu'en améliorant le système d'entretien l'on obtiendra une assez forte réduction sur le prix des baux aujourd'hui en vigueur. Cette économie viendrait augmenter dans ce cas, le chiffre à affecter aux constructions nouvelles et aux travaux d'amélioration, qui jusqu'ici a toujours été reconnu insuffisant.
20,820	"	(b) 2,697,400	2,697,400	"	"		
20,000	"						
885,274							
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
2,747,400	"	2,747,400	2,747,400	"	"		
7,595	"						
12,000	"						
10,000	"	47,093	41,593	5,500	"		
"	10,000						
7,500	"						
37,093	10,000	47,093	41,593	5,500	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. fr.
	<i>B.</i>	<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
	"	Entretien ordinaire.
	"	Première moitié du crédit nécessaire au renouvellement, en maçonnerie, des bajoyers de l'écluse de Hocht
	"	Personnel.
	<i>C.</i>	<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
5	"	Entretien ordinaire.
(suite).	"	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machines à vapeur
	"	Personnel.
	<i>D.</i>	<i>Sambre canalisée.</i>
	"	Travaux d'entretien ordinaire et de draguage
	"	Personnel.
		TOTAL DE L'ART. 3. fr.
		<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>
4	"	Entretien ordinaire.
	"	Amélioration du vannage des portes d'amont des écluses et pavage de trottoirs pour le halage
	"	Primes pour le service de halage.
	"	Personnel.
		<i>Service de l'Escaut.</i>
	"	Travaux ordinaires dans la Flandre orientale
	"	— — dans la province de Hainaut
5	"	Approfondissement et élargissement du plafond de la partie de rivière comprise entre le pont Nadou et le pont aux Chaudrons à Gand
	"	Dévasement dans l'intérieur de la ville de Tournay
	"	Personnel.
		<i>Service de la Lys.</i>
	"	Travaux ordinaires dans la Flandre orientale
	"	— — dans la Flandre occidentale
6	"	Reconstruction du pont de Deynze
	"	Renouvellement du pont des Récolets à Gand
	"	Personnel.
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
57,095 "	10,000 "	47,095 "	41,595 "	5,500 "	"		
27,000 "	"						
"	58,000 "	81,577 50	51,877 50	29,700 "	"		
16,577 50	"						
24,000 "	"						
72,489 "	"	110,149 "	160,149 "	"	50,000 "		
15,660 "	"						
120,412 "	"						
56,470 "	"	156,882 "	174,742 "	"	17,860 "		
347,701 50	48,000 "	395,701 50	428,561 50	35,200 "	67,860 "		
52,800 "	"						
"	55,000 "	141,059 "	121,056 "	20,005 "	"		
10,000 "	"						
43,239 "	"						
7,600 "	"						
10,000 "	"						
"	12,000 "	84,442 12	149,958 62	"	65,516 50		
"	59,169 62						
15,072 50	"						
16,000 "	"						
17,500 "	"						
"	16,000 "	65,140 "	57,911 50	5,228 50	"		
"	8,600 "						
5,240 "	"						
525,553 "	158,769 62	684,522 62	757,267 62	60,431 50	133,376 50		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
7	»	Entretien et travaux aux chemins de halage
	»	Travaux d'amélioration
	»	Personnel.
		<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>
8	»	Travaux aux rives
	»	Personnel.
		<i>Service de la Dendre.</i>
9	»	Travaux ordinaires dans la Flandre orientale
	»	— — dans la province de Hainaut
	»	Personnel.
		<i>Service du Rupel, de la Dyle et du Demer.</i>
10	»	Travaux ordinaires.
	»	Travaux extraordinaires au Rupel
	»	Personnel.
11	»	Travaux aux voies navigables de second ordre, frais d'études et de levées de plans, achats et réparations d'instruments.
12	»	— à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.
13	»	Quatrième quart de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque et de l'écoulement des eaux
		<i>Service des canaux de Gand à Ostende.</i>
14	»	Entretien ordinaire dans la Flandre orientale
	»	— — occidentale
	»	Dévasement sur différents points dans la Flandre orientale
	»	Rétablissement des talus au moyen de revêtements en briques
	»	Approfondissement du canal pour lui donner un tirant d'eau de 4 ^m 65 cent. entre Nieuweghe et Bruges. 1 ^{er} tiers
	»	Personnel.
		<i>Service du canal de Mons à Condé.</i>
15	»	Entretien ordinaire.
	»	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration.
	»	Personnel.
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
525,553 "	158,769 62	684,322 62	757,207 02	60,451 50	155,376 50		
20,000 "	"						
"	200,000 "	240,800 "	240,800 "	"	"		
20,800 "	"						
"	145,200 "	150,000 "	150,000 "	"	"		
4,800 "	"						
7,500 "	"						
3,000 "	"	19,250 "	37,800 "	"	18,550 "		
8,750 "	"						
10,000 "	"						
"	115,950 "	125,250 "	5,900 "	119,350 "	"		
1,500 "	"						
"	100,000 "	100,000 "	60,000 "	40,000 "	"		
"	52,000 "	52,000 "	32,123 19	"	125 19		
"	72,060 "	72,060 "	72,060 "	"	"		
7,400 "	"						
17,597 50	"						
"	1,500 "	75,557 51	45,465 01	50,074 50	"		
"	25,435 50						
"	17,000 "						
6,604 51	"						
15,522 08	"						
"	12,761 92	42,584 "	45,400 "	"	3,016 "		
14,100 "	"						
662,927 09	878,677 04	1,541,604 13	1,446,813 82	249,856 "	155,065 69		

NUMÉRO des articles de la loi. dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	REPORT. fr.
	<i>Service du canal de la Campine (1^{re} section).</i>
16	Travaux d'entretien des terrassements et des ouvrages d'art
	Personnel.
	<i>Service des bacs et bateaux de passage.</i>
17	Entretien et confection des bacs et de leurs dépendances.
	<i>Service des Polders.</i>
18	Subside à la direction du polder de Lillo
	Travaux aux digues de la partie non réendiguée du polder de Lillo
	Personnel.
	TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
	TROISIÈME SECTION.
	PORTS D'OSTENDE ET DE NIEUPORT, CÔTE DE BLANKENBERGHE.
	<i>Port d'Ostende.</i>
	Entretien de l'avant-port
	— de l'arrière-port et des écluses de Slykens
	Construction de deux triangles en charpente le long de la rive droite de l'avant-port, entre l'estacade d'est et l'écluse militaire
	Renouvellement du quai contre le côté gauche du front aval de l'écluse du bassin de commerce.
19	<i>Port de Nieuport.</i>
	Travaux d'entretien.
	<i>Côte de Blankenberghe.</i>
	Travaux d'entretien.
	Prolongement en mer de la jetée entre Wenduyn et le fortin de Blankenberghe
	Personnel des ports et côtes
	TOTAL DE L'ARTICLE 19. fr.
	<i>Phares et Fanaux.</i>
20	Entretien des phares et fanaux
	TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
662,027 00	878,677 04	1,541,604 13	1,446,813 82	249,836 "	155,065 60		
10,000 "	"	14,200 "	7,023 "	6,575 "	"		
4,200 "	"						
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"		
"	5,000 "						
"	20,000 "	26,000 "	26,000 "	"	"		
"	1,000 "						
697,127 09	904,677 04	1,601,804 13	1,500,438 82	256,431 "	155,065 60		
45,425 50	"						
4,239 17	"	57,364 67	53,050 "	4,314 67	"		
"	3,700 "						
"	6,000 "						
17,666 67	"	17,666 67	17,133 33	533 34	"		
79,900 "	"	87,690 49	119,581 40	"	31,890 91		
"	7,790 49						
16,917 82	"	16,917 82	16,917 82	"	"		
162,149 16	17,490 49	179,639 65	206,682 55	4,848 01	31,890 91		
750 "	"	750 "	2,897 57	"	2,147 57		
162,899 16	17,490 49	180,389 65	209,579 92	4,848 01	34,038 28		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
QUATRIÈME SECTION.		
Bâtiments civils.		
21	"	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État
22	"	Constructions nouvelles et construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du Sénat.
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.
CINQUIÈME SECTION.		
Personnel des ponts et chaussées.		
25	A.	Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles .
	B.	Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil. - Voyages des élèves.
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre II.		
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées		
— 2. — Canaux, rivières et polders		
— 3. — Ports et côtes.		
— 4. — Bâtiments civils		
— 5. — Personnel des ponts et chaussées		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
CHEMIN DE FER. — POSTES.		
PREMIÈRE SECTION.		
Chemin de Fer.		
§ 1 ^{er} . Administration générale.		
1	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service
2	"	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc
§ 2. Service de l'entretien des routes et des stations.		
3	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
4	"	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.
5	"	Renouvellement de billes et fers
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
52,600 "	"	(a 52,600 "	52,600 "	"	"		a) L'on demande pour 1845 la somme accordée en 1844; au moyen de cette allocation, il sera pourvu à l'entretien de tous les palais, hôtels, édifices et monuments de l'Etat, y compris les propriétés acquises par le traité du 19 avril 1839 et la convention avec la ville de Bruxelles
"	70,000 "	(b 70,000 "	(c 72,100 "	"	2,100 "		
52,600 "	70,000 "	122,000 "	124,700 "	"	2,100 "		
445,800 "	"	451,800 "	448,800 "	3,000 "	"		b) Dans son comité secret du 22 décembre 1843, le Sénat a décidé que le Gouvernement serait prié de porter au Budget des dépenses de 1845, une allocation de 70,000 fr., à compte de celle de 130,000 francs, qui est jugée nécessaire pour la construction d'une salle avec accessoires pour les séances du Sénat.
6,000 "	"						
451,800 "	"	451,800 "	448,800 "	3,000 "	"		
2,747,400 "	"	2,747,400 "	2,747,400 "	"	"		c) Le crédit de 72,100 francs a été alloué en 1844 pour diverses constructions nouvelles.
697,127 09	904,677 04	1,601,804 13	1,500,438 82	256,451 "	155,065 69		
162,899 16	17,490 49	180,389 65	209,579 92	4,848 01	34,038 28		
52,600 "	70,000 "	122,600 "	124,700 "	"	2,100 "		
451,800 "	"	451,800 "	448,800 "	3,000 "	"		
4,111,826 25	992,167 53	5,103,993 78	5,050,918 74	264,279 01	101,203 97		
216,000 "	"	216,000 "	196,505 "	19,495 "	"		
146,000 "	"	146,000 "	129,000 "	17,000 "	"		
122,125 "	"	122,125 "	142,510 "	"	20,185 "		
1,097,000 "	"	1,097,000 "	1,113,300 "	"	16,500 "		
560,000 "	"	560,000 "	205,000 "	155,000 "	"		
1,941,125 "	"	1,941,125 "	1,786,115 "	101,495 "	56,485 "		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
		§ 3. <i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>	
6	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	
7	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	
		§ 4. <i>Service des transports.</i>	
8	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois	
9	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries	
		§ 5. <i>Frais de perception.</i>	
10	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	
11	»	Loyer de locaux	
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION.	fr.
		DEUXIÈME SECTION.	
		<i>Postes.</i>	
12	»	<i>Personnel.</i> — Traitements de l'inspecteur général, des directeurs provinciaux, contrôleurs, percepteurs, commis, adjoints-commis, distributeurs, facteurs ruraux, boitiers, etc	
15	»	<i>Matériel.</i> — Frais de bureau et de loyer, papiers, impressions, timbres, cachets, boîtes, etc., frais de tournée et de missions relatives au service des postes, transports des dépêches, etc	
14	»	Subvention pour l'établissement de deux nouvelles communications par semaine entre Ostende et Douvres	
15	»	Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION.	fr.
		Récapitulation du chapitre III.	
		SECTION 1 ^{re} . — Chemin de fer	
		— 2. — Postes.	
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.
		CHAPITRE IV.	
		MINES.	
1	A.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du conseil des mines	fr. 42,000 »
	B.	Frais de route, indemnités éventuelles pour les conseillers honoraires	1,200 »
	C.	Entretien et renouvellement du mobilier, fournitures de bureau, achats de livres, chauffage et éclairage	2,400 »
2	A.	Traitements des ingénieurs et conducteurs des mines	129,400 »
	B.	Frais de bureau et de déplacement; jurys d'examen et voyages des élèves des mines.	42,600 »
3	»	Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	
4	»	Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et mémoires, essais et expériences	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT alloué POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
1,941,125 "	"	1,941,125 "	1,786,115 "	191,495 "	36,485 "		a) Les crédits alloués d'abord pour l'exercice 1844 n'étant que de 825,000 pour le personnel, et de 395,546 francs pour le matériel, mais ces crédits ont été augmentés chacun de 12,500 francs pour les six derniers mois de l'année (soit 25,000 francs pour l'année entière), par la loi du 7 juillet 1844, l'augmentation proposée à l'article relatif au personnel n'est donc en réalité que de 30,000 francs, et le crédit destiné au matériel ne présente aucune augmentation.
127,000 "	"	127,000 "	125,400 "	1,540 "	"		
2,785,000 "	"	2,785,000 "	2,565,975 "	221,025 "	"		
378,500 "	"	378,500 "	381,500 "	"	3,000 "		
375,000 "	"	375,000 "	375,380 "	"	2,380 "		
198,500 "	"	198,500 "	222,010 "	"	25,510 "		
7,800 "	"	7,800 "	5,500 "	2,300 "	"		b) Une augmentation de 50,000 francs est demandée pour l'exercice 1845, dans le but spécial d'ancrer le sort des agents subalternes de l'administration des postes, en faveur desquels des réclamations se sont plusieurs fois élevées au sein même de la Législature. Sans un nouveau crédit, cette mesure, dont la convenance ne peut être contestée, deviendrait pour ainsi dire inapplicable, attendu que les allocations précédemment votées ont dû être employées de préférence à donner au service les développements les plus indispensables dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.
6,010,925 "	"	6,010,925 "	5,659,800 "	416,560 "	65,435 "		
900,000 "	"	900,000 "	(a) 825,000 "	(b) 75,000 "	"		
420,546 "	"	420,546 "	(a) 395,546 "	25,000 "	"		
40,000 "	"	40,000 "	"	(c) 40,000 "	"		
"	20,000 "	20,000 "	"	(d) 20,000 "	"		
1,560,546 "	20,000 "	1,580,546 "	1,220,546 "	160,000 "	"		c) Un nouveau service de bateaux à vapeur faisant deux fois par semaine le voyage d'Ostende à Douvres et vice-versa est organisé depuis le 4 août 1844. En vertu du contrat passé avec la compagnie qui s'est chargée de l'exécution de ce service, l'office des postes de Belgique doit lui payer un subside de 1,000 liv. st par an, soit 25,000 fr. outre le remboursement des frais de tonnage, de pilotage, de port, etc., payés en Belgique, qui peuvent être évalués à 15,000 francs, ensemble 40,000 fr. Ces 15,000 fr. forment une véritable dépense pour l'Etat.
6,010,925 "	"	6,010,925 "	5,659,800 "	416,560 "	65,435 "		
1,560,546 "	20,000 "	1,580,546 "	1,220,546 "	160,000 "	"		
7,571,471 "	20,000 "	7,591,471 "	6,880,546 "	578,360 "	65,435 "		
45,600 "	"	45,600 "	45,600 "	"	"		
172,000 "	"	172,000 "	166,000 "	6,000 "	"		
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"		d) Jusqu'à présent ces frais de construction avaient été compris dans les dépenses du chemin de fer, mais, vu la destination spéciale des voitures dont il s'agit, il a paru plus rationnel de les mettre pour l'avenir à charge de l'administration des postes.
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"		
272,600 "	"	272,600 "	266,600 "	6,000 "	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	develop- pements des articles.		
		CHAPITRE V.	
		PENSIONS.	
Unique		Pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux Publics depuis le 1 ^{er} octobre 1830 (a fr.	54,579 76
		Pensions à accorder éventuellement pendant l'année 1845	5,420 24
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.	
		CHAPITRE VI.	
		SECOURS.	
Unique	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas droit à la pension	
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.	
		CHAPITRE VII.	
		DÉPENSES IMPRÉVUES.	
Unique.	"	Dépenses imprévues	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	

		RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
Chapitres	Pages.		
I.	106	Administration centrale	
II.	106	Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées .	
III.	114	Chemins de fer	
"	116	Postes	
IV.	106	Mines	
V.	118	Pensions	
VI	106	Secours	
VII	106	Dépenses imprévues	
		TOTAUX.	fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
40,000 "	" "	40,000 "	" "	40,000 "	" "		a) Transfert du Bud- get de la Dette publi- que jusqu'à concurrence d'une somme de francs 28,004
40,000 "	" "	40,000 "	" "	40,000 "	" "		
3,000 "	" "	3,000 "	3,000 "	" "	" "		
3,000 "	" "	3,000 "	3,000 "	" "	" "		
50,000 "	" "	50,000 "	50,000 "	" "	" "		
50,000 "	" "	50,000 "	50,000 "	" "	" "		

204,250 "	6,400 "	210,650 "	213,250 "	" "	2,600 "
4,111,826 25	992,167 55	5,103,993 78	5,050,918 74	264,279 01	191,205 97
6,010,925 "	" "	6,010,925 "	5,659,800 "	416,560 "	63,455 "
1,360,546 "	20,000 "	1,380,546 "	1,220,546 "	160,000 "	" "
272,600 "	" "	272,600 "	266,600 "	6,000 "	" "
40,000 "	" "	40,000 "	" "	40,000 "	" "
3,000 "	" "	3,000 "	3,000 "	" "	" "
50,000 "	" "	50,000 "	50,000 "	" "	" "
12,033,147 25	1,018,567 55	13,051,714 78	12,424,114 74	886,839 01	259,258 97
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				627,600 04	

120

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,**POUR L'EXERCICE 1845.**


NUMÉRO de		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles	
CHAPITRE PREMIER		
ADMINISTRATION CENTRALE		
1		Fraitements du Ministre
2		— des employés
3		Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre
4		Matériel du Ministère
5	"	Dépôt de la Guerre
6	"	Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre, à des veuves et enfants mineurs
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.		
SECTION PREMIÈRE		
Solde de l'état-major.		
1	"	Etat-major général
2	"	— des places
3	"	Service de l'intendance militaire
4	"	— de santé
5	"	Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale
		TOTAL DE LA SECTION 1 ^{re} fr.
SECTION DEUXIÈME.		
Solde et habillement des diverses armes.		
1	"	Infanterie
2	"	Cavalerie
3	"	Artillerie
4	"	Génie
5	"	Gendarmerie
		TOTAL DE LA SECTION 2 ^e fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"		
158,000 "	"	158,000 "	160,000 "	"	2,000		
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	2,000	"		
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"		
19,000 "	"	19,000 "	19,000 "	"	"		
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"		
265,000 "	"	265,000 "	265,000 "	2,000	2,000		
575,000 "	"	575,000 "	575,000 "	"	"		
226,756 50	"	226,756 50	226,756 50	"	"		
113,828 "	"	113,828 "	113,828 "	"	"		
307,125 25	"	307,125 25	307,279 70	"	156 45		
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"		
1,247,707 75	"	1,247,707 75	1,247,864 20	"	156 45		
9,552,026 70	239,975 50	9,592,000 "	9,659,000 "	"	67,000 "		
2,965,498 66	55,501 54	3,019,000 "	3,037,000 "	"	18,000 "		
2,591,127 34	19,872 66	2,611,000 "	2,625,000 "	"	14,000 "		
685,934 "	3,066 "	687,000 "	688,000 "	"	1,000 "		
"	1,587,000 "	1,587,000 "	1,588,000 "	"	1,000 "		
15,592,586 70	1,903,415 50	17,496,000 "	17,597,000 "	"	101,000 "		

NUMERO de articles de la loi	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
	SECTION TROISIÈME. <i>Masses des corps, frais divers et indemnités</i> 1 Masse de pain 2 — de fourrages 3 — d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux 4 — de renouvellement de la buffleterie et du harnachement 5 — de casernement des chevaux 6 — des hommes 7 Frais de route et de séjour des officiers 8 Transports généraux et autres 9 Primes de rengagement 10 Chauffage et éclairage des corps de garde 11 Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture en route 12 Remonte 13 Frais de bureaux et d'administration des corps TOTAL DE LA SECTION 3^e fr Récapitulation du chapitre II SECTION 1 — Solde de l'état-major — 2^{me} — Solde et habillement des diverses armes 3^{me} — Masses des corps, frais divers et indemnités TOTAL DU CHAPITRE II fr CHAPITRE III. ÉCOLE MILITAIRE 1 Traitements et indemnités 2 Enseignement 3 Solde des élèves 4 Dépenses d'administration TOTAL DU CHAPITRE III fr

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,498,885 92	"	1,498,885 92	1,505,200 64	"	4,314 72		
2,691,000 "	"	2,691,000 "	2,704,000 "	"	15,000 "		
75,000 "	"	75,000 "	74,000 "	"	1,000 "		
70,000 "	"	70,000 "	70,000 "	"	"		
80,000 "	"	80,000 "	80,000 "	"	"		
619,950 70	"	619,950 70	620,495 95	"	545 25		
100,000 "	"	100,000 "	100,000 "	"	"		
60,000 "	"	60,000 "	60,000 "	"	"		
4,000 "	"	4,000 "	4,000 "	"	"		
75,000 "	"	75,000 "	75,000 "	"	"		
567,000 "	"	567,000 "	567,000 "	"	"		
524,100 "	"	524,100 "	524,100 "	"	"		
550,000 "	"	550,000 "	550,000 "	"	"		
6,292,956 62	"	6,292,956 62	6,511,796 59	"	18,859 97		
1,247,707 75	"	1,247,707 75	1,247,864 20	"	156 45		
15,592,586 70	1,905,415 50	17,498,000 "	17,597,000 "	"	101,000 "		
6,292,956 62	"	6,292,956 62	6,511,796 59	"	18,859 97		
25,133,251 07	1,905,415 50	25,056,644 57	25,156,660 79	"	120,016 42		
55,124 99	"	55,124 99	52,825 99	299 "	"		
64,852 61	"	64,852 61	66,752 61	"	1,900 "		
19,594 13	"	19,594 13	26,120 12	"	6,525 99		
24,448 27	"	24,448 27	24,321 28	126 99	"		
142,000 "	"	142,000 "	150,000 "	425 99	8,425 99		

NUMÉRO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE IV.
		MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET HÔPITAUX.
1	»	Pharmacie centrale
2	»	Solde, supplément de solde et pain des malades
5	»	Loyer des bâtiments, réparations.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.
1	»	Matériel de l'artillerie
2	»	— du génie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.
1	»	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.
2	»	— des aumôniers
3	»	— d'employés temporaires
4	»	Pensions civiles
5	»	— de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
Unique.	»	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires	CHARGES extraordinaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
94,000 »	»	94,000 »	94,000 »	»	»		
582,500 »	»	582,500 »	585,400 »	»	900 »		
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»		
499,500 »	»	499,500 »	500,400 »	»	900 »		
486,995 »	55,005 »	520,000 »	520,000 »	»	»		
712,000 »	440,000 »	1,152,000 »	1,159,550 »	12,450 »	»		
1,198,995 »	475,005 »	1,672,000 »	1,659,550 »	12,450 »	»		
289,848 55	»	289,848 55	294,014 77	»	4,166 24		
52,500 »	»	52,500 »	52,500 »	»	»		
5,850 »	»	5,850 »	5,850 »	»	»		
10,969 »	»	10,969 »	»	10,969 »	»		
25,454 47	»	25,454 47	25,455 25	»	» 76		
562,602 »	»	562,602 »	555,800 »	10,969 »	4,167 »		
46,255 65	»	46,255 65	44,589 21	1,664 42	»		
46,255 65	»	46,255 65	44,589 21	1,664 42	»		

NUMERO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
Chapitres	Pages	
Récapitulation.		
I	122	Administration centrale
II	<i>Ib</i>	Soldes et masses — Frais divers des corps
III	124	Ecole militaire
IV	126	Matériel du service de santé et hôpitaux
V	<i>Ib</i>	Matériel de l'artillerie et du génie
VI	<i>Ib</i>	Traitements divers et pensions
VII	<i>Ib</i>	Dépenses imputées
		TOTAUX fr

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.
CHARGES ORDINAIRES	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.		IN PLUS	IN MOINS	
265,000 »	»	265,000 »	265,000 »	2,000 »	2,000 »	
25,135,251 07	1,903,413 50	25,056,644 57	25,156,660 79	»	120,016 42	
142,000 »	»	142,000 »	150,000 »	425 90	8 425 99	
499,500 »	»	499,500 »	500,400 »	»	900 »	
1,198,995 »	475,005 »	1,672,000 »	1,659,550 »	12,450 »	»	
562,602 »	»	562,602 »	555,800 »	10,969 »	4,167 »	
46,255 65	»	46,255 65	44,589 21	1,664 42	»	
25,645,581 70	2,376,418 50	28,022,000 »	28,150,000 »	27,509 41	155,509 41	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.				108,000 »		

130

131

PIÈCES

SERVANT

DE DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

Pour l'exercice 1845.



132

CHAPITRE PREMIER. — *Administration centrale.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		Observations.
	DEMANDÉ POUR 1845.	DEMANDÉ POUR 1844.	En plus.	En moins.	
Article Premier.					
Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	»	»	
Art. 2.					
Traitement des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires	158,000 »	160,000 »	»	2,000 »	
Art. 3.					
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre.	15,000 »	15,000 »	2,000 »	»	
Art. 4.					
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres, dépenses diverses	40,000 »	40,000 »	»	»	
Art. 5.					
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, etc.	19,000 »	19,000 »	»	»	
Art. 6.					
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre.	10,000 »	10,000 »	»	»	
TOTAUX. fr.	265,000 »	265,000 »	2,000 »	2,000 »	
Différence.			»		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 1^{er}. — *État-major général.*

GRADES.	LI FECTIF SUR L'ÉD DE PAIX		Nombre de RAIIONS.	MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1845	Observations
	Hommes	Chevaux		Du TRAITEMENT individuel	Des SOMMES annuelles		
Cadre des officiers généraux en activité							
Lieutenants généraux	9	56	13,140	16,900	152,100	360,900	»
Généraux-majors	18	54	19,710	11,600	208,800		
	27	90	32,850				
En disponibilité, au cadre de réserve et commandants de province							
Lieutenants généraux	2	4	1,460	10,000	20,000	83,000	»
Généraux-majors et colonels commandants de province	5	10	5,650	8,400	42,000		
	5	6	2,190	7,000	21,000		
Corps d'état-major.	10	20	7,500				
(Un général-major est compris dans le cadre des officiers généraux)							
Colonels	3	6	2,190	8,400	25,200	196,700	»
Lieutenants colonels	3	6	2,190	6,500	18,900		
Majors	5	10	5,650	5,500	27,500		
Capitaines { de 1 ^{re} classe	9	9	5,285	4,650	41,850		
{ de 2 ^e —	9	9	5,285	5,800	54,200		
Lieutenants	9	9	5,285	2,950	26,550		
Sous-lieutenants	9	9	5,285	2,500	22,500		
	47	58	21,170				
Supplements aux aides-de-camp et officiers d'ordonnance des commandants des divisions et brigades.							
Capitaines	3	5	1,825	850	4,250	8,940	»
Lieutenants	4	4	1,460	1,060	4,240		
Un capitaine	1	1	1,460	450	450		
Supplements aux aides-de-camp des commandants de province							
Lieutenants et sous-lieutenants	9	9	5,285	640	5,760	5,760	»
	18	18	6,570				
	102	186	67,890			655,500	»
A DEDUIRE Pour généraux en mission, pour vacances et congés						77,410 56	
						577,889 14	
A déduire 1/2 p. %, pour médicaments					fr	2,889 14	
Reste						575,000	»
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à						575,000	»
DIFFERENCE					fr	»	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 2. — *État-major des provinces et des places.*

GRADES.	HIECTIF SUR PIED DE PAIX		Nombre de RATIONS	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Hommes	Chevaux				
Etat-major des provinces						
Les généraux-majors et les colonels commandants de province, ainsi que leurs aides-de-camp, figurent à l'état-major général						
Etat-major des places.						
Commandants de place	de 1 ^{re} classe	9	9	5285	6,500	56,700 "
	de 2 ^e —	15		"	4,200	63,000 "
	de 3 ^e —	6	"	"	3,500	19,800 "
Adjudants de place	de 1 ^{re} classe	12	2	750	2,500	50,000 "
	de 2 ^e —	12	2	750	2,100	25,200 "
	de 3 ^e —	10	"	"	1,800	18,000 "
		64				212,700 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments				1,065 50
		RESTE				211,636 50
Portiers-consignes						
Portiers-consignes	de 1 ^{re} classe	1	"	"	600	600 "
		17	"	"	260	4,420 "
	de 2 ^e —	46	"	"	200	9,200 "
	de 3 ^e —	6	"	"	150	900 "
		70	15	4745		15,120 "
TOTAL					fr	226,756 50
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à					.	226,756 50
Différence					.	"

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 3. — *Service de l'intendance et de l'Administration militaire.*

GRADES.	LIECTIF SUR PIED DE PAIX		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Hommes	Chevaux				
Service de l'intendance						
Intendants militaires	{ en chef	1	2	750	11,600	11,600 »
	{ de 1 ^{re} classe	1	1	565	8,400	8,400 »
	{ de 2 ^e —	4	4	1,400	6,500	25,200 »
Sous-intendants militaires	{ de 1 ^{re} classe	8	8	2,920	5,500	44,000 »
	{ de 2 ^e —	4	»	»	3,800	15,200 »
	{ adjoints	4	»	»	2,500	10,000 »
		22	15			
Service de l'administration militaire (Pour mémoire)						
Capitaines quartiers-mâtres		29	»	»	»	»
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs		45	»	»	»	»
Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants administrateurs d'habillement		28	»	»	»	»
		102	»			
		124	15	5,475		114,400 »
A déduire $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments.					572	»
RESTE					fr.	115,828 »
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.						115,828 »
DIFFERENCE						»

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

GRADES	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX		Nombre de RATIONS	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845	Observations.
	Hommes	Chevaux				
Service des hôpitaux						
Inspecteur général	1	2	750	8,400	8,400	
Médecins	principaux	4		5,500	22,000	
	de garnison	7		4,650	32,550	
	de bataillon	1		2,500	2,500	
	adjoints	20		2,100	42,000	
Pharmaciens	principal	1		4,650	4,650	
	de 1 ^{re} classe	4		3,800	15,200	
	de 2 ^e —	8		2,500	20,000	
	de 3 ^e —	18		1,600	28,800	
Inspecteur vétérinaire	1	1	505	5,800	5,800	
Service des corps. (Pour mémoire)						
Médecins	de régiment	28	11			
	de bataillon	60	11			
	adjoints	6	5			
Vétérinaires	de 1 ^{re} classe	11	11			
	de 2 ^e —	9	9			
	de 3 ^e —	7	7			
		121	54			
TOTAL du personnel du service des hôpitaux et des corps		186	57			
Personnel administratif des hôpitaux						
Directeurs	de 1 ^{re} classe	5		2,500	12,500	
	de 2 ^e —	6		1,800	10,800	
— adjoints	de 1 ^{re} classe	5		1,400	7,000	
	de 2 ^e —	5		1,200	6,000	
		21		1,095	216,200	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments					1,081	
A REPORTER					fr 215,119	

Service de santé et administration des hôpitaux (suite)

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Hommes	Chevaux				
REPORT	21	"	1095	"	215,119 "	
Personnel administratif des hôpitaux (suite).						
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe	5	"	900 "	4,500 "	
	de 2 ^e —	5	"	800 "	4,000 "	
Magasiniers	de 1 ^{re} classe	5	"	450 90	2,299 50	
	de 2 ^e —	5	"	385 25	1,916 25	
Dépensiers		5	"	450 90	2,299 50	
Tisanners	de 1 ^{re} classe	5	"	450 90	2,299 50	
	de 2 ^e —	5	"	385 25	1,916 25	
Cuisiniers	de 1 ^{re} classe	5	"	450 90	2,299 50	
	de 2 ^e —	7	"	385 25	2,682 75	
Portiers	de 1 ^{re} classe	5	"	450 90	2,299 50	
	de 2 ^e —	7	"	385 25	2,682 75	
Infirmiers-majors	de 1 ^{re} classe	10	"	450 90	4,500 "	
	de 2 ^e —	7	"	385 25	2,682 75	
Aides-tisanners		5	"	306 60	1,533 "	
— cuisiniers		5	"	306 60	1,533 "	
Infirmiers permanents	de 1 ^{re} classe	55	"	306 60	16,863 "	
	de 2 ^e —	40	"	229 95	9,198 "	
Sœurs hospitalières		33	"	800 "	26,400 "	
	214					
TOTAL du personnel administratif	255	"	1095			
					307,125 25	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à					307,279 70	
Différence en moins au Budget de 1845					156 45	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 5. — *Frais de représentation.*

DÉSIGNATION.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	<i>Observations.</i>
Indemnités aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale	25,000	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à	25,000	
DIFFÉRENCE.	»	

CHAPITRE II. SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Arme de l'Infanterie. — Régiment d'élite.*

GRADES.	EFFETIF sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats	de chevaux.	du traitement individuel	de la solde et habillement par jour		
OFFICIERS.								
Colonel	1	2	»	730	7,400	»	7,400	»
Lieutenant-colonel	1	2	»	730	5,900	»	5,900	»
Majors .	5	9	»	3285	5,050	»	25,250	»
Capitaine adjudant-major (de 1 ^{re} classe)	1	1	»	565	5,700	»	5,700	»
— quartier-maître (de 1 ^{re} —)	1	»	»	»	5,700	»	5,700	»
Adjudants-majors { Lieutenants	3	»	»	»	2,500	»	6,900	»
{ Sous-lieutenant	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Officiers-payeurs. { Lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
{ Sous-lieutenant	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	5,500	»	5,500	»
Officier d'armement	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-drap	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Médecins { de régiment	1	»	»	»	5,800	»	5,800	»
{ de bataillon .	4	»	»	»	2,500	»	10,000	»
Capitaines { de 1 ^{re} classe	15	»	»	»	5,500	»	42,900	»
{ de 2 ^e —	15	»	»	»	2,900	»	37,700	»
Lieutenants .	26	»	»	»	1,900	»	49,400	»
Sous-lieutenants	26	»	»	»	1,600	»	41,600	»
	101	14	»	5110	A DÉDUIRE .		251,050	»
					$\frac{1}{2}$ o/o p ^r médicaments.		1,258 25	
					RESTE . . .		250,591 75	
TROUPES								
Adjudants-sous-officiers	5	»	1825	»	»	2 71	4,945 75	
Tambour-major .	1	»	365	»	»	1 97	719 05	
Sergent-cornet	1	»	365	»	»	1 72	627 80	
Maître-armurier	1	»	365	»	»	1 99	726 55	
— tailleur et cordonnier	2	»	730	»	»	» 91	664 50	
Musiciens d'état-major .	14	»	5110	»	»	»	8,144	»
Caporaux tambours et cornets .	4	»	1400	»	»	1 12	1,655 20	
Sergents-majors	26	»	9490	»	»	2 04	19,559 60	
Sergents	103	»	38325	»	»	1 72	65,919	»
— fourriers	27	»	9855	»	»	1 72	16,950 60	
Caporaux	160	»	58400	»	»	» 96	56,064	»
Tambours et cornets	52	»	18980	»	»	» 85	16,155	»
Élèves-tambours et cornets .	10	»	5650	»	»	» 68	2,482	»
Grenadiers	648	»	256520	»	»	» 71	167,929 20	
Voltigeurs	648	»	256520	»	»	» 71	167,929 20	
	1704	»	621960	»				
Haute paye pour chevrons							4,106 25	
Pour première mise de 528 hommes à 36 francs							19,008	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							400	»
							553,743 30	
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite fr.							804,155 05	

Douze régiments d'infanterie de ligne.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT	Observations
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et habillement par jour	DEMANDÉ, POUR 1845.	
OFFICIERS								
Colonels	12	24	"	8760	7,400	"	88,800	"
Lieutenants-colonels	12	24	"	8760	5,900	"	70,800	"
Majors	48	84	"	50660	5,050	"	242,400	"
Capit. adjud.-maj.	6	6	"	2190	3,700	"	22,200	"
— quart.-maît	6	"	"	"	3,700	"	22,200	"
	6	"	"	"	3,500	"	19,800	"
	6	"	"	"	2,300	"	62,100	"
Adjudants-majors	27	"	"	"	2,000	"	18,000	"
Officiers-payeurs	12	"	"	"	2,300	"	27,600	"
	12	"	"	"	2,000	"	24,000	"
Capitaines administrat ^{rs} d'habillem ^t	12	"	"	"	5,300	"	59,600	"
Officiers d'armement	12	"	"	"	1,900	"	22,800	"
Lieuten ^{ts} ou sous lieuten ^{ts} porte-drap	12	"	"	"	1,900	"	22,800	"
Médecins	12	"	"	"	3,800	"	45,600	"
	36	"	"	"	2,500	"	90,000	"
	120	"	"	"	3,300	"	596,000	"
Capitaines	120	"	"	"	2,900	"	348,000	"
	120	"	"	"	1,900	"	436,000	"
Lieutenants	240	"	"	"	1,600	"	384,000	"
Sous-lieutenants	240	"	"	"		"		"
	960	144	"	52560	A DÉDUIRE		2,422,500	"
					1/2 pour médicaments		12,112 50	
					RESTE		2,410,387 50	
TROUPE								
Adjudants-sous-officiers	48	"	17,120	"	"	2 71	47,479 20	
Tambours majors	12	"	4,580	"	"	1 97	8,628 60	
Maîtres armuriers	12	"	4,580	"	"	1 99	8,716 20	
— tailleurs et cordonniers	24	"	8,760	"	"	" 91	7,971 60	
Musiciens d'état-major	168	"	61,520	"	"	"	97,728	"
Caporaux tambours et cornets	48	"	17,520	"	"	1 12	19,622 40	
Sergents-majors	240	"	87,600	"	"	1 99	174,524	"
Sergents	972	"	354,780	"	"	1 67	592,482 60	
— fourriers	252	"	91,980	"	"	1 67	155,606 60	
Caporaux	1488	"	545,120	"	"	" 91	494,259 20	
Tambours et cornets	480	"	175,200	"	"	" 80	140,160	"
Elèves tambours et cornets	96	"	35,040	"	"	" 68	25,827 20	
Grenadiers	1584	"	578,160	"	"	" 71	410,495 60	
Voligeurs	1584	"	578,160	"	"	" 71	410,495 60	
Fusiliers	6556	"	2,312,640	"	"	" 68	1,572,505 20	
	15544	"	4,870,560	"				
Haute paye pour chevrons							27,375	"
Pour première mise à 4,752 hommes à 56 francs							171,072	"
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							4,800	"
							4,365,615	"
TOTAL GÉNÉRAL pour les douze régiments d'infanterie							fr. 6,770,002 50	

Trois régiments de chasseurs à pied.

GRADES.	NOMBRE SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CREDIT	Observations
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats	de chevaux	du tricotement individuel	de la solde et habillement par jour	DEMANDÉ POUR 1845	
OFFICIERS								
Colonels	5	6	"	2190	7,400		22 200	"
Lieutenants colonels	5	6	"	2100	5,000		17,700	"
Majors	12	21	"	7665	15,050		60,600	"
Capitaines adjud. majors	1	1	"	565	5,700	"	5,700	"
— quart maître	2	2	"	750	5,500	"	6,600	"
	1	"	"	"	5 700	"	5,700	"
	2	"	"	"	5,500	"	6,600	"
Adjudants-majors	6	"	"	"	2,500	"	15,800	"
Officiers-payés	5	"	"	"	2,000	"	6,000	"
	3	"	"	"	2,500	"	6,900	"
Capitaines administrateurs d'habillement	3	"	"	"	2,000	"	6,000	"
Officiers d'armement	3	"	"	"	5,500	"	9,900	"
Medecins	3	"	"	"	1,900	"	5,700	"
Capitaines	3	"	"	"	5,800	"	11,400	"
	9	"	"	"	2,500	"	22,500	"
Lieutenants	50	"	"	"	5,500	"	99,000	"
Sous-lieutenants	30	"	"	"	2,900	"	87,000	"
	60	"	"	"	1,900	"	114,000	"
	60	"	"	"	1,600	"	96,000	"
	257	36	"	151 40	A DÉDUIRE		599,500	"
					1/2 % p ^r médicaments.		2,996 50	"
					RÉSULTAT		596,503 50	"
TROUPE								
Adjudants-sous-officiers	12	"	4,580	"	"	2 71	11,869 80	"
Sergents-cornets	3	"	1,095	"	"	1 97	2,157 15	"
Maîtres armuriers	3	"	1,095	"	"	1 99	2,179 05	"
— tailleurs et cordonniers	6	"	2,100	"	"	" 91	1,992 90	"
Musiciens d'état-major	42	"	15,550	"	"	"	24,432	"
Caporaux-cornets	9	"	5,285	"	"	1 12	5,679 20	"
Sergents-majors	60	"	21 900	"	"	1 99	45,581	"
Sergents	245	"	88,695	"	"	1 67	148,120 65	"
— fourriers	65	"	22,995	"	"	1 67	58,401 65	"
Caporaux	572	"	155,780	"	"	" 91	125,559 80	"
Cornets	120	"	45,800	"	"	" 80	35,040	"
Élèves-cornets	24	"	8,760	"	"	" 68	5,956 80	"
Carabiniers	425	"	154,395	"	"	" 71	109,620 45	"
Volontaires	425	"	154,395	"	"	" 71	109,620 45	"
Chasseurs	1692	"	617,580	"	"	" 68	419,954 40	"
	3495	"	1,275,675	"				
Haute paye pour chevrons							8,212 50	"
Pour première mise de 1,188 hommes à 36 francs							42,768	"
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							1,200	"
							1,132,545 80	"
TOTAL GÉNÉRAL pour les trois régiments de chasseurs à pied							fr 1,728,649 50	

Cadre de réserve

GRADES.	NOMBRE	MONTANT	CRÉDIT	<i>Observations</i>
		DES DU TRAITEMENT INDIVIDUEL	DEMANDÉ POUR 1845	
Capitaines	de 1 ^{re} classe	16	2,200	55 200
	de 2 ^e	16	1,955 55	30,935 28
Lieutenants	32	1,266 67	40,535 44	
	64	Ajouter	100,666 72	
		1 / p ^r médicaments	535 55	
		Reste	fr 106,155 59	

Deux compagnies sédentaires.

GRADES.	EFFECTIF	NOMBRE de journées de SOUS OFFICIERS et SOLDATS	MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	Observations.
			Du traitement individuel	De l'indolde et habillem- ent par jour		
OFFICIERS						
Capitaines	2	»	3,350	»	6,700	»
Lieutenants	2	»	1,900	»	3,800	»
Sous-lieutenants	4	»	1,000	»	6 400	»
	8	»			16,900	»
			A DEDUIRE . $\frac{1}{2}$ /o pour médicaux		84 50	
			RESTE		16,815 50	
TROUPE						
Sergents-majors	2	750	»	1 99	1,452 70	
Sergents	16	5,840	»	1 67	9,752 80	
— fourriers	2	750	»	1 67	1,219 10	
Caporaux	32	11,680	»	» 91	10,628 80	
Tambours	4	1,460	»	80	1,168	»
Soldats	200	73,000	»	» 68	49 640	»
	256	95,440			73,861 40	
TOTAL GENERAL pour les deux compagnies sédentaires					fr	90,676 90

Division de discipline

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et habillement par jour	DEMANDE POUR 1845.	
OFFICIERS								
Major	1	1		365	5,050	„	5,050	„
Sous-lieutenant officier-payeur	1	„	„	„	2,000	„	2,000	„
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	„	„	„	3,500	„	6,600	„
Lieutenants	4	„	„	„	1,900	„	7 600	„
Sous-lieutenants	4	„	„	„	1,600	„	6,400	„
	12	1	„	365			27,650	„
					A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ / pour médicaments.		138 25	
					RESTE		27,511 75	
TROUPE								
Sergents-majors	2	„	750	„	„	2 04	1,489 20	
Sergents	16	„	5840	„	„	1 72	10,044 80	
— fourriers	2	„	750	„	„	1 72	1,255 60	
Caporaux	24	„	8760	„	„	„ 96	8,409 60	
Tambours	4	„	1460	„	„	„ 80	1,168	„
Soldats	400	„	146000	„	„	„ 52	75,920	„
	448	„	165320	„			98,287 20	
TOTAL GÉNÉRAL pour la division de discipline							fr.	125,798 95

Compagnie d'enfants de troupe.

GRADES.	Fonction	NOMBRE DE JOURNÉES de Sous-officiers et soldats	MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1845	Observations
			du TRAITEMENT individuel	De LA SOJOUR et HABILLEMENT par jour		
OFFICIERS						
Capitaine	1	1	3,500	»	3,500	»
Lieutenants	2	2	1,900	»	3,800	»
Sous-lieutenants	2	2	1,600	»	3,200	»
	5		A déduire 1/2 % p médicaments		10,500	» 51 50
			RESTE		10,248	50
TROUPE						
Sergent-major	1	365	»	1 90	726	55
Sergents	8	2920	»	1 67	4,876	40
— fourrier	1	365	»	1 67	609	55
Caporal tambour	1	365	»	1 12	408	80
Enfants de troupe	1 caporal-fourrier	1	»	» 54	197	10
	16 caporaux	16	»	» 54	3,153	60
	4 tambours	4	»	» 49	715	40
	229 enfants	229	83585	»	» 44	30,777
	250					
A déduire pour les enfants de troupe	250	30416	à 1/3 de la ration			
RESTE	11	64849			47,464	60

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie.

DESIGNATION DES CORPS.	FRECITE SUR PIED DE PAIX			NOMBRE DE JOURNEES		MONTANT		CREDIT
	Officiers.	Sous-	Chevaux	De	De chevaux	Du	De	DEMANDE POUR 1843
		officiers et soldats		sous-officiers et SOLDATS.		Traitement des Officiers	LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe	
Régiment d'élite	101	1704	14	621,960	5,110	250,591 75	555,745 50	804,135 05
Douze régiments d'infanterie	960	15344	144	4,870,560	52,560	2,410,587 50	4,565,615 »	6,776,002 50
Trois régiments de chasseurs à pied	257	5495	56	1,275,675	13,140	590,503 50	1,152,545 80	1,728,649 30
Cadre de réserve	64	"	"	"	"	100,153 39	"	106,153 59
Deux compagnies sédentaires	8	250	"	93,440	"	10,815 50	75,861 40	90,676 90
Division de discipline	12	448	1	165,520	360	27,511 75	98,287 20	125,798 95
Compagnie d'enfants de troupe	5	11	"	64,849	"	10,248 50	47,464 60	57,713 10
TOTAUX	1587	19258	195	7,090,004	71,175	5,417 791 89	6 271,517 50	9,689,109 19
Enfants de troupe	.	250						
A DEDUIRE Pour les journées de marche et au camp,			414,870 journées à 21 centimes			fr	87,122 70	
— les militaires traités dans les hôpitaux,			279,000 — à 68 —				189,720 »	557,082 40
— les vacances et congés			.				60,259 70	
Total des dépenses ordinaires							fr	9,552,026 70
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES								
Pour surplus de traitement à 40 lieutenants et sous-lieutenants adjudants majors actuellement existants, à 200 francs						fr	8,000 »	
Pour surplus de traitement à 50 capitaines nommés avant le 6 septembre 1851, à 50 francs							1,500 »	
Pour 180 sous-lieutenants qui se trouvent momentanément au dessus du complet à $\frac{2}{3}$ de traitement, soit fr 1,066 67 c ^e							192,000 60	
							201,500 60	
A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments						fr	1,007 50	200,495 10
Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 ^{er} janvier 1845,								
SAVOIR Grenadiers et carabiniers			484,557 journées à 4 centimes			fr.	19,581 48	
Voltigeurs			484,557 — à 1 —				4,845 57	39,480 20
Fusiliers, chasseurs, élèves tambours et cornets			1,525 555 — à 1 —				15,253 55	
Total des dépenses extraordinaires								259,975 30
TOTAL GENERAL pour l'arme de l'infanterie								9,592,000 »
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.								9,659,000
Difference en moins au Budget de 1845							fr	67,000 »

Deux régiments de lanciers.

GRADES.	EFFEC		NOMBRE DE JOURNAUX				MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845	Observations
	sur		de sous- officiers et soldats	de		du traitement individuel	du la solde et habillement par jour			
	pied de paix			chevaux						
	Hommes	Chevaux		d'officiers	de troupe					
OFFICIEUX										
Colonels	2	6	"	2190	"	8,400	"	16 800	"	
Lieutenants-colonels	2	6	"	2190	"	6,300	"	12,600	"	
Majors	6	12	"	4380	"	5,500	"	33,000	"	
Capitaines adjudants-majors	2	4	"	1400	"	5,800	"	7,600	"	
Lieutenants	2	4	"	1400	"	5,550	"	6,700	"	
Capitaines	{	instructeurs	2	4	"	1400	"	5,800	"	7,600
		quartiers maîtres	1	"	"	"	5,700	"	5,700	
		{	de 1 ^{re} classe	1	"	"	"	5,500	"	5,500
			de 2 ^e —	1	"	"	"	2,500	"	2,500
Lieutenant officier-payeur	1	"	"	"	"	2,000	"	2,000	"	
Sous lieutenant	1	"	"	"	"	5,500	"	6,600	"	
Capitaines administrateurs d'habillement	2	"	"	"	"	2,950	"	5,900	"	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte étendards	2	4	"	1400	"	3,800	"	7,600	"	
Médecins	{	de régiment	2	2	"	750	"	2,500	"	5,000
		de bataillon	2	2	"	750	"	2,100	"	4,200
	{	adjoints	2	2	"	750	"	2,950	"	5,900
		de 1 ^{re} classe	2	2	"	750	"	2,100	"	4,200
Vétérinaires.	{	de 2 ^e —	2	2	"	750	"	1 800	"	3,600
		de 3 ^e —	2	2	"	750	"	4,600	"	55,800
Capitaines	{	commandants	12	24	"	8760	"	5,800	"	45,600
		en second	12	24	"	8760	"	2,950	"	70,800
Lieutenants	24	48	"	17520	"	2,500	"	60,000	"	
Sous-lieutenants	24	48	"	17520	"					
	108	196	"	71540	"	A DÉDUIRE		570,800	"	
						$\frac{1}{2}\%$ p ^r médicam ^{ts} .		1,854	"	
						RESTE. . .		568,946	"	
TROUPE										
Adjudants sous-officiers	6	6	2190	"	2190	"	2 92	6,594 80		
Trompettes-majors	2	2	750	"	750	"	2 29	1,671 70		
— brigadiers	2	2	750	"	750	"	1 88	1,572 40		
Maîtres-armuriers	2	"	750	"	"	"	2 52	1,839 60		
— tailleurs, bottiers et selliers	6	"	2190	"	"	"	" 99	2 168 10		
Maréchaux-des-logis-chefs	14	12	5110	"	4380	"	2 52	12,877 20		
Maréchaux-des-logis	80	72	29200	"	26280	"	2 09	61,028 "		
— fourriers	14	12	5110	"	4380	"	2 09	10,679 90		
Brigadiers	144	144	52560	"	52560	"	1 20	65,072 "		
Trompettes	56	56	15140	"	15140	"	1 67	21,943 80		
Maréchaux-ferrants	24	"	8760	"	"	"	" 96	8,409 60		
Lanciers	1080	924	394200	"	357260	"	" 96	578,452 "		
	1410	1210	514650	"	441650					
Haute-paye pour chevrons								5,017 25		
Pour première mise de 198 hommes à 50 francs								9,900 "		
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officiers								1,000 "		
								585 806 55		
TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 régiments de lanciers								954,752 55		

Régiment des guides.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	sur ped d'equip.		de sous- officiers et soldats.		de chevaux		du traitement individuel.	de la solde et habillem. par jour.		
	Hommes.	Chevaux.			d'officiers	de troupe				
OFFICIERS.										
Colonel	1	5	"	1095	"	8,400	"	8,400	"	
Lieutenant-colonel.	1	5	"	1095	"	6,500	"	6,500	"	
Majors	5	6	"	2190	"	5,500	"	16,500	"	
Capitaine adjudant-major	1	2	"	750	"	5,800	"	5,800	"	
Lieutenant —	1	2	"	750	"	5,500	"	5,500	"	
Capitaines } instructeur	1	2	"	750	"	5,800	"	5,800	"	
} quartier-maître de 2 ^e classe	1	"	"	"	"	5,500	"	5,500	"	
Sous-lieutenant officier-payeur	1	"	"	"	"	2,000	"	2,000	"	
Capitaine administrateur d'habillement	1	"	"	"	"	5,500	"	5,500	"	
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard	1	2	"	750	"	2,950	"	2,950	"	
Médecin	1	1	"	565	"	5,800	"	5,800	"	
} de régiment	1	1	"	365	"	2,500	"	2,500	"	
} de bataillon	1	1	"	365	"	2,100	"	2,100	"	
} adjoint	1	1	"	365	"	2,950	"	2,950	"	
Vétérinaires	1	1	"	565	"	2,100	"	2,100	"	
} de 1 ^{re} classe	1	1	"	365	"	1,800	"	1,800	"	
} de 2 ^e —	1	1	"	365	"	27,900	"	27,900	"	
} de 3 ^e —	1	1	"	365	"	3,800	"	22,800	"	
Capitaines	6	12	"	4580	"	2,950	"	55,400	"	
Lieutenants	6	12	"	4580	"	2,500	"	50,000	"	
Sous-lieutenants	12	24	"	8760	"					
	12	24	"	8760	"					
	54	98	"	35770	"	A DÉDUIRE		185,050	"	
						1/2 % p ^r médicam ^{ts}		925 25		
						RESTE		184,124 75		
TROUPE.										
Adjudants sous-officiers	3	3	1095	"	1095	"	2 92	5,197 40		
Trompette-major	1	1	565	"	565	"	2 29	855 85		
— brigadier	1	1	565	"	565	"	1 88	686 20		
Maître-armurier	1	"	565	"	"	"	2 52	919 80		
— tailleur, bottier et sellier	5	"	1095	"	"	"	2 99	1,084 05		
Maréchaux-des-logis-chefs	7	6	2555	"	2190	"	2 52	6,458 00		
Maréchaux-des-logis	40	56	14600	"	13140	"	2 09	30,514 "		
— — fourriers	7	6	2555	"	2190	"	2 09	5,559 95		
Brigadiers	72	72	26280	"	26280	"	1 20	31,536 "		
Trompettes	18	18	6570	"	6570	"	1 67	10,971 90		
Maréchaux-ferrants	12	"	4580	"	"	"	2 96	4,204 80		
Guides	540	462	197100	"	168650	"	2 96	189,216 "		
	705	605	257325	"	220825					
Haute-paye pour chevrons.									1,745 75	
Pour première mise de 99 hommes à 50 francs.									4,950 "	
— indemnités payées aux sous-officiers promus au grade d'officier									500 "	
									292,140 50	
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment des guides. fr.									476,265 05	

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie.

[illegible]

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Arme de l'artillerie — État-major*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845	Observations.
	Hommes	Chevaux.				
(Les officiers généraux figurent à l'état-major général)						
OFFICIERS						
Colonels	4	8	2920	8,400	55,600	»
Lieutenants-colonels	5	10	5650	6,500	51,500	»
Majors	5	10	5650	5,500	27,500	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	5	5	1825	4,200	21,000	»
Lieutenants	9	9	5285	2,500	22,500	»
Commandants d'artillerie en résidence	5	»	»	4,200	21,000	»
	7	»	»	2,100	14,700	»
Gardes d'artillerie	7	»	»	5,550	25,450	»
	9	»	»	2,500	22,500	»
	13	»	»	1,800	23,400	»
		69			241,150	»
			A DEDUIRE $\frac{1}{2}\%$ p ^r médicaux		1,205 75	
					239,944 25	
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS						
Conducteurs	11	»	»	850	9,350	»
	11	»	»	750	8,250	»
	12	»	»	700	8,400	»
Maitres artificiers	5	»	»	850	2,550	»
Contrôleurs	5	»	»	2,500	7,500	»
	4	»	»	1,900	7,600	»
Réviseurs	5	»	»	1,590	4,770	»
	1	»	»	1,260	1,260	»
		48	42	15530	49,680	»
TOTAL				fr.	289,624 25	

1^{er} régiment d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDE POUR 1843	Observations.
	Hommes	Chevaux				
OFFICIERS						
<i>État-major</i>						
Colonel	1	3	1095	8,400	8,400	»
Lieutenant-colonel	1	3	1095	6,500	6,500	»
Majors	5	6	2190	5,500	16,500	»
Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe)	1	2	750	4,650	4,650	»
Lieutenant —	1	2	750	3,550	3,550	»
Capitaine instructeur (1 ^{re} classe)	1	2	750	4,650	4,650	»
— quartier-maître (2 ^e classe)	1	»	»	3,500	3,500	»
Lieutenant officier-payeur	1	»	»	2,500	2,500	»
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	3,500	3,500	»
Médecin { de régiment	1	1	365	3,800	3,800	»
{ de bataillon	1	1	365	2,500	2,500	»
Vétérinaire { de 1 ^{re} classe	1	1	365	2,950	2,950	»
{ de 2 ^e —	1	1	365	2,100	2,100	»
Quatre batteries a cheval						
Capitaines { de 1 ^{re} classe	4	8	2920	4,650	18,600	»
{ de 2	4	8	2920	3,800	15,200	»
Lieutenants	8	16	5840	2,950	25,600	»
Sous-lieutenants	8	16	5840	2,500	20,000	»
Six batteries de siege.						
Capitaines de 1 ^{re} classe	6	6	2190	4,200	25,200	»
Lieutenants.	6	6	2190	2,500	15,000	»
Sous-lieutenants	6	6	2190	2,100	12,600	»
		57	88	52120	194,500	»
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments				fr	971 50	
A REPORTER				fr	193,528 50	

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT de la SOLDE et habillement par JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations
	Hommes.	Chevaux.		de sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX				
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			
REPORT. fr.								193,328 50	
TROUPE.									
<i>Petit état-major.</i>									
Adjutants sous-officiers	2	2	»	750	750	»	2 02	2,151 60	
Maréchal-des-logis-chef artificier	1	»	»	365	»	»	2 52	919 80	
Trompette major	1	1	»	365	365	»	2 20	855 85	
— brigadier	1	1	»	365	365	»	1 88	686 20	
Maître armurier	1	»	»	365	»	»	2 20	803 »	
— tailleur, cordonnier et sellier	3	»	»	1095	»	»	» 91	996 45	
Ouvriers selliers avec rang de soldat	2	»	»	750	»	»	1 06	773 80	
Quatre batteries à cheval.									
Maréchaux-des-logis chefs	4	4	»	1460	1460	»	2 52	5,079 20	
Adjutants de batterie	4	4	»	1460	1460	»	2 52	5,079 20	
Maréchaux-des-logis	32	32	»	11680	11680	»	2 09	24,411 20	
— — fourriers	4	4	»	1460	1460	»	2 09	5,051 40	
Brigadiers	32	32	»	11680	11680	»	1 20	14,016 »	
— artificiers	16	16	»	5840	5840	»	1 09	6,565 60	
Trompettes	12	12	»	4580	4580	»	1 67	7,514 60	
Ouvriers selliers, charrons, forger. et charpent.	16	»	»	5840	»	»	1 06	6,190 40	
Maréchaux-ferrants	8	»	»	2920	»	»	» 96	2,803 20	
Canonniers de 1 ^{re} classe	64	»	»	23560	»	»	1 01	23,593 60	
— de 2 ^e —	288	176	160	105120	64240	58400	» 96	100,915 20	
Six batteries de siège.									
Maréchaux-des-logis chefs	6	»	»	2190	»	»	2 20	4,818 »	
Maréchaux-des-logis	36	»	»	13140	»	»	1 88	24,703 20	
— — fourriers	6	»	»	2190	»	»	1 88	4,117 20	
Brigadiers	36	»	»	13140	»	»	1 12	14,716 80	
— artificiers	12	»	»	4580	»	»	1 01	4,423 80	
Trompettes	12	»	»	4580	»	»	1 56	6,852 80	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers	18	»	»	6570	»	»	» 97	6,572 90	
Canonniers de 1 ^{re} classe	56	»	»	15140	»	»	» 87	11,451 80	
— de 2 ^e —	254	»	»	85410	»	»	» 77	65,765 70	
Cadre de dépôt.									
Maréchal-des-logis chef	1	»	»	365	»	»	2 20	805 »	
Maréchaux-des-logis	4	»	»	1460	»	»	1 88	2,744 80	
Maréchal-des-logis fourrier	1	»	»	365	»	»	1 88	686 20	
	895	284	160	525945	105660	58400			
Haute-paye pour chevrons								4,025 50	
Pour première mise de 100 hommes à 50 francs.								5,000 »	
— — 100 — à 36 —								5,600 »	
Pour indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier								500 »	
								565,708 »	
TOTAL GÉNÉRAL pour le 1 ^{er} régiment d'artillerie. fr.								557,056 50	

2^{me}, 3^{me} et 4^{me} régiments d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843	Observations.	
	Hommes	Chevaux					
OFFICIERS.							
État-major							
Colonels	5	9	3285	8,400	25,200	„	
Lieutenants-colonels	5	9	3285	6,300	18,900	„	
Majors	9	18	6570	5,500	40,500	„	
Capitaines adjudants-majors (1 ^{re} classe)	5	6	2190	4,650	13,950	„	
Lieutenants	5	6	2190	3,550	10,050	„	
Capitaines { instructeurs (1 ^{re} classe) quartiers-mâitres { de 1 ^{re} classe de 2 ^e —	5	6	2190	4,650	13,950	„	
	2	„	„	3,700	7,400	„	
	1	„	„	3,300	3,500	„	
Lieutenant officier payeur	1	„	„	2,300	2,300	„	
Sous-lieutenants officiers-payeurs	2	„	„	2,000	4,000	„	
Capitaines administrateurs d'habillement	3	„	„	3,300	9,900	„	
Médecins { de régiment. de bataillon	3	3	1095	3,800	11,400	„	
	3	3	1095	2,500	7,500	„	
Vétérinaires { de 1 ^{re} classe de 2 ^e —	3	3	1095	2,950	8,850	„	
	3	3	1095	2,100	6,500	„	
Quinze batteries montées							
Capitaines { de 1 ^{re} classe de 2 ^e —	15	50	10950	4,650	69,750	„	
	15	50	10950	3,800	57,000	„	
Lieutenants	21	42	15350	2,950	61,950	„	
Sous-lieutenants	24	48	17520	2,500	60,000	„	
Dix-huit batteries de siège.							
Capitaines de 1 ^{re} classe	18	18	6570	4,200	75,600	„	
Lieutenants	18	18	6570	2,500	45,000	„	
Sous-lieutenants	18	18	6570	2,100	37,800	„	
	174	270	98550		599,600	„	
A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments					fr	2,998	„
A REPORTER					fr	596,602	„

2^{me}, 3^{me} et 4^{me} régiments d'artillerie (suite).

GRADES.	HILIER sur pied de paix			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT de la SOLDE et habillem ^{nt} par JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		de sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX				
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			
REPORT. . . fr.	..	..	..	..	..	..	..	596,602	»
TROUPE.									
Trois petits état-majors.									
Adjutants sous-officiers	6	6	»	2190	2190	»	2 92	6,594 80	
Maréchaux-des-logis-chefs artificiers	3	»	»	1095	»	»	2 41	2,658 95	
Trompettes-majors.	3	3	»	1095	1095	»	2 29	2,507 55	
— brigadiers.	3	3	»	1095	1095	»	1 88	2,058 60	
Maîtres-armuriers	3	»	»	1095	»	»	2 20	2,409 »	
— tailleurs, cordonniers et selliers	9	»	»	5285	»	»	» 91	2,989 55	
Ouvriers selliers avec rang de soldat	5	»	»	1095	»	»	» 97	1,062 15	
Quinze batteries montées.									
Maréchaux-des-logis-chefs	15			5475			2 41	13,194 75	
Maréchaux-des-logis	120			45800			1 99	87,162 »	
— — fourriers	15	150	»	5475	54750	»	1 99	10,895 25	
Brigadiers	90		»	52850			1 20	59,420 »	
— artificiers	50			10950			1 01	11,059 50	
Trompettes	30			10950			1 56	17,082 »	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers.	45	»	»	16425	»	»	» 97	15,952 25	
Maréchaux-ferrants	15	»	»	5475	»	»	» 87	4,765 25	
Canonniers de 1 ^{re} classe	120	»	»	45800	»	»	» 87	58,106 »	
— de 2 ^e —	350	»	»	120450	»	»	» 77	92,746 50	
Conducteurs de 1 ^{re} classe.	120	»	»	45800	»	»	» 96	42,048 »	
— de 2 ^e —	270	»	450	98550	»	164250	» 96	94,608 »	
Dix-huit batteries de siège.									
Maréchaux-des-logis-chefs	18	»	»	6570	»	»	2 20	14,454 »	
Maréchaux-des-logis	108	»	»	59420	»	»	1 88	74,109 60	
— — fourriers	18	»	»	6570	»	»	1 88	12,551 60	
Brigadiers	108	»	»	59420	»	»	1 12	44,150 40	
— artificiers	56	»	»	15140	»	»	1 01	13,271 40	
Trompettes	36	»	»	15140	»	»	1 56	20,498 40	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers.	54	»	»	19710	»	»	» 97	19,118 70	
Canonniers de 1 ^{re} classe	108	»	»	59420	»	»	» 87	54,295 40	
— de 2 ^e —	702	»	»	256250	»	»	» 77	197,297 10	
Trois cadres de dépôt.									
Maréchaux-des-logis-chefs	3	»	»	1095	»	»	2 20	2,400 »	
Maréchaux-des-logis	12	»	»	4580	»	»	1 88	8,254 40	
— — fourriers	3	»	»	1095	»	»	1 88	2,058 60	
	2456	162	450	889140	59150	164250			
Haute paye pour chevrons								7,910 50	
Pour première mise de 600 hommes à 56 francs								21,600 »	
— id. id. de 180 » à 50 »								9,000 »	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier								1,500 »	
								969,537	»
TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} régiments d'artillerie. fr.								1,565,939	»

Compagnie sédentaire d'artificiers.

GRADES.	EMPLACEMENT sur PIED DE PAIX.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats	MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	Observations
			du TRAVAIL INDIVIDUEL.	de LA SOLDE et habillement par jour.		
OFFICIERS.						
Capitaines { de 1 ^{re} classe	1	»	4,200	»	4,200	»
	1	»	3,350	»	3,350	»
Lieutenant	1	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenant	1	»	2,100	»	2,100	»
	4		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		12,150	»
					60 75	
			RESTE. . .		12,089 25	
TROUPE						
Maréchal-des-logis chef	1	565	»	2 20	805	»
Chef artificier (avec rang de maréchal-des-logis chef).	1	565	»	2 20	805	»
Maréchaux-des-logis	6	2190	»	1 88	4,117 20	
Fourrier	1	565	»	1 88	686 20	
Brigadiers	6	2190	»	1 12	2,452 80	
— artificiers	2	750	»	1 01	757 30	
Trompettes	2	750	»	1 56	1,158 80	
Ouvriers, charpentier, forgeron et charron . .	5	1095	»	» 97	1,062 15	
Artificiers { de 1 ^{re} classe	24	8760		» 87	7,621 20	
	24	8760		» 77	6,745 20	
	70	25550			26,166 85	
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie sédentaire d'artificiers. fr.					38,256 10	

Escadron du train d'artillerie.

GRADES.	ÉTAT sur pied de paix			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1843	Observations.
	HOMMES	CHEVAUX		de sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX		du traitement individuel	de la solde et habillement par jour		
		de selle	de trait		de selle	de trait				
OFFICIERS										
Capitaines { de 1 ^{re} classe de 2 ^e —	1	2			750		4,650		4,650	
	1	2	"	"	750	"	5,800		5,800	"
Lieutenants	3	3		"	1095		2,950		8,850	"
Sous lieutenants	3	3			1095		2,500	"	7 500	"
	8	10	"	"	5650		A DEDUIRE		24,800	"
							$\frac{1}{2}$ % p ^r medicam ^{ts} .		124	"
TROUPE										
							RESTE		24,676	"
Maréchaux-des-logis chefs	2				750	"	"	2 52	1,859 60	
Maréchaux-des-logis	16				5840	"	"	2 09	12,205 60	
— — fourriers	2	12	"		750	4580	"	2 09	1,525 70	
Brigadiers	12				4580	"	"	1 20	5,256	"
Trompettes	4				1460		"	1 67	2,458 20	
Maréchal-ferant	1	"	"		565	"	"	" 96	550 40	
Sellier.	1	"	"		565	"	"	1 06	386 90	
Soldats	84	"	60		50600	"	"	" 96	29,455 60	
	122	12	60		44550	4580	21900			
Haute paye pour chevrons									565 10	
Pour première mise de 40 miliciens à 50 francs									2,000	"
									55 799 10	
TOTAL GENERAL pour l'escadron du train d'artillerie									fr.	80,475 10

DESIGNATION DES CORPS.

DESIGNATION DES CORPS.	EFFECTIFS SUR PIED DE PAIX					NOMBRE DE JOURNEES				MONTANT		CREDIT
	Officiers	Sous officiers et soldats	CHEVAUX			de sous officiers et soldats	DE CHEVAUX			du traitement des officiers	de la solde et habillement de la troupe	demande pour 1845
			d'officiers	de troupe			d'officiers	DE TROUPE				
				de selle	de trait			de selle	de trait			
Etat-major	69	48	42	"	"		15,330	"	"	339 944 25	49 680 "	289 624 25
1 ^{er} regiment d'artillerie	57	893	88	284	160	325 945	32,120	103 660	38 400	193,328 50	363 708 "	557,036 50
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e regiments d'artillerie	174	2436	270	162	450	889,140	98 530	59,130	164 250	596 602	969 337	1 565,939
Compagnie de pontonniers	6	130	6	"	"	47,450	2 190	"	"	16 666 25	50 983 20	67,649 45
Id ouvriers d'artillerie	4	84	1	"	"	30,660	365	"	"	10 645 50	33 076 30	43,921 80
Id id armuriers	4	150	1	"	"	54,750	365	"	"	10,845 50	47,296 70	58,142 20
Id sedentaires d'artificiers	4	70	"	"	"	25,550	"	"	"	12,089 25	26 166 85	38,256 10
Escadron du train d'artillerie	8	122	10	12	60	44,530	3 650	4 380	21 900	24,076	55,799 10	80 475 10
TOTAUX	257	3885	376	458	670	1 418,025	152,570	167,170	244,550	1 104,997 25	1,596 047 15	2,701,044 40
A DEDUIRE Pour les journees de marche et au camp, 83,970 journees à 21 centimes											17,533 70	
— les militaires traites dans les hopitaux, 53,000 — à 80 —											42,400 "	109,917 06
— les vacances et congés											49,833 36	
TOTAL des depenses ordinaires												2,591,127 34
DEPENSES EXTRAORDINAIRES												
Pour un capitaine de 1 ^{re} classe du train d'artillerie qui se trouve momentanément au-dessus du complet, à 2/3 du traitement, soit A deduire 1/2 p % pour medecaments										3,100 "	15 50	3 084 50
Pour surplus de solde aux soldats en activite de service avant le 1 ^{er} janvier 1845, savoir												
Maitres-ouvriers et ouvriers d'artillerie de 1 ^{re} classe							7,300 journees à 5 centimes				365 "	
Canonniers de 1 ^{re} classe des batteries montees et de siege, ouvriers selliers, charrons, etc., pontonniers de 1 ^{re} classe, ouvriers d'artillerie de 2 ^e classe armuriers de 1 ^{re} classe et artificiers de 1 ^{re} classe							89,060 — à 4 —				3,562 40	
Ouvriers selliers, charbons, etc., maréchaux ferrants, canonniers de 1 ^{re} et de 2 ^e classe des batteries à cheval, canonniers de 2 ^e classe des batteries montées et de siege, pontonniers de 2 ^e classe, ouvriers d'artillerie de 3 ^e classe, armuriers de 2 ^e classe, artificiers de 2 ^e classe, et ouvriers et soldats du train							428,692 — à 3 —				12,860 76	16,788 16
TOTAL des depenses extraordinaires												19,872 66
TOTAL GENERAL pour l'arme de l'artillerie												2,611,000
Le credit demande pour 1844 s'eleve à												2,625,000
Difference en moins au Budget de 1845												14,000 "

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Arme du génie. — État-major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX		NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux	MONTANT du FRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848	Observations.
	Hommes	Chevaux				
(Les officiers généraux figurent à l'état-major général)						
OFFICIERS						
Colonels	3	0	2190	8,400	25,200	„
Lieutenants-colonels	5	10	3050	6,300	31,500	„
Majors	5	10	3050	5,500	27,500	„
Capitaines { de 1 ^{re} classe	18	18	6570	4,200	75,600	„
{ de 2 ^e —	5	5	1825	3,350	16,750	„
Lieutenants.	12	12	4380	2,500	30,000	„
Sous-lieutenants	12	12	4380	2,100	25,200	„
	60			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % p ^r médic ^{es} .	231,750	„
					1,158 75	
				RESTE. . .	250,591 25	
GARDES.						
Gardes du génie { de 1 ^{re} classe	10	„	„	1,850	18,500	„
{ de 2 ^e —	20	„	„	1,480	29,600	„
{ de 3 ^e —	20	„	„	1,100	22,000	„
	50	75	26645			
					70,100	„
				A REPORTER. fr.	300,691 25	

Régiment du génie.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.	de sous- officiers et soldats.	de chevaux	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.			
REPORT. . . fr.	. . .	75	. . .	26645	. . .	. . .	300,691 25		
OFFICIERS.									
Colonel	1	2	»	750	8,400	»	8,400 »		
Lieutenant-colonel	1	2	»	750	6,500	»	6,500 »		
Majors.	2	4	»	1460	5,500	»	11,000 »		
Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe)	1	1	»	565	4,200	»	4,200 »		
Lieutenant	1	»	»	»	2,900	»	2,900 »		
Capitaine quartier-maitre (2 ^e classe)	1	»	»	»	5,500	»	5,500 »		
Sous-lieutenant officier-payeur	1	»	»	»	2,000	»	2,000 »		
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	5,300	»	5,300 »		
Médecin de régiment	1	»	»	»	5,800	»	5,800 »		
— adjoint	1	»	»	»	2,100	»	2,100 »		
Capitaine de 1 ^{re} classe	10	»	»	»	4,200	»	42,000 »		
— de 2 ^e —	10	»	»	»	3,550	»	35,500 »		
Lieutenants	10	»	»	»	2,500	»	25,000 »		
Sous-lieutenants	10	»	»	»	2,100	»	21,000 »		
	51	9	»	5285	A DÉDUIRE :		168,800 »		
					$\frac{1}{2}$ % p ^r médicam ^{ts} .		844 »		
					RESTE . . .		167,956 »		
TROUPE.									
Adjudants sous-officiers.	2	»	750	»	»	2 92	2,151 60		
Tambour-major	1	»	565	»	»	2 29	855 85		
Caporal-tambour.	1	»	565	»	»	1 53	485 45		
Maitre-armurier	1	»	565	»	»	2 20	805 »		
— tailleur et cordonnier	2	»	750	»	»	1 12	817 60		
Sergents-majors	10	»	5650	»	»	2 20	8,050 »		
Sergents	50	»	18250	»	»	1 99	56,517 50		
— fourriers	10	»	5650	»	»	1 99	7,265 50		
Caporaux	60	»	21900	»	»	1 12	24,528 »		
Tambours.	20	»	7500	»	»	» 91	6,045 »		
Maitres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe.	150	»	54750	»	»	» 87	47,652 50		
Sapeurs-mineurs de 2 ^e classe	360	»	131400	»	»	» 77	101,178 »		
	667	82	245455	29950					
Haute paye pour chevrons							1,519 05		
Pour première mise de 220 hommes, à 56 francs							7,920 »		
							246,105 05		
TOTAL pour le régiment.								414,061 05	
TOTAL GÉNÉRAL.								714,752 50	
A DÉDUIRE: Pour les journées de marche et au camp, 50,560 journées à 21 centimes								10,575 60	
— les militaires traités dans les hôpitaux, 13,000 — à 80 —								10,400 »	
— les vacances et congés								9,842 70	
							50,818 30		
TOTAL des dépenses ordinaires.								683,954 »	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.									
Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 ^{er} janvier 1845; savoir:									
Maitres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe, 27,575 journées à 4 centimes								1,095 »	
Sapeurs-mineurs de 2 ^e classe. 65,700 — à 5 —								1,971 »	
							3,066 »		
TOTAL des dépenses extraordinaires								3,066 »	
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme du génie.								687,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à								688,000 »	
Différence en moins au Budget de 1845								1,000 »	

42

CHAPITRE II. SECTION 2, ART. 5. — Dépenses extraordinaires — Corps de la gendarmerie.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	Observations.
	Hommes.	Chevaux	de sous- officiers et soldats	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et habillem- ent par jour		
OFFICIERS.								
Colonel (pour mémoire)	1	3	1095	1095	7,100		7,100	
Lieutenant colonel	5	6	2190	2190	6,500		18,900	
Majors	1	2	750	750	5,050		5,050	
Capitaine { adjudant-major	1	"	"	"	3,700		3,700	
Capitaine { quartier-maitre de 1 ^{re} classe	1	"	"	"	5,050		45,450	
Capitaines	9	18	6570	6570	2,950		20,550	
Lieutenants	19	58	15870	15870	2,500		47,500	
Sous lieutenants	45	85	"	31025	A DEDUIRE $\frac{2}{5}\%$ p ^r médicam ^{ts} .		154,250	
					RESTE.		771 25	
TROUPE.								
Adjudants sous-officiers	5	5	1095	1095	3 80		155,478 75	
Marechaux-des-logis chefs	9	9	5285	5285	3 30		4,161	
Marechaux-des-logis { à cheval	58	58	21170	21170	5 10		10,840 50	
Marechaux-des-logis { à pied	15	"	4745	"	2 30		65,627	
Brigadiers { à cheval	124	124	45260	45260	2 80		10,915 50	
Brigadiers { à pied	25	"	9125	"	2 10		126,728	
Gendarmes { à cheval	787	787	287255	287255	2 55		19,162 50	
Gendarmes { à pied	193	"	70445	"	1 85		675,049 25	
389,090 journées de fourrages, à fr 1 05 c ^s	"	"	"	"	"		150,523 25	
	1212	1066	442380	389090			408,544 50	
		981		358065				
Total							1,451,549 50	
A DEDUIRE Pour les hommes et les chevaux manquant au complet							1,604,828 25	
RESTE pour l'arme de la gendarmerie.							17,828 25	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à							1,587,000	
Difference en moins au Budget de 1845							1,588,000	
							1,000	

Total . . . fr.

A DEDUIRE. Pour les hommes et les chevaux manquant au complet . . .

RESTE pour l'arme de la gendarmerie . . .

Le crédit demandé pour 1844 s'élève à . . .

Différence en moins au Budget de 1845 . . . fr.

CHAPITRE II, SECTION 3. ART. 1^{er}. — *Masse de pain.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845, à raison de 16 centimes PAR RATION	Observations.
	PAR CORPS.	PAR ARME.		
Régiment d'élite	621,960			
12 régiments d'infanterie	4,870,560			
3 — de chasseurs à pied	1,276,675			
2 compagnies sédentaires	93,440	7,090,004	1,134,400 64	
Division de discipline	163,520			
Compagnie d'enfants de troupe	64,849			
2 régiments de chasseurs à cheval	514,650			
2 — de lanciers	514,650			
2 — de cuirassiers	346,020	1,632,645	261,223 20	
Régiment des guides	257,325			
4 régiments d'artillerie	1,215,035			
Compagnie de pontonniers	47,450			
— d'ouvriers d'artillerie	30,660			
— — armuriers	54,750	1,418,023	226,884 "	
— sédentaire d'artificiers	25,550			
Escadron du train d'artillerie	44,530			
Régiment du génie	243,455	243,455	38,952 80	
		10,384,129	1,661,460 64	
A DÉDUIRE :				
Pour les journées de marche et au camp		601,092	96,174 72	
— les militaires malades traités dans les hôpitaux.		415,000	66,400 "	
		1,016,092	162,574 72	
Reste		9,368,037	1,498,885 92	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à			1,503,200 64	
Différence en moins au Budget de 1845. fr.			4,314 72	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 2. — *Masse de fourrages.*

CORPS.	NOMBRE DE RATIONS		MONTANT DE LA DÉPENSE.		CREDIT DEMANDÉ POUR 1843.	Observations.
	LÉGÈRES.	FORTES.	RATIONS légères à fr. 1-10 c ^m .	RATIONS fortes à fr. 1-25 c ^m .		
Etat-major général et des provinces . . .	"	67,800	"	84,862 50	84,862 50	
— des places	4,745	"	5,219 50	"	5,219 50	
Service de l'intendance militaire	5,475	"	6,022 50	"	6,022 50	
— de santé	1,095	"	1,204 50	"	1,204 50	
Infanterie	71,175	"	78,292 50	"	78,292 50	
Cavalerie	1,026,580	602,615	1,129,018 "	755,268 75	1,882,286 75	
État-major et troupes d'artillerie	44,530	519,760	48,985 "	649,700 "	698,685 "	
— — du génie	20,930	"	52,925 "	"	52,925 "	
Officiers en disponibilité et en non-activité .	1,825	"	2,007 50	"	2,007 50	
	1,185,155	1,190,265	1,505,670 50	1,487,851 25	2,791,501 75	
A DÉDUIRE : Pour chevaux manquants fr.					100,501 75	
RESTE					2,691,000 "	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à					2,704,000 "	
Différence en moins au Budget de 1845.					13,000 "	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3. — *Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES	ALLOCATIONS	CRÉDIT	<i>Observations.</i>
	de CHEVAUX DE TROUPE.	par JOUR.	DEMANDÉ POUR 1845.	
Chasseurs à cheval	441,650	09 cent ^{es} .	39,748 50	
Lanciers	441,650	09 —	39,748 50	
Cuirassiers	294,920	09 —	26,542 80	
Guides.	220,825	09 —	19,874 25	
Artillerie	385,440	09 —	34,689 60	
Train d'artillerie.	26,280	09 —	2,365 20	
	1,810,765		162,968 85	
A DÉDUIRE :				
Pour chevaux manquants et pour le solde présumé disponible au 1 ^{er} janvier 1845.				89,968 85
RESTE. fr.				73,000 »
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.				74,000 »
Différence en moins au Budget de 1845.				1,000 »

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — *Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie*

CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		Allocation annuelle	MONTANT.	CREDIT DEMANDE POUR 1848	Observations
	HOMMES.	CHEVAUX.				
Régiment d'élite	1704		1 »	1,704 »	19,258 »	
Douze régiments d'infanterie	15344		1 »	15,344 »		
Trois régiments de chasseurs à pied	5495		1 »	5,495 »		
Deux compagnies sédentaires	256		1 »	256 »		
Division de discipline.	448		1 »	448 »		
Compagnie d'enfants de troupe	11		1 »	11		
Chasseurs à cheval	{ hommes 1410 chevaux » 1210		1 20 16 »	1,602 » 19,560 »	70,169 60	
Lanciers .	{ hommes 1410 chevaux » 1210		1 50 16 »	2,115 » 19,560 »		
Cuirassiers .	{ hommes 948 chevaux » 808		» 70 16 »	665 60 12,928 »		
Guides .	{ hommes 705 chevaux » 605		6 20 16 »	4,371 » 9,680 »		
Batteries à cheval .	491		1 55	761 05		
— montées .	1250		» 50	615 »		
— non montées	1608		» 40	645 20		
Chevaux des batteries à cheval	» 444		7 25	3,219 »		
— — montées	» 612		4 25	2,601 »		
Artillerie . Compagnie de pontonniers	150		» 40	52 »	8,579 85	
— d'ouvriers d'artillerie.	84		» 40	33 60		
— — armuriers .	150		» 40	60 »		
— sédentaire d'artificiers	70		» 40	28 »		
Train . . . { hommes 122 chevaux » 72			» 50 4 25	61 » 506 »		
Régiment du génie	667		1 »	667 »	667 »	
Gendarmerie { hommes à cheval 981 — à pied 251			2 » 1 »	1,962 » 251 »	2,195 »	
TOTAL. fr.					100,667 45	
A DEDUIRE Pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année					50,667 45	
RESTE.					70,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à					70,000 »	
Différence fr.					»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — *Masse de casernement des chevaux.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1845.	<i>Observations.</i>
Cavalerie.	1,399,045		
Artillerie.	411,720		
Gendarmerie	358,065		
TOTAL.	2,168,830		
A DÉDUIRE :			
Pour chevaux en route, au camp ou manquants . .	168,830		
RESTE.	2,000,000 à 4 centimes	80,000	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à fr		80,000	
Différence.		»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6. — *Masse de casernement des hommes.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS et soldats.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	<i>Observations.</i>
Infanterie	7,120,420		
Cavalerie.	1,632,645		
Artillerie.	1,413,025		
Génie	243,455		
Gendarmerie	442,380		
TOTAL. fr.	10,856,925		
A DÉDUIRE :			
Pour les hommes en marche, au camp et en congé. .	234,311		
RESTE. fr.	10,622,614		
D'après contract du 29 juin 1835, passé avec la société Félix Legrand.	1,010 lits à 2 places, à . fr. 29 50	29,795 "	
	19,590 » à 1 — à . . 20 50	401,595 "	
	105 demi-fournitures, à 12 "	1,260 "	
TOTAL. 20,600 fournitures à 565 jours d'occupation, donnent pour 19,590 lits à 1 place . . . 7,150,350 journées			
Pour les mariés . . . 1,010 » à 2 — . . . 368,650 —			
TOTAL. 7,519,000 —			
A DÉDUIRE : $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. . . 751,900 —			
RESTE. 6,767,100 —			
Fournitures appartenant à l'État pour 500 hommes. 182,500 à 2 c ^{ues} .		3,650 "	
— — aux villes. 3,673,014 à 5 "		183,650 70	
TOTAL des journées. 10,622,614			
TOTAL. fr.		619,950 70	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à fr.		620,495 95	
Différence en moins au Budget de 1845 fr.		545 25	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	<i>Observations.</i>
Service général.	100,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à	100,000 »	
Différence.	»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT DE LA DÉPENSE EN 1843.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Service général.	32,169 56		
Infanterie	24,583 95		
Cavalerie.	1,210 61		
Artillerie.	1,778 87		
Génie	236 63		
TOTAUX. . . . fr	59,979 62	60,000 "	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.		60,000 "	
Différence.		"	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9. - - *Primes de rengagement.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	<i>Observations.</i>
Primes de rengagement	4,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à	4,000 »	
Différence.	»	

CHAPITRE II, SECTION 3. ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1845.	<i>Observations.</i>
Corps de garde des garnisons et des camps	75,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.	75,000 »	
Difference.	»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 11. — *Dépenses de vivres aux camps et indemnité pour logement et nourriture.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	NOMBRE DE JOURNÉES DE			CRÉDIT
	LOGEMENT ET NOURRIURE, à 74 centimes.	VIVRES DE CAMPAGNE		DEMANDÉ POUR
		POUR OFFICIERS, à 43 cmes ration.	POUR LA TROUPE, à 46 cmes ration.	1845.
Journées de marche de 8,500 miliciens de la levée de 1843 à incorporer, soit pour quatre jours de marche.	34,000	»	»	25,160
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>				
Infanterie	20,000	»	»	14,800
Cavalerie	5,000	»	»	3,700
Artillerie	2,000	»	»	1,480
Génie	2,000	»	»	1,480
<i>Troupes qui camperont à Beverloo.</i>				
État-major général	»	2,415	»	1,038 45
Infanterie.	57,600	13,140	216,000	147,634 20
Cavalerie.	28,382	4,620	18,510	31,503 88
Artillerie.	1,920	750	7,200	5,055 30
Génie.	960	720	7,200	4,332
<i>Troupes qui camperont à Brasschaet.</i>				
Artillerie	23,500	4,788	49,350	42,149 84
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>				
Infanterie	»	11,390	121,270	60,681 90
Génie	»	4,020	40,200	20,220 60
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations	»	»	»	3,463 83
Loyer du local pour le Gouverneur de la résidence	»	»	»	4,300
TOTAUX.	175,362	41,843	459,730	367,000
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à fr.				367,000
Différence fr.				»

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 12. — Remonte.

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1845.	Observations.	
Chasseurs à cheval	134	550	73,700 »		
Lanciers	134	550	73,700 »		
Cuirassiers	90	700	63,000 »		
Guides.	67	650	43,550 »		
Artillerie et train. {	Chevaux de selle.	51	650	33,150 »	
	— de trait.	74	500	37,000 »	
TOTAUX. fr.	550		324,100 »		
Le credit demandé pour 1844 s'élève à. fr.			324,100 »		
Différence. fr.			»		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. — *Frais de bureau et d'administration des corps.*

DÉSIGNATION des SERVICES.	GRADES.	MONTANT			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
		INDIVIDUEL.	PAR GRADE.	PAR SERVICE.	
État-major général.	1 aide-major général de l'armée	2,000	2 000	15,200	
	4 chefs d'état-major de divisions territoriales	1,500	0,000		
	2 — — de cavalerie	600	1,200		
	12 généraux-majors ou colonels commandants de brigades.	500	6,000		
Gouvernement de la résidence.	1 général-major gouverneur de la résidence	500	500	500	
État-major des provinces.	9 commandants de province	1,000	9,000	9,000	
État-major des places.	25 commandants de place. { 5 à 2 à 6 à 14 à	1,000	5,000	15,540	
		800	1,600		
		500	5,000		
		400	5,600		
	9 adjudants de place faisant fonctions de commandants. .	260	2,540		
Service de l'Intendance.	4 directeurs dans les divisions territoriales	5,500	14,000	26,700	
	4 sous-intendants dans les provinces et 1 pour la gendarm.	2,500	12,500		
	1 — au camp, pendant la période du campem.	200	200		
Service de Santé.	1 inspecteur général	2,000	2,000	2,000	
Infanterie.	1 régiment d'élite	12,000	12,000	171,100	
	15 — d'infanterie et de chasseurs à pied	10,500	157,500		
	4 compagnies sédentaires et de discipline	400	1,600		
Cavalerie.	5 régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides . .	6,000	50,000	40,000	
	2 — de cuirassiers	5,000	10,000		
État-major de l'Artillerie.	1 inspecteur général	2,500	2,500	8,500	
	4 directeurs dans les divisions territoriales.	1,200	4,800		
	1 inspecteur des armes et 1 directeur de la fonderie . . .	500	1,000		
Troupes d'Artillerie.	4 régiments.	7,000	28,000	29,550	
	4 compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers, sédentaire d'artificiers et 2 compagnies du train d'artillerie	225	1,550		
État-major du Génie.	1 inspecteur général	2,500	2,500	7,500	
	4 directeurs dans les divisions territoriales	1,200	4,800		
Troupes du Génie.	1 régiment	5,000	5,000	5,000	
Gendarmerie.	9 compagnies	"	11,000	11,000	
					540,990 »
A DÉDUIRE : Le montant présumé à imputer sur les masses des recettes et dépenses imprévues fr.					10,990 »
RESTE.					550,000 »
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.					550,000 »
Différence. fr.					"

CHAPITRE III. — École militaire.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	Observations.
Article Premier. — Traitements et indemnités.			
ÉTAT-MAJOR.			
1 commandant directeur des études	5,000 »		
2 examinateurs permanents	8,800 »		
1 capitaine instructeur	800 »		
1 instructeur-adjoint	633 33		
1 officier comptable	533 33		
4 inspecteurs des études	6,000 »		
1 secrétaire	1,600 »		
1 dessinateur civil	2,400 »		
1 aumônier	2,000 »		
1 médecin	833 33		
<i>Employés du service intérieur.</i>			
	26,599 99		
1 mécanicien	1,200 »		
1 waguemestre conservateur des bâtiments	700 »		
1 garde conservateur du matériel	360 »		
1 infirmier	400 »		
2 portiers	1,300 »		
4 hommes de peine	1,600 »		
1 préparateur de chimie	600 »		
2 tambours	365 »		
		33,124 99	
Art. 2. — Enseignement.			
6 professeurs militaires	6,700 »		
9 — civils	34,700 »		
8 répétiteurs militaires	6,532 61		
4 — civils	8,400 »		
1 maître militaire	800 »		
5 — civils	7,700 »		
		64,832 61	
Art. 3. — Solde des élèves.			
Solde des élèves	19,594 13		
		19,594 15	
Art. 4. — Dépenses d'administration.			
Frais de bureau	3,000 »		
Manège	1,500 »		
Chauffage et éclairage	9,000 »		
Manipulation des élèves au laboratoire	1,000 »		
Indemnité aux travailleurs	1,500 »		
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes par jour	1,277 50		
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc., etc.	1,200 »		
Jury d'examen de sortie (membres des universités)	2,000 »		
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues	4,170 77		
		24,448 27	
TOTAL fr.		142,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à		150,000 »	
Différence en moins au Budget de 1843. fr.		8,000 »	

CHAPITRE IV. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
ARTICLE PREMIER.			
<i>Pharmacie centrale.</i>			
Location des bâtiments et contributions	4,000 »		
Achats de médicaments, linge et menues dépenses	90,000 »		
		94,000 »	
ART. 2.			
<i>Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.</i>			
Traitements des militaires malades dans les hôpitaux, etc., 415,000 journées à 90 centimes	373,500 »		
Traitements des miliciens non incorporés et militaires détenus avant leur condamnation, approximativement 10,000 journées à 90 centimes	9,000 »		
		382,500 »	
ART. 3.			
Location des bâtiments, menues réparations	23,000 »	23,000 »	
TOTAL fr.		499,500 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à		500,400 »	
Différence en moins au Budget de 1845. fr.		900 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CREDIT NÉCESSAIRE POUR 1843.		
	CHARGES ordinaires ou permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes ; achats d'outils et d'approvisionnement ; confection de munitions ; dépenses relatives aux exercices de polygone ; frais de bureau des comptables de l'artillerie ; confection de baquets pour la conservation des poudres ; achats de bois pour plates-formes ; solde des portiers d'arsenaux ; allocation accordée aux conducteurs temporaires chargés d'escorter des convois de matériel ; frais d'encaissement de fonds ; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs ; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre ;			
SAVOIR :			
Dans la 1 ^{re} direction d'artillerie	21,000 »	»	(a 80,000 »
— 2 ^o — —	22,000 »	»	
— 3 ^o — —	18,000 »	»	
— 4 ^o — —	19,000 »	»	
2 ^o Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion	16,000 »	»	(b 16,000 »
3 ^o Fabrication de poudres de guerre	50,000 »	»	(c 50,000 »
4 ^o Fabrication et réparations d'armes de guerre à la manufacture du Gouvernement, établie à Liège ;			
SAVOIR :			
1,000 carabines du système Delvigne, à. fr. 66 »	66,000 »	»	(d 188,885 »
2,000 fusils de nouveau modèle, à . . . 39 78	79,560 »	»	
300 sabres de cavalerie légère, à . . . 22 75	6,825 »	»	
10,000 armes à transformer au nouveau système, à 3 65	»	36,500 »	
Réparations de fusils divers.	20,000 »	»	
	172,385 »	36,500 »	
A DÉDUIRE : la solde des ouvriers militaires, s'élevant à 20,000 francs	16,505 »	3,495 »	
RESTE. . . . fr.	155,880 »	33,005 »	
A REPORTER. . . . fr.	301,880 »	33,005 »	334,885 »

Matériel de l'artillerie.

CRÉDIT DEMANDE POUR 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
80,000 »	»	»	a) Ces fonds sont destinés : 1° à l'entretien et à la conservation du matériel formant l'armement des places de guerre; 2° au remplacement des objets consommés et de ceux mis hors de service par l'usage.
16,000 »	»	»	b) Ce crédit est nécessaire pour remplacer les capsules employées pendant l'année 1844, dans les différents services et exercices, et pour continuer la fabrication des capsules qui doivent composer l'approvisionnement général en munitions pour les armes du nouveau système.
50,000 »	»	»	
			c) Cette somme doit servir : 1° à remplacer les poudres consommées en 1844 pour le tir à la cible, les exercices à feu, le tir des salves, le service des gardes dans les corps de l'armée; 2° à couvrir les pertes résultant des avaries qui sont dues à l'humidité des magasins dans quelques localités.
190,375 »	»	1,490 »	d) La fabrication des armes mentionnées ci-contre est indispensable : 1° pour donner aux chasseurs à pied un armement propre au service spécial de ces corps; 2° pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage; 3° pour approprier au système à percussion, une partie des armes à silex qui se trouvent encore entre les mains des troupes et dans les magasins de l'artillerie.
336,375 »	»	1,490 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CREDIT NECESSAIRE POUR 1843		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	301,880 "	33,005 "	334,885 "
4 ^e Travaux à la fonderie de canons à Liege ,			
SAVOIR :			
Fabrication de 4 canons à bombes de 0 ^m 29 en fonte			
— 12 — de 1.20 —			
— 10 — de 24 G. —			
— 6 — de 6 courts —			
— 100 boulets de 48 G			
— 500 bombes de 0 ^m 29			
— 500 obus de 0 20.			
— 500 — de 0.15.			
— 1,000 — de 0.15 à œil taraudé			
— 1,000 grenades de 0.13			
— 500 boîtes à balles pour canons de 6 G.			
— 500 — — obusiers longs de 0 ^m 15			
Ferrure pour l'arsenal de construction			
Réparation à l'équipage de ponts; travaux divers			
<i>Achats de matériaux.</i>			
100,000 kilogr. de fontes fortes, à. . fr. 0 14 ⁵⁰ / ₁₀₀ .	14,500 "	"	{ " 80,000 "
70,000 — — douces, à. . fr. 0 10 ⁵⁰ / ₁₀₀ .	7,350 "	"	
Fers forgés, tôles et aciers	1,800 "	"	
Houilles, charbon, coak et fagots	9,000 "	"	
Menus objets, huile, cordages, outils, etc.	1,112 07	"	
Bois de construction	1,990 06	"	
Traitements des employés et du portier	12,947 87	"	
Salaire des ouvriers	30,000 "	"	
Menus achats et dépenses diverses	1,300 "	"	
6 ^e Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers ;			
SAVOIR :			
6 affûts de place-côte pour canons à bombes de 0 ^m 29.			
17 — — — de 0 ^m 20.			
5 avant-trains de place-côte.			
A REPORTER. . . . fr.	381,880 "	33,005 "	414,885 "

Matériel de l'artillerie (suite)

CRÉDIT DEMANDE POUR 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS	EN MOINS	
336,375	"	1,490 "	
80,000	"	"	a) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer quelques bouches à feu de fort calibre d'un nouveau système et d'une grande efficacité pour la défense des places et des côtes. Les projectiles sont destinés à compléter une partie de ceux qui manquent à l'approvisionnement des places fortes et à remplacer ceux consommés dans les exercices de polygone.
416,375 "	"	1,490 "	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1845.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires	TOTAL.
REPORT. fr.	331,830 »	33,005 »	414,835 »
Achats de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit du bois; achats de cuivre, de tôle, d'outils et d'ingrédients à l'usage des ateliers	35,111 20	»	(a 75,000 »
Achat de charbon de forge	1,650 »	»	
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre.	23,400 »	»	
Traitements des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, les dessinateurs, les commis, les sous-surveillants de magasin, le por- tier de l'établissement et les journaliers.	13,638 80	»	
Frais de bureau	1,200 »	»	(b 10,000 »
7 ^o Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction pratique et théorique à donner sur le confectionnement des munitions et artifices de guerre.	10,000 »	»	
8 ^o Achat de bois de construction pour former un appro- visionnement à l'arsenal d'Anvers	10,000 »	»	(c 10,000 »
9 ^o Dépenses résultant de la confection de modèles de constructions d'artillerie	5,000 »	»	(d 5,000 »
10 ^o Dépenses diverses et menus achats	5,115 »	»	(e 5,115 »
TOTAUX. fr.	486,995 »	33,005 »	520,000 »

Matériel de l'artillerie (suite).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS	EN MOINS.	
416,375 »	»	1,490 »	
75,000 »	»	»	a) Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionne la construction des affûts avec dépendances pour les nouvelles bouches à feu introduites dans l'armement de quelques places et dans la défense des côtes
10,000 »	»	»	b) Cette somme a pour objet de propager dans le corps de l'artillerie l'instruction sur la poudre et la pyrotechnie militaire, et d'introduire dans cette partie du service les améliorations dont elle est susceptible
10,000 »	»	»	c) La formation de cet approvisionnement est indispensable pour être à même, au besoin, d'exécuter des commandes imprévues et pour qu'on ne soit pas obligé de mettre des bois en œuvre avant le temps voulu pour en opérer la complète dessiccation
5,000 »	»	»	d) Cette allocation est nécessaire pour compléter la collection des modèles des principaux attirails de guerre
3,625 »	1,490 »	»	e) Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel, qui ne peuvent être prévues
520,000 »	1,490 »	1,490 »	

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR					
	ENTRETIEN ORDINAIRE.			CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.
Ostende	2,500 »	2,200 »	2,600 »	(a 54,600 »	3,700 »	2,400 »
Menin	1,500 »	»	2,000 »	1,500 »	»	(b 5,200 »
Audenarde	800 »	500 »	700 »	1,000 »	16,500 »	5,700 »
Gand	1,200 »	5,800 »	500 »	5,700 »	15,400 »	2,500 »
Ypres	900 »	»	5,000 »	6,600 »	»	5,000 »
Termonde	500 »	800 »	1,700 »	5,100 »	12,600 »	5,900 »
Nieuport	500 »	1,000 »	1,500 »	2,500 »	2,500 »	1,500 »
Postes fortifiés des Flandres	400 »	»	600 »	»	»	»
Anvers (place)	6,000 »	2,000 »	15,000 »	(c 42,500 »	6,000 »	(d 62,500 »
— (citadelle)	2,220 »	900 »	3,580 »	»	(e 10,000 »	»
Fort St-Marie	600 »	1,050 »	850 »	»	»	»
— Lillo	1,700 »	2,000 »	5,800 »	»	»	»
— Liefkenshoek	1,200 »	1,700 »	5,600 »	8,000 »	»	»
Lierre	1,420 »	800 »	980 »	»	»	»
Malines	2,000 »	»	»	»	»	»
Bruxelles	6,000 »	»	»	20,500 »	»	»
Louvain	1,640 »	»	»	1,760 »	»	»
Vilvorde	900 »	»	»	2,600 »	»	»
Diest	»	1,000 »	3,000 »	»	6,000 »	»
Liège	12,700 »	2,500 »	1,800 »	18,000 »	(f 19,000 »	1,000 »
Huy	510 »	690 »	»	4,480 »	»	120 »
Hasselt	1,600 »	»	900 »	1,500 »	»	2,000 »
Arlon	1,000 »	»	»	5,500 »	»	»
Bouillon	1,200 »	500 »	500 »	1,950 »	800 »	250 »
Tournay	2,400 »	900 »	1,500 »	16,100 »	5,500 »	4,600 »
Namur	2,000 »	1,000 »	1,500 »	8,000 »	2,000 »	4,600 »
Charleroy	2,600 »	600 »	1,800 »	19,250 »	1,500 »	2,250 »
Dinant	600 »	600 »	70 »	1,800 »	950 »	»
Mons	2,500 »	»	5,500 »	4,200 »	»	(g 15,600 »
Ath	2,000 »	»	2,000 »	8,000 »	»	4,600 »
Philippeville	1,200 »	»	1,800 »	5,050 »	»	1,350 »
Mariembourg	425 »	»	500 »	1,500 »	»	475 »
Camp de Beverloo	»	»	»	(h 37,500 »	»	»
— de Brasschaet	»	»	»	2,500 »	»	»
TOTAUX. . . fr.	62,515 »	24,340 »	58,280 »	261,490 »	101,550 »	127,545 »
TOTAUX d'après l'ancienne division des dépenses	145,155 »			261,490 »	228,875 »	

Pour frais de surveillance générale des travaux

— loyer de bâtiments dans diverses places et des terrains occupés par les fortifications de Hasselt, les postes fortifiés des Flandres et les champs de manœuvre des camps de Brasschaet et de Beverloo

— frais de bureau des commandants du génie dans les places

— — de dessinateurs, levé de plans, etc.

— — d'instruction pratique du régiment du génie

TOTAL des dépenses ordinaires fr.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Construction de nouvelles fortifications à Diest

TOTAL GÉNÉRAL fr.

Le crédit demandé au Budget de 1844 s'élève à

Différence en plus au Budget de 1845. fr.

Matériel du génie

CREDIT demande POUR 1845.	Observations.
48,000 10,000 25,000 26,900 » 15,500 24,600 » 9,500 1,000 154,000 » 16,500 2,500 7,500 » 14,500 » 5,200 » 2,000 » 26,500 » 3,400 3,500 » 10,000 55,000 » 5,600 » 6,000 » 4,500 » 5,000 » 31,000 20,000 » 28,000 » 4,000 » 25,600 » 16,600 » 7,400 » 2,700 » 37,500 » 2,500 »	OBSERVATIONS GÉNÉRALES Sous la dénomination d'ouvrages mixtes, sont compris tous les travaux à exécuter dans un but d'utilité publique étrangers aux intérêts purement militaires, tels que ceux qui exigent les communications, les clôtures, les canaux, cours d'eau, etc., dépendants des places fortes. Le Budget du matériel du génie a été réduit aux limites fixées par les ressources du Trésor, et n'est pas calculé d'après les besoins réels du service, qui sont évalués à près de 5,000,000 de francs par M. l'inspecteur général des fortifications. Il y a donc lieu de rappeler l'observation consignée dans les détails des Budgets de 1842, 1843 et 1844, que le tableau ci contre ne peut nullement être considéré comme donnant, pour la suite, les éléments du Budget normal des dépenses du matériel du génie, etc., etc. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES a) Réparations à la caserne à l'épreuve de la bombe b) — aux ponts et aux pavés c) — à l'arsenal brûlé d) Y compris la continuation des travaux des ponts et de la porte de Slyck e) Continuation de la restauration des casernes f) Réparations aux revêtements de la citadelle g) — aux pavés et aux garde-corps h) Y compris les réparations les plus urgentes à l'hôpital et au pavillon royal
635,500 » 20,000 » 32,000 » 18,000 » 3,000 » 5,500 »	
712,000 » 440,000 »	
1,152,000 » 1,159,550 »	
12,450 »	

CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions.

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
	de chevaux.	de rations.			
ARTICLE 1 ^{er} .					
Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme, et pensions temporaires.					
Disponibilité.					
1 colonel de cavalerie	2	730	5,600 "	5,600 "	
1 intendant militaire de 2 ^e classe.	1	365	4,200 "	4,200 "	
1 médecin en chef	"	"	5,660 "	5,660 "	
1 major d'artillerie	2	750	5,660 "	5,660 "	
Non-activité.					
5 généraux-majors	{ 2 à . . .	" "	5,250 "	10,500 "	
	{ 1 à . . .	" "	4,640 "	4,640 "	
1 colonel	" "	" "	5,700 "	5,700 "	
8 majors	" "	" "	2,525 "	20,200 "	
26 capitaines de 1 ^{re} classe	" "	" "	1,650 "	42,900 "	
26 — de 2 ^e —	" "	" "	1,450 "	37,700 "	
1 — de corps franc, à 5 ^f 17 ^c par jour.	" "	" "	1,157 05	1,157 05	
56 lieutenants	" "	" "	950 "	53,200 "	
2 — de corps franc, à 2 ^f 58 ^c par jour.	" "	" "	868 70	1,757 40	
54 sous-lieutenants	" "	" "	800 "	45,200 "	
2 — de corps franc, à 2 ^f 12 ^c par jour.	" "	" "	775 80	1,547 60	
1 intendant militaire de 2 ^e classe.	" "	" "	5,150 "	5,150 "	
2 sous-intendants militaires de 1 ^{re} classe	" "	" "	2,525 "	5,050 "	
1 médecin de bataillon	" "	" "	950 "	950 "	
5 — adjoints	" "	" "	800 "	4,000 "	
5 pharmaciens de 2 ^e classe	" "	" "	950 "	2,850 "	
8 — de 3 ^e —	" "	" "	800 "	6,400 "	
1 garde du génie de 2 ^e classe.	" "	" "	740 "	740 "	
1 directeur d'hôpital	" "	" "	1,000 "	1,000 "	
1 sous-directeur.	" "	" "	600 "	600 "	
Réforme.					
1 sous-intendant militaire de 1 ^{re} classe	" "	" "	1,262 50	1,262 50	
1 capitaine de 1 ^{re} classe.	" "	" "	825 "	825 "	
1 — de 2 ^e —	" "	" "	725 "	725 "	
6 lieutenants.	" "	" "	475 "	2,850 "	
8 sous-lieutenants	" "	" "	400 "	3,200 "	
				A DÉDUIRE :	271,204 55
				$\frac{1}{2}$ % p ^r médic ^{es} .	1,556 02
				RESTE. . . .	269,848 55
Pensions					
Pensions temporaires accordées et à accorder				20,000 "	
					289,848 55
A REPORTER. . . fr.		5	1825		289,848 55

CHAPITRE VI. — *Traitements divers et pensions (suite).*

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
	de chevaux	de rations.			
Report fr.	5	1825			289,848 55
ART. 2.					
Traitement de 55 aumôniers et desservants	1	1	1	52,500 »	52,500
ART 3					
<i>Traitements d'employés dans les magasins.</i>					
1 garde-magasin de 1 ^{re} classe	1	1	3,550 »	3,550 »	
1 — de 2 ^e —	1	1	2,500 »	2,500 »	5,850
ART 4					
Pensions civiles accordées depuis le 1 ^{er} octobre 1830	1	1	1	10,969 »	(a) 10,969
ART. 5.					
<i>Pension des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo</i>					
Pensions à 44 militaires décorés	1	1	1	9,724 62	
Secours sur le fonds de Waterloo à 164 militaires	1	1	1	15,700 85	25,434 47
	5	1825			
TOTAL fr.					562,602 »
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à					555,800 »
Différence en plus au Budget de 1845.					6,802 »

(a) Cette somme de 10,969 francs forme le montant des pensions civiles de fonctionnaires du Département de la Guerre transférées du Budget de la Dette publique, en vertu de l'art. 38 de la loi sur les pensions civiles.

CHAPITRE VII, ARTICLE UNIQUE. — *Dépenses imprévues.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1845	<i>Observations.</i>
Subside aux réfugiés politiques.	20,000 »	
Honoraires d'avocats et frais de procédures	6,000 »	
Loyers et contributions des champs d'exercices.	4,500 »	
Dépenses diverses non prévues.	15,753 63	
TOTAL. fr.	46,253 63	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.	44,589 21	
Différence en plus au Budget de 1845.	1,664 42	

193

PIÈCES A L'APPUI

DU

BUDGET DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1845.

CAMPIEMENT.

194

RÉCAPITULATION

De la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1845, et pour leur logement et nourriture en route.

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE			MONTANT DE LA DÉPENSE			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	DE RATIONS pour OFFICIERS.	DE RATIONS pour LA TROUPE.	DE JOURNÉES de MARCHÉ.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	POUR LOGEMENT et NOURRITURE.	
État-major . . .	25	»	2,415	»	»	1,038 45	»	»	1,038 45
Infanterie . . .	276	7200	15,140	216,000	57,600	5,650 20	99,560 »	42,624 »	147,634 20
Cavalerie . . .	96	1254	4,620	18,510	28,582	1,986 60	8,514 60	21,002 68	51,505 88
Artillerie . . .	16	240	750	7,200	1,920	522 50	5,512 »	1,420 80	5,055 50
Génie . . .	16	240	720	7,200	960	509 60	3,512 »	710 40	4,552 »
TOTAUX . .	429	8914	21,645	248,910	88,862	9,507 55	114,498 60	65,757 88	189,565 85
A déduire les sommes réduites sur les autres articles.									155,595 54
Reste dépense effective.									fr 55,970 29

INDICATION

Des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 5, par suite du campement des troupes.

INDICATION			DÉSIGNATION DES ARTICLES.	NOMBRE DE JOURNÉES.	TROUPES				TOTAL.
Des chapitres.	Des sections.	Des articles.			D'INFANTE- RIE.	DE CAVALERIE.	D'ARTILLE- RIE.	DU GÉNIE.	
2	2	1	Solde de l'infanterie . .	275,600	57,456 »	»	»	»	57,456 »
2	2	2	— de la cavalerie . .	46,892	»	9,847 52	»	»	9,847 52
2	2	3	— de l'artillerie . . .	9,120	»	»	1,915 20	»	1,915 20
2	2	4	— du génie	8,160	»	»	»	1,715 60	1,715 60
2	3	1	Masse de pain	537,772	45,776 »	7,502 72	1,459 20	1,505 60	54,045 52
2	3	5	Casernem ^t des chevaux .	54,540	»	1,859 20	554 40	»	2,175 60
2	3	6	— des hommes .	168,886	6,840 »	1,172 50	228 »	204 »	8,444 50
TOTAUX					fr. 108,072 »	20,561 54	5,956 80	5,225 20	155,595 54

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

*DEVIS de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne
l'état-major général, pendant 30 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant droit aux rations	DE RAIONS par jour	TOTAL des RAIONS
Lieutenant-général . . .	1	6	30	12	360
Généraux-majors . . .	5	9	90	8	720
Colonels, lieutenants-colonels et majors .	5	6	90	5	270
Intendant militaire . . .	1	2	30	5	90
Sous-intendant militaire . . .	1	2	30	5	90
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance .	8	16	240	2	480
Médecins { principal . . .	1	2	30	2	60
	2	"	60	2	120
	2	"	60	1 $\frac{1}{2}$	90
Econome d'hôpital . . .	1	"	30	1 $\frac{1}{2}$	45
Commis aux écritures . . .	2	"	60	1 $\frac{1}{2}$	90
TOTAL	25	45	750		2,415

MONTANT DE LA DÉPENSE.

2,415 rations de vivres de campagne, sans genièvre, à 43 centimes .

fr 1,058 45

CAVALERIE.

DEVIS de la dépense résultant du cantonnement et du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche ().*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route, en cantonnement et au camp.
Colonels	2	6	60	4	240	»	»
Lieutenants-colonels ou majors	6	18	180	2	560	»	»
Capitaines adjudants-majors	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Lieutenants adjudants-majors	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Officiers-payeurs	2	2	60	1 1/2	90	»	»
Porte-étendards	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Médecins de régiment	2	2	60	2	120	»	»
— de bataillon	2	2	60	2	120	»	»
Vétérinaires	4	4	120	1 1/2	180	»	»
Capitaines	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
Lieutenants	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
Sous-lieutenants	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
TOTAUX	96	190	2,880		4,620	»	»
Adjudants-sous-officiers	6	6	90	1	90	138	228
Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	30	1	50	46	76
— brigadiers	2	2	30	1	50	46	76
Maréchaux-des-logis chefs	12	12	180	1	180	276	456
Maréchaux-des-logis	72	72	1,080	1	1,080	1,656	2,736
— fourriers	12	12	180	1	180	276	456
Brigadiers	144	144	2,160	1	2,160	5,512	5,472
Trompettes	56	56	540	1	540	828	1,368
Maréchaux-ferrants	24	»	560	1	560	552	»
Cavaliers	924	924	15,860	1	15,860	21,252	35,112
TOTAUX	1,234	1,210	18,510		18,510	28,582	45,980

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,620 rations d'officier, sans genièvre, à 45 centimes fr.	1,986 60
18,510 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	8,514 60
TOTAL	10,501 20
28,582 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	21,002 68
TOTAL GÉNÉRAL	31,503 88
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 c ^s sur la solde sur 46,892 journées	9,847 32
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain 46,892 —	7,502 72
— II, — 3, — 5, 04 pour le casernement des chevaux. 45,980 —	1,839 20
— II, — 3, — 6, 05 — — des hommes. 25,446 —	1,172 50
RESTE fr.	11,142 54

(*) Un des deux régiments devra être cantonné, à défaut d'écuries suffisantes, au camp de Beverloo.

ARTILLERIE.

*DEVIS de la dépense résultant du campement de deux batteries d'artillerie,
pendant 50 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées don- nant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées DE CHEVAUX de troupe en route et au camp.
Major	1	2	50	2	60	»	»
Capitaines	4	8	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»	»
Lieutenants	4	8	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»	»
Sous-lieutenants	4	8	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»	»
Médecin de bataillon	1	1	50	2	60	»	»
Vétérinaires	2	2	60	1 $\frac{1}{2}$	90	»	»
TOTAUX.	16	29	480		750	»	»
Maréc.-des-logis chefs et adj ^s de batterie	4	4	120	1	120	52	152
Maréchaux-des-logis	16	16	480	1	480	128	608
— — fourriers	2	2	60	1	60	16	76
Brigadiers	16	16	480	1	480	128	608
— artificiers	8	8	240	1	240	64	304
Trompettes	6	6	180	1	180	48	228
Ouvriers	8	»	240	1	240	64	»
Maréchaux-ferrants	4	»	120	1	120	52	»
Canonniers et conducteurs	176	168	5,280	1	5,280	1,408	6,584
TOTAUX.	240	220	7,200		7,200	1,920	8,560

MONTANT DE LA DÉPENSE.

750 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes	522	50
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	5,512	»
TOTAL.	5,654	50
1,920 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	1,420	80
TOTAL GÉNÉRAL.	5,055	50
<i>Il y a à déduire :</i>		
Du chap. II, sect. 2, art. 5, 21 c ^s sur la solde sur 9,120 journées	1,915	20
— II, — 5, — 1, 16 pour le pain	9,120	— 1,459 20
— II, — 5, — 5, 04 pour le casernement des chevaux	8,560	— 554 40
— II, — 5, — 6, 05 — — des hommes	4,560	— 228 »
RESTE. fr.	1,118	50

GÉNIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de quatre compagnies du régiment du génie, pendant 50 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture pour 2 compagnies.
Capitaines	8	»	240	1 $\frac{1}{2}$	500	»
Lieutenants	4	»	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»
Sous-lieutenants.	4	»	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»
TOTAUX.	16	»	480		720	»
Sergents-majors.	4	»	120	1	120	16
Sergents	20	»	600	1	600	80
— fourriers	4	»	120	1	120	16
Caporaux.	24	»	720	1	720	96
Tambours	8	»	240	1	240	32
Sapeurs-mineurs	180	»	5,400	1	5,400	720
TOTAUX.	240	»	7,200		7,200	960

MONTANT DE LA DÉPENSE.

720 rations d'officiers, sans genièvre, à 43 centimes fr.	309 60
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	5,512 »
Total.	5,621 60
960 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	710 40
TOTAL GÉNÉRAL.	4,352 »
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c' sur la solde. sur 8,160 journées 1,713 60	} 3,223 20
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain 8,160 — 1,505 60	
— II, — 3, — 6, 05 pour le casernement des hommes . . 4,080 — 204 »	
RESTE. fr.	1,108 80

RÉCAPITULATION

*De la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp,
pendant 535 jours*

ARMES	EFFECTIF.		NOMBRE		MONTANT DE LA DEPENSE		TOTAL
	Officiers.	Sous-offi- ciers et soldats	De RATIONS d'officiers.	De RATIONS de troupe	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	
Infanterie	22	562	11,500	121,270	4,897 70	55,784 20	60,681 90
Génie	8	120	4,020	40,200	1,728 60	18,492 00	20,220 60
TOTAUX	30	482	15,410	161,470	6,626 30	74,276 20	80,902 50

Les sous-officiers et soldats étant couchés sur des fournitures de l'Etat, il y a à déduire le montant du prix de la paille sur 161,470 journées à 2 centimes							5,229 40
RESTE							fr 77,675 10
Il y a encore à déduire :							
Du chap II, sect 2, art 1, 21 c ^e	sur la solde d'infanterie		sur 121,270 journées		25,466 70	} 59,745 90	
— II, — 2, — 4, 21	sur la solde du génie		40,200 —		8,442 00		
— II, — 3, — 1, 16	pour le pain		161,470 —		25,835 20		
RESTE dépense effective							fr 17,929 20

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 555 jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES DONNANT DROIT AUX RATIONS.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Majors.	1	2	555	2	670
Lieutenant adjudant-major	1	»	555	1 $\frac{1}{2}$	502 $\frac{1}{2}$
Médecin de bataillon	1	»	555	2	670
Officier-payeur	1	»	555	1 $\frac{1}{2}$	502 $\frac{1}{2}$
Capitaines.	6	»	2,010	1 $\frac{1}{2}$	3,015
Lieutenants	6	»	2,010	1 $\frac{1}{2}$	3,015
Sous-lieutenants.	6	»	2,010	1 $\frac{1}{2}$	3,015
TOTAUX.	22	2	7,570		11,590
Adjudant sous-officier	1	»	555	1	555
Caporal-tambour	1	»	555	1	555
Sergents-majors.	6	»	2,010	1	2,010
Sergents	24	»	8,040	1	8,040
— fourriers	6	»	2,010	1	2,010
Caporaux	48	»	16,080	1	16,080
Tambours et cornets	12	»	4,020	1	4,020
Soldats	264	»	88,440	1	88,440
TOTAUX.	362	»	121,270		121,270

MONTANT DE LA DÉPENSE.

11,590 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes.	4,897 70
121,270 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	55,784 20
TOTAL. . . . fr.	60,681 90
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chapitre II, section 2, art. 1, 21 centimes sur la solde sur 121,270 journées. 25,466 70	} 44,869 90
— II, — 5, — 1, 16 — pour le pain 121,270 — 19,405 20	
RESTE. . . . fr.	15,812 »

GÉNIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour deux compagnies du régiment du génie, qui garderont le camp pendant 333 jours.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées donnant droit aux rations,	De rations par JOUR	TOTAL des RATIONS.
Capitaines	4	1,340	1 $\frac{1}{2}$	2,010 »
Lieutenants	2	670	1 $\frac{1}{2}$	1,005 »
Sous-lieutenants	2	670	1 $\frac{1}{2}$	1,005 »
TOTAUX.	8	2,680		4,020 »
Sergents-majors	2	670	1	670 »
Sergents.	10	5,350	1	5,350 »
— fourriers.	2	670	1	670 »
Caporaux	12	4,020	1	4,020 »
Tambours	4	1,340	1	1,340 »
Sapeurs-mineurs	90	50,150	1	50,150 »
TOTAUX.	120	40,200		40,200 »

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,020 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes	1,728 60
40,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	18,492 »
TOTAL. . . . fr.	20,220 60
<i>Il y a à déduire.</i>	
Du chapitre II, section 2, art. 4, 21 centimes sur la solde sur 40,200 journées. 8,442 »	14,874 »
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain 40,200 — 6,432 »	
RESTE. . . . fr.	5,546 60

DEVIS

De la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture	De journées de chevaux de troupe en route et au camp
Officiers	152	192	3,192	1 $\frac{1}{2}$	4,788	»	»
Sous-officiers et soldats	2550	450	49,550	1	49,550	23,500	13,950

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,788 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes		2,058 84
49,550 — de sous-officiers et soldats, à 46 —		22,701 »
	TOTAL	fr 24,759 84
23,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes		17,390 »
	TOTAL GENERAL	fr 42,149 84
<i>Il y a à déduire :</i>		
Du chap II, sect 2, art 3, 21 ^e sur la solde	sur 72,850 journées	15,298 50
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain	72,850 —	11,656 »
— II, — 3, — 5, 4 pour le casernement des chevaux	13,950 —	558 »
— II, — 3, — 6, 05 pour le casernement des hommes	56,425 —	1,821 25
	Reste	fr 12,816 09

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1845.


NUMÉRO des articles de la loi		dévelop- pements des articles		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE PREMIER.							
ADMINISTRATION CENTRALE. — <i>Personnel.</i>							
1	Uniq.	Traitement du Ministre	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE	
			1	21,000	21,000	21,000	
			Total de l'article 1 ^{er} fr.				
2	1	Traitement du secrétaire général	1	8,400	8,400	8,400	
<i>Secrétariat général.</i>							
2	2	Traitements des fonctionnaires et employés	23	de 500 à 5,000	33,000	45,000	
		<i>Bureau de liquidation.</i>					
		Traitements du chef de division et des employés	6	de 1,000 à 4,500	12,000		
<i>Trésor public.</i>							
	3	Traitements des fonctionnaires et employés	34	de 400 à 10,500	110,000	110,000	
L'augmentation de 10,000 francs réclamée en faveur de l'administration centrale du trésor public, se justifie par l'extension toujours croissante des attributions de la division de la Dette publique, et par la nécessité d'augmenter, pour y faire face, le personnel de cette division Les travaux relatifs à la Dette publique se sont progressivement accrus depuis plusieurs années. C'est ainsi qu'à l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. %, a succédé la création de la Dette flottante, celle des emprunts de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, de 50,850,000 francs, à 3 p. %, de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, et de fr. 1,481,481 48 c. pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers. Aux nombreux travaux qu'exigent la vérification, l'enregistrement, la liquidation, la régularisation et la comptabilité de toutes les dépenses inhérentes au service de ces divers emprunts, sont venus s'ajouter aujourd'hui d'autres travaux dont l'étendue, la diversité et l'urgence justifient entièrement l'augmentation de crédit demandée Ils consistent notamment 1° Dans les opérations de transfert, de mutations, etc., résultant de l'inscription au Grand-Livre de la Dette publique, à 2 ½ p. %, d'un capital de 423,000,000 de francs, transféré du Grand-Livre du royaume des Pays-Bas, en exécution du traité du 5 novembre 1842, opérations seules qui ont motivé une augmentation de crédit de 6,000 francs au Budget de la Cour des Comptes de l'exercice 1843; 2° Dans le contrôle, la vérification et l'enregistrement des certificats de participation en dette 2 ½ p. %, émis et à émettre par plusieurs établissements financiers; 3° Dans l'inscription au Grand-Livre de la Dette 2 ½ p. %, des capitaux résultant de la liquidation des créances appartenant à l'ancienne dette constituée des provinces méridionales et à l'arricé des Pays-Bas, et dans la vérification des titres de propriété des ayants droit à ces créances;							
A REPORTER. fr.							

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
8,400	»	8,400	8,400	»	»		
33,000	12,000	45,000	49,000	»	(a) 4,000		a) A cause du degré d'avancement des travaux relatifs à la liquidation des anciennes créances, ce crédit est susceptible d'une réduction de 4,000 francs
110,000	»	110,000	100,000	10,000	»		
151,400	12,000	163,400	157,400	10,000	4,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	REPORT. fr.												
		(Suite de l'administration centrale.)												
		4 ^e Dans le paiement en numéraire des intérêts arriérés de ces créances, ainsi que de celles dites <i>françaises</i> et de celles connues sous la dénomination d' <i>engagées</i> ;												
		5 ^e Dans le paiement en numéraire des créances inférieures à 500 francs, liquidées en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités pour pertes causées par les événements de guerre ;												
		6 ^e Dans l'émission de l'emprunt de 84,656,000 francs, créé par la loi du 22 mars 1844 ;												
		7 ^e Dans la création d'une nouvelle dette 4 $\frac{1}{2}$ p. %, en remplacement des emprunts de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c ^s , à 5 p. % ;												
		8 ^e Dans l'émission d'obligations en 4 $\frac{1}{2}$ p. %, jusqu'à concurrence d'un capital de 10,000,000 de francs de la Dette flottante, à convertir en dette consolidée, en conformité de l'art. 5 de la loi du 21 mars 1844 ;												
		9 ^e Dans l'émission plus ou moins prochaine des obligations 3 p. %, à délivrer jusqu'à concurrence d'un capital de 7,000,000 de francs, alloué pour l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842.												
		On fait remarquer au surplus que les mesures importantes que l'on vient de résumer ont tellement accru les travaux de la division de la Dette publique, chargée aujourd'hui de la liquidation, du paiement et de la régularisation de dépenses, qui excèdent la somme de 30,000,000 de francs, que, malgré tous les efforts des employés de la division et le concours d'employés extraordinaires, certains travaux se trouvent arriérés de plusieurs années.												
		Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc.												
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE.</th></tr><tr><td>4</td><td>Traitements des fonctionnaires et employés</td><td>58 de 600 à 9,000</td><td>140,000</td><td>140,000</td></tr></table>				NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	4	Traitements des fonctionnaires et employés	58 de 600 à 9,000	140,000	140,000
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.											
4	Traitements des fonctionnaires et employés	58 de 600 à 9,000	140,000	140,000										
		Enregistrement, domaines et forêts.												
		<table><tr><td>5</td><td>Traitements des fonctionnaires et employés</td><td>28 de 900 à 10,500</td><td>84,000</td><td>84,000</td></tr></table>				5	Traitements des fonctionnaires et employés	28 de 900 à 10,500	84,000	84,000				
5	Traitements des fonctionnaires et employés	28 de 900 à 10,500	84,000	84,000										
		Commission des monnaies.												
		<table><tr><td>6</td><td>Traitements des fonctionnaires et employés. . . .</td><td>11 de 900 à 8,400</td><td>42,000</td><td>42,000</td></tr></table>				6	Traitements des fonctionnaires et employés. . . .	11 de 900 à 8,400	42,000	42,000				
6	Traitements des fonctionnaires et employés. . . .	11 de 900 à 8,400	42,000	42,000										
		Huissiers et gens de service.												
		<table><tr><td>7</td><td>Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses</td><td>" "</td><td>29,000</td><td>29,000</td></tr></table>				7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses	" "	29,000	29,000				
7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses	" "	29,000	29,000										
		TOTAL de l'article 2. fr.												
		Frais de tournées.												
3	Uniq.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
		TOTAL de l'article 3. fr.												

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT alloué pour 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
151,400	12,000	163,400	157,400	10,000	4,000		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
84,000	"	84,000	84,000	"	"		
42,000	"	42,000	42,000	"	"		
29,000	"	29,000	29,000	"	"		
446,400	12,000	458,400	452,400	10,000	4,000		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	dévelop- pements des articles		
(Suite de l'administration centrale.)			
Matériel.			
4	{	1 Fournitures de bureau , main-d'œuvre des impressions , frais de reliure , ports de lettres et autres menus frais fr.	17,000 »
		2 Éclairage et chauffage de toute l'administration.	8,000 »
		3 Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurance contre incendie, etc.	12,000 »
		4 Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, etc.	3,000 »
		TOTAL de l'art. 4. fr.	
Service de la monnaie.			
5	{	1 Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais fr.	1,200 »
		2 Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	6,000 »
		TOTAL de l'article 5. fr.	
6	Uniq.	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.	
		TOTAL de l'article 6. fr.	
»	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes, jusqu'à concurrence d'une somme de 300,000 francs. (Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.)	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.			
7	{	1 Pour l'administration centrale et l'administration du Trésor dans les provinces .	12,000 »
		2 Id. des contributions directes, cadastre, douanes, accises, etc.	40,000 »
		3 Id. de l'enregistrement, des domaines et forêts	25,000 »
		4 Papiers à timbrer	40,000 »
		TOTAL de l'article 7. fr.	
Statistique.			
8	Uniq.	Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	
		TOTAL de l'article 8. fr.	

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
20,000	"	20,000	30,000	"	10,000		
20,000	"	20,000	30,000	"	10,000		
"	"	"	210,000	"	210,000		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
23,000	"	23,000	23,000	"	"		
23,000	"	23,000	23,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
articles de la loi.	dévelop- pements des articles										
Récapitulation du chapitre I ^{er} .											
1	"	Traitement du Ministre									
2	"	Id. des fonctionnaires et employés									
3	"	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs									
4	"	Matériel									
5	"	Service de la monnaie.									
6	"	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage									
"	"	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>)									
7	"	Magasin général des papiers									
8	"	Statistique									
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.									
CHAPITRE II.											
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES. — <i>Personnel.</i>											
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE</th></tr><tr><td>9</td><td>"</td><td>86,550</td><td>86,550</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE	9	"	86,550	86,550	
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE								
9	"	86,550	86,550								
1	Uniq.	Traitements des directeurs									
		TOTAL de l'article I ^{er} fr.									
Caissier général de l'État.											
2	Uniq.	Service de la caisse générale de l'État									
		TOTAL de l'article 2. fr.									
Récapitulation du chapitre II.											
1	"	Traitements des directeurs									
2	"	Caissier général de l'État.									
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.									

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
446,400	12,000	458,400	452,400	10,000	4,000		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
7,200	»	7,200	7,200	»	»		
20,000	»	20,000	30,000	»	10,000		
»	»	»	210,000	»	210,000		
117,000	»	117,000	117,000	»	»		
23,000	»	23,000	23,000	»	»		
632,600	12,000	694,600	908,600	10,000	224,000		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
336,550	»	336,550	336,550	»	»		

CHARGES ordinaires et extraordinaires et entretien, manutention.	CHÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.		TOTAL.	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
	CHARGES ordinaires et extraordinaires et entretien, manutention.	CHARGES extraordinaires et temporaires.			LY PLUS.	LY MOINS.		
872,500	"	872,500	868,400	(a 9,100	"			2 contrôleurs de 3 ^e classe au traitement de 2,400 fr. 4,800 "
872,500	"	872,500	868,400	(a 9,100	"			2 géomètres de 1 ^{re} classe id. 1,500 " 3,000 "
872,500	"	872,500	868,400	(a 9,100	"			2 — de 2 ^e — id. 1,000 " 2,000 "
872,500	"	872,500	868,400	(a 9,100	"			4 aspirants-géomètres id. 700 " 2,800 "
872,500	"	872,500	868,400	(a 9,100	"			3 — id. 500 " 1,500 "
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"			ENSEMBLE . fr. 14,100 "
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"			L'économie sur le § 2 étant de. . . 5,000 "
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"			l'augmentation réelle de l'article 1 ^{er} s'élève à. fr. 9,100 "
801,200	"	801,200	448,400	352,800	"			
801,200	"	801,200	448,400	352,800	"			
801,200	"	801,200	448,400	352,800	"			

a) Par suite de l'achèvement des opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg, il y a lieu de supprimer l'emploi d'ingénieur dans chacune de ces deux provinces. De ce chef, le crédit alloué au § 2 a été diminué de 5,000 francs. Mais d'un autre côté, il devient nécessaire d'augmenter le crédit du § 7 d'une somme de 14,100 francs, pour organiser dans ces provinces la conservation du cadastre sur le pied établi dans les autres. Cette somme, calculée en raison de l'importance du travail, se décompose comme suit :

2 contrôleurs de 3 ^e classe au traitement de 2,400 fr.	4,800 "
2 géomètres de 1 ^{re} classe id.	3,000 "
2 — de 2 ^e — id.	2,000 "
4 aspirants-géomètres id.	2,800 "
3 — id.	1,500 "
ENSEMBLE . fr.	14,100 "
L'économie sur le § 2 étant de. . .	5,000 "
l'augmentation réelle de l'article 1 ^{er} s'élève à. fr.	9,100 "

NUMERO des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
articles le la 1 ^{re}	dévelop- pements des articles																						
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)																							
plus complète, l'assiette et la perception des impôts, l'administration a conçu le projet de confier aux géomètres toutes les écritures concernant le cadastre, dont les contrôleurs sont maintenant chargés en réservant à ces derniers l'expertise des nouvelles propriétés bâties devenues imposables, et le classement des nouvelles parcelles résultant de la division de parcelles qui appartiennent à plusieurs classes — Si ce projet, comme on le presume peut recevoir son exécution au 1 ^{er} janvier 1845, l'emploi du crédit pécuniaire pourra subir quelques modifications d'une part, il faudra étendre les contrôles et en réduire le nombre, et d'autre part, augmenter les ressorts de conservation des géomètres Dans l'état actuel des choses, il a paru préférable d'établir les dépenses d'après les besoins de l'organisation actuelle, sauf à les modifier ultérieurement, lorsque l'administration aura recueilli tous les renseignements dont elle a besoin pour arrêter définitivement les bases de la nouvelle organisation qui, on l'espère, pourra amener une réduction dans le crédit demandé																							
		Service actif. — Traitements (suite).																					
			<table><tr><th>NOBRE d'agents</th><th>MONTANT de la dépense</th></tr><tr><td>9</td><td>40,900</td></tr><tr><td>48</td><td>123,150</td></tr><tr><td>127</td><td>187,560</td></tr><tr><td>1202</td><td>1,239,560</td></tr><tr><td>3370</td><td>2,301,270</td></tr><tr><td>2</td><td>2,800</td></tr><tr><td>1</td><td>1,100</td></tr><tr><td>64</td><td>53,860</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL de l'article 4. . . . fr.</td></tr></table>	NOBRE d'agents	MONTANT de la dépense	9	40,900	48	123,150	127	187,560	1202	1,239,560	3370	2,301,270	2	2,800	1	1,100	64	53,860	TOTAL de l'article 4. . . . fr.	
NOBRE d'agents	MONTANT de la dépense																						
9	40,900																						
48	123,150																						
127	187,560																						
1202	1,239,560																						
3370	2,301,270																						
2	2,800																						
1	1,100																						
64	53,860																						
TOTAL de l'article 4. . . . fr.																							
4	1 2 3 4 5 6 7 8	Inspecteurs. Contrôleurs. Lieutenants et sous lieutenants. Douanes et recherche maritime. Brigadiers et sous-brigadiers Preposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe Recherche maritime { Sous-lieutenants Sous-brigadier Matelots de 1 ^{re} et de 2 ^e classe et mousses.																					
5	1 2 3 4	Contrôleurs. Commis chef et commis adjoint du service special des sucres Accises Sections sédentaires. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classes. Sections ambulantes. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classes.																					
			<table><tr><td>27</td><td>75,300</td></tr><tr><td>2</td><td>3,200</td></tr><tr><td>602</td><td>621,500</td></tr><tr><td>50</td><td>59,900</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL de l'article 5. . . . fr.</td></tr></table>	27	75,300	2	3,200	602	621,500	50	59,900	TOTAL de l'article 5. . . . fr.											
27	75,300																						
2	3,200																						
602	621,500																						
50	59,900																						
TOTAL de l'article 5. . . . fr.																							
Garantie.																							
6	Uniq.	Traitements des employes	<table><tr><td>28</td><td>43,860</td></tr></table>	28	43,860																		
28	43,860																						
			<table><tr><td colspan="2">TOTAL de l'article 6. . . . fr.</td></tr></table>	TOTAL de l'article 6. . . . fr.																			
TOTAL de l'article 6. . . . fr.																							
Poids et mesures.																							
7	Uniq.	Traitements des verificateurs	<table><tr><td>25</td><td>52,100</td></tr></table>	25	52,100																		
25	52,100																						
			<table><tr><td colspan="2">TOTAL de l'article 7. . . . fr.</td></tr></table>	TOTAL de l'article 7. . . . fr.																			
TOTAL de l'article 7. . . . fr.																							

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
3,950,200	"	3,950,200	3,950,200	"	"		
3,950,200	"	3,950,200	3,950,200	"	"		
759,900	"	759,900	759,900	"	"		
759,900	"	759,900	759,900	"	"		
43,860	"	43,860	43,860	"	"		
43,860	"	43,860	43,860	"	"		
52,100	"	52,100	52,100	"	"		
52,100	"	52,100	52,100	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)				
Avocats de l'administration.				
8	Uniq.	Traitements	18	35,670
			TOTAL de l'article 8. fr.	
Frais de bureau et de tournées.				
9	1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection des rôles et d'impressions	104,350	»
	2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement	36,500	»
	3	Id. des contrôleurs de la garantie	4,000	»
	4	Frais de tournées des inspecteurs en chef	13,900	»
	5	Id. des contrôleurs et employés de la garantie.	6,500	»
	6	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs des poids et mesures	19,400	»
	7	Frais de tournées des inspecteurs du cadastre en province	5,200	»
			TOTAL de l'article 9. fr.	
Indemnités.				
10	1	Indemnités des répartiteurs pour les patentes fr.	28,400	»
	2	Id. des porteurs de contraintes	8,300	»
	3	Id. de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts de la contribu- tion personnelle	1,300	»
	4	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découverte de brasseries et distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	8,000	»
	5	Indemnités de frais de route et de séjour aux employés des provinces	10,000	»
	6	Frais d'escorte de marchandises expédiées par chemin de fer.	4,000	»
	Jusqu'en 1844, les frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer ont dû être im- putés sur le chapitre des dépenses imprévues. Mais ces frais devenant chaque année plus considéra- bles, par suite de l'extension croissante du transit et des expéditions par la voie ferrée, et ne pouvant d'ailleurs plus être envisagées comme une dépense imprévue, il est plus rationnel d'en faire l'objet d'un crédit spécial. Le service des douanes sur les chemins de fer ne devant être complété que lorsqu'on aura établi, dans les stations principales, des locaux qui permettront d'y faire arriver les marchandises directe- ment, sans les astreindre à une vérification détaillée à la frontière, le chiffre de 4000 francs pétitionné pour frais d'escorte ne peut être considéré que comme provisoire.			
7	Indemnités aux employés pour maladies, accidents, etc.	20,000	»	
			A RAPORTER. fr. 80,200 »	

NUMÉRO des articles de la loi. dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
10 (suite.)	<i>(Suite de l'administration des contributions directes, etc.)</i> REPORT. fr. 80,200 » 8 Indemnités aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs, etc. 7,000 » L'allocation de 8,500 francs accordée au § 7 du Budget de 1844, comprenait une somme de 2,500 francs destinée à payer les frais de mutation dans le Limbourg et le Luxembourg. A partir de 1845, cette dépense vient à cesser; mais elle se trouvera remplacée en partie par l'indemnité que l'on devra allouer aux receveurs de l'enregistrement pour la remise aux directeurs des contributions des extraits des actes translatifs, etc. La dépense de ce chef est évaluée à 1000 francs, de sorte que la somme totale de 8,500 francs est maintenant réduite à 7000 francs. 9 Indemnités des commis ambulants pour le service des accises 25,000 » 10 Id. des géomètres du cadastre 98,000 » Au Budget de 1844, la somme votée pour les indemnités des géomètres du cadastre en service actif, s'élevait à 76,100 francs : on propose de la porter à 98,000 francs. Cette augmentation est destinée aux indemnités des géomètres qui seront placés dans les deux provinces nouvellement cadastrées. On a suivi, pour en déterminer le chiffre, les bases adoptées précédemment, en ce qui concerne les mêmes agents en fonctions dans les autres provinces. 11 Indemnités pour tenue de chevaux. 46,000 » 12 Id. des experts de la contribution personnelle 10,000 » 13 Id. des receveurs pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière et uniforme de la loi électorale du 3 mars 1831 . . . 25,000 » TOTAL de l'article 10. fr.
	<i>Matériel.</i>
	1 Matériel et main-d'œuvre des impressions, achat d'instruments, balances, etc. 40,000 »
	2 Loyer, entretien, chauffage et éclairage des locaux et embarcations 35,000 »
	3 Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration . . 12,000 »
	4 Ports de lettres, transport de matériel, passages d'eau, etc. 14,000 »
	5 Matériel pour les poids et mesures. 5,000 »
	6 Frais de procédure 20,000 »
	7 Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des locaux de la garantie . . . 9,000 »
	8 Construction d'aubettes et autres locaux de la douane 5,000 »
11	TOTAL de l'article 11. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles	
		(Suite de l'administation des Contributions directes, etc.)
12	Uniq.	Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg Lois de la reprise, en 1840, des travaux du cadastre dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, la dépense totale a été évaluée à 1,225,000 francs, suivant les détails contenus dans la pièce G annexée au rapport de la section centrale sur le Budget de 1841. Pour parfaire cette somme on a compris au Budget de 1844 celle de fr 209,371 52 c, on a annoncé en même temps que l'excédant de dépenses sur l'évaluation serait porté au Budget de 1845. Bien qu'il ne soit pas possible encore de déterminer cet excédant d'une manière précise et exacte, l'on pense cependant qu'une somme de 130,000 francs sera suffisante pour compléter toutes les dépenses qu'aura occasionnées l'achèvement des opérations cadastrales dans ces deux provinces, et dans cette somme se trouve comprise celle de 35,000 francs pour frais de premier établissement (<i>matériel</i>) de la conservation du cadastre, aux chefs-lieux de ces provinces, laquelle n'est pas entrée dans les évaluations qui ont servi à fixer le chiffre de 1,225,000 francs, de sorte que l'insuffisance réelle est de 95,000 francs. Cette insuffisance provient particulièrement de ce que la dépense présumée a été calculée a. Sur 135,000 parcelles comprenant 80,000 hectares, ayant changé de limite depuis 1830; b. Sur 1,180,000 parcelles de propriétés ou numéros des plans, Tandis qu'il a été constaté que les 1 ^{res} s'élèvent à 593,664, comprenant 578,229 hectares, et les 2 ^{des} à 1,290,000 Les nombreux changements survenus dans les propriétés à partir de 1830, tant par le morcellement des terres que par la construction de nouvelles routes, canaux, etc., ont amené les résultats que l'on vient d'indiquer. TOTAL de l'article 12. fr.
13	Uniq.	Indemnités pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation, au chef-lieu de chaque province TOTAL de l'article 13. fr
14	Uniq.	Traitements des agents du cadastre non remplacés Au 1 ^{er} janvier 1845, tous les agents qui ont été chargés des opérations du cadastre dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, seront disponibles. En attendant qu'on puisse les incorporer dans les cadres de l'administration, on a pensé qu'il est équitable de leur conserver les $\frac{2}{3}$ des traitements qui leur sont maintenant accordés, ainsi que cela a eu lieu dans des circonstances analogues. Du reste, le Gouvernement n'hésite pas à prendre l'engagement de remplacer tous ces agents avant l'expiration de l'année 1845, de sorte que le crédit ci-contre de 20,000 francs ne sera plus reproduit au Budget de 1846. Voici comment cette somme se subdivise 2 ingénieurs vérificateurs fr 5,000 » 2 contrôleurs faisant fonctions de contrôleurs principaux 6,400 » 5 contrôleurs au traitement de 2,800 francs 8,400 » 6 Id Id 2,400 » 14 400 » 5 Id intérimaires 2,000 » 6 000 » TOTAL. fr 40,200 » Traitements des agents attachés au bureau spécial de l'administration 9,100 » ENSEMBLE. fr 49,500 » dont les $\frac{2}{3}$ s'élèvent à 32,870 francs. Mais, dans la prévision qu'une partie de ces agents seront remplacés dans les premiers mois de l'année 1845, le crédit nécessaire peut être réduit à 20,000 francs. TOTAL de l'article 14. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
"	130,000	130,000	209,371 32	"	79,371 32		
"	130,000	130,000	209,371 32	"	79,371 32		
32,000	"	32,000	25,000	" (a 7,000	"		a) En prenant en considération l'importance relative des provinces de Limbourg et de Luxembourg, on a évalué à 7,000 francs la dépense que nécessiteront les transcriptions des mutations dans les pièces cadastrales qui doivent être tenues à jour, dans les bureaux de la conservation à créer aux chefs-lieux de ces deux provinces. Il s'ensuit que la dépense totale pour ce service sera portée à 32,000 francs.
32,000	"	32,000	25,000	" 7,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.													
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.														
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)															
Entrepôt d'Anvers.															
13	Uniq.	Frais généraux d'administration, entretien des bâtiments, etc.													
		TOTAL de l'article 13. . . . fr.													
Récapitulation du chapitre III.															
1	"	Traitements des employés du service sédentaire													
2	"	Remises et indemnités des comptables													
3	"	Traitements des employés du service actif. (Contributions directes, cadastre et comptabilité)													
4	"	Id. Id. (Douanes et recherche maritime.)													
5	"	Id. Id. (Accises.)													
6	"	Id. des employés de la garantie													
7	"	Id. des vérificateurs des poids et mesures.													
8	"	Id. des avocats de l'administration													
9	"	Frais de bureau et de tournées.													
10	"	Indemnités													
11	"	Matériel													
12	"	Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg.													
13	"	Indemnités pour la transcription des mutations, etc., dans les bureaux de conservation au chef-lieu de chacune des sept provinces cadastrées													
14	"	Traitements des agents du cadastre non replacés													
15	"	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers													
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.													
CHAPITRE IV.															
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.															
Traitements du personnel de l'enregistrement.															
EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.															
1	1	Traitements des directeurs													
	2	Id. des inspecteurs													
	3	Id. des vérificateurs													
	A REPORTER. . . . fr.														
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Montant de la dépense</th><th>TOTAL par service.</th></tr><tr><td>9</td><td>76,500</td><td rowspan="3">307,500</td></tr><tr><td>21</td><td>125,000</td></tr><tr><td>25</td><td>106,000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>307,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.	9	76,500	307,500	21	125,000	25	106,000			307,500
NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.													
9	76,500	307,500													
21	125,000														
25	106,000														
		307,500													

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
872,500	"	872,500	865,400	9,100	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
501,200	"	501,200	448,400	52,800	"		
5,950,200	"	5,950,200	5,950,200	"	"		
759,900	"	759,900	759,900	"	"		
43,860	"	43,860	43,860	"	"		
52,100	"	52,100	52,100	"	"		
35,670	"	35,670	35,670	"	"		
189,850	"	189,850	186,650	3,200	"		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
"	150,000	150,000	209,371 52	"	79,371 52		
32,000	"	32,000	25,000	7,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
8,609,480	150,000	8,759,480	8,722,531 52	116,500	79,371 52		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi		dévelop- pements des articles.				
1 (suite)		(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)		NOMBRE d'agents	Montant de la dépense.	TOTAL par service.
		REPORT. fr.		. . .	. . .	307,500
		COMMIS DE DIRECTION.				
	4	Traitements des premiers commis		9	20,700	42,200
	5	Id. des seconds commis.		17	21,590	
		SURVEILLANTS AUX VENTES.				
	6	Traitements des surveillants à Anvers et à Bruxelles.		2	4,400	4,400
		AGENTS DE CHANGE.				
	7	Indemnités pour publication des prix-courants d'effets publics pour la perception des droits de succession		4	2,100	2,100
		TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.				
2		Employés du timbre.				
	1	Traitement de l'inspecteur-conservateur de l'atelier général		1	5,000	51,200
	2	Id. des gardes-magasins contrôleurs du timbre.		9	19,200	
	3	Id. des timbreurs et compteurs		18	16,000	
	4	Id. des tourne-feuilles		17	11,000	
	TOTAL de l'article 2. fr.					
3		Employés du domaine.				
		Canal de Pommerœul à Antoing.				
	1	Traitements des délégués à la recette		3	3,910	4,750
	2	Id. du contrôleur-garde-pont		1	640	
	3	Id. des employés chargés de retirer les bulletins		2	200	
		Canal de Charleroy				
	4	Traitement du contrôleur.		1	4,000	22,050
	5	Id. des receveurs		4	15,500	
	6	Id. des éclusiers employés au service du contrôle		9	1,350	
	7	Id. des gardes-digues		2	1,200	
	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.					
8	Traitement du surveillant comptable		1	1,200	2,100	
9	Id. des délégués à la recette		"	900		
	A REPORTER. fr.		. . .	. . .	28,900	

NUMÉRO des articles de la loi dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
	(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)	NOMBRE d'agents	Montant de la dépense	TOTAL par service.
	EMPLOYÉS DU DOMAINE (suite).			
	REPORT. fr.			28,900
	<i>Sambre canalisée.</i>			
10	Traitements des préposés à la recette	1	4,000	22,000
	Id. du sous-contrôleur	1	2,000	
	Id. des receveurs	2	7,200	
	Id. des délégués à la recette	14	6,400	
	Id. des messagers-gardes-canal	4	2,400	
	<i>Meuse.</i>			
15	Traitements des préposés à la recette	10	7,000	7,000
	<i>Dendre.</i>			
16	Traitements des préposés à la recette	7	960	960
	<i>Escaut.</i>			
17	Traitements des préposés à la recette	3	1,000	1,000
	<i>Demer.</i>			
18	Traitements des préposés à la recette	1	300	300
	<i>Lys.</i>			
19	Traitements des préposés à la recette	5	1,900	1,900
	<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
20	Traitements des préposés à la recette	3	2,700	2,700
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
21	Traitements des préposés à la recette	1	2,600	4,600
	Id. des délégués à la recette	4	2,000	
	<i>Bateaux à vapeur.</i>			
22	Traitements des délégués à la recette et au pilotage, chargés de relever les coupons de passage	4	4,500	4,500
	<i>Extraction de minerai de fer.</i>			
23	Indemnité de surveillance des travaux d'extraction	1	1,200	1,200
	A REPORTER. fr.			75,060

§
(suite.)

[illegible]

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		Nombre d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.
3 (suite.)		(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)			
		EMPLOYÉS DU DOMAINE (suite).			
		REPORT. fr.	. .	. . .	75,060
		Surveillant aux fabriques.			
	24	Traitement du surveillant à Andennes et à Seraing	1	600	600
		Palais de justice à Liège.			
	25	Traitement du concierge	1	640	640
		TOTAL de l'article 3. fr.			
		Agents forestiers.			
	4	1	Traitements des inspecteurs	9	35,600
2		Id. des sous-inspecteurs	5	11,700	
3		Id. des gardes généraux	19	31,120	
4		Id. des brigadiers et gardes forestiers	475	165,180	
		TOTAL de l'article 4. fr.			
5	Uniq.	Remises des receveurs. — Frais de perception (tarif du 17 janvier 1831)			
		TOTAL de l'article 5. fr.			
6	Uniq.	Remises des greffiers (loi du 21 ventôse an VII).			
		TOTAL de l'article 6. fr.			
7	Uniq.	Frais de bureau des directeurs			
		TOTAL de l'article 7. fr.			

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
76,300	»	76,300	76,300	»	»		
76,300	»	76,300	76,300	»	»		
243,600	»	243,600	243,600	»	»		
243,600	»	243,600	243,600	»	»		
849,000	»	849,000	848,861 25	(a 138 75	»		a) Cette augmentation insignifiante n'est pro- posée que pour ramener le crédit à un chiffre rond.
849,000	»	849,000	848,861 25	138 75	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)	
		<i>Matériel.</i>	
8	1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre.	fr. 1,000 »
	2	Confection de timbres, registres et impressions.	22,000 »
	3	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	9,000 »
		TOTAL de l'article 8.	
9	Uniq.	Frais de poursuites et d'instances	
		TOTAL de l'article 9.	
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
10	1	Entretien de bâtiments, digues, polders, chemins, fossés, etc.	fr. 15,000 »
	2	Charges et contributions sur les domaines	7,500 »
	3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois.	3,000 »
	4	Frais de culture et travaux d'amélioration, etc.	45,500 »
	5	Remboursement de prix d'engagères, rémérés de biens, etc.	2,300 »
	6	Remboursement, transport et prix de ventes dont on n'a pu faire suivre l'objet	3,000 »
	7	Frais de ventes et autres actes	500 »
	8	Intérêts moratoires du chef de restitutions	1,500 »
	"	Frais de construction d'une route de Dolhain à Hertögenwald (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).	
		TOTAL de l'article 10.	
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>	
11	Uniq.	Personnel, entretien du parc, des plantations et menues réparations aux bâtiments.	
		TOTAL de l'article 11.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pé- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
32,000	"	32,000	32,000	"	"	.	
32,000	"	32,000	32,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
78,300	"	78,300	78,300	"	"		
"	"	"	50,000	"	50,000		
78,300	"	78,300	128,300	"	50,000		
25,000	"	25,000	"	25,000	"		
25,000	"	25,000	"	25,000	"		

NUMÉRO des articles de la loi dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Récapitulation du chapitre IV. 1 ' Traitements des employés de l'enregistrement 2 ' Id des employés du timbre 3 ' Id des employés du domaine 4 ' Id des agents forestiers 5 ' Remises des receveurs 6 ' Id des greffiers 7 ' Frais de bureau des directeurs 8 ' Matériel 9 ' Frais de poursuites et d'instances 10 ' Dépenses du domaine 11 ' Palais de Bruxelles et de Tervueren TOTAL DU CHAPITRE IV fr. CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS. 1 1 Pensions civiles. Le crédit comprend 1^{re} Une somme de fr 25,674 » transférée du Budget de la Dette publique du chef des pensions civiles accordées depuis 1830 à des fonctionnaires du Département des Finances, 2^e Celle de fr 1,099,326 » 1 montant présumé des pensions accordées à charge de l'ancienne caisse de retraite et de celles à accor- der ultérieurement à des fonctionnaires et employés du Département des Finances fr 1,125,000 » On fait remarquer que celles accordées aux fonctionnaires et employés de l'administration des postes jusqu'au moment de la mise en vigueur de la nouvelle loi, sont comprises dans ce chiffre. Le relevé des admissions à la retraite est joint à l'appui du Budget, conformément à l'art 38 de la loi sur les pensions civiles 2 2 Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		LA PLUS.	EN MOINS.		
556,290	"	556,290	556,290	"	"		
51,200	"	51,200	51,200	"	"		
76,500	"	76,500	76,500	"	"		
245,600	"	245,600	245,600	"	"		
849,000	"	849,000	848,861 25	138 75	"		
41,000	"	41,000	41,000	"	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
52,000	"	52,000	52,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
78,500	"	78,500	128,500	"	50,000	"	
25,800	"	25,800	25,800	"	"		
1,826,490	"	1,826,490	1,876,551 25	138 75	50,000	"	
1,125,000	"	1,125,000	"	1,125,000	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
1,130,000	"	1,130,000	5,000	1,125,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES ET TRAVAIL EXTRAORDINAIRE.		
1	Uniq.	Dépenses imprévues fr. 14,000 »
2	Id.	Travail extraordinaire 4,000 »
»	»	Commission de liquidation (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

Récapitulation Générale.		
Chapitres.	Pages.	
I.	206	Administration centrale.
II.	212	Id. du trésor dans les provinces
III.	214	Id. des contributions directes
IV.	224	Id. de l'enregistrement, des domaines et des forêts
V.	234	Pensions et secours
VI.	236	Dépenses imprévues et travail extraordinaire
		TOTAUX DE LA RÉCAPITULATION GÉNÉRALE. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
»	»	»	26,725	»	26,725		
18,000	»	18,000	44,725	»	26,725		

682,600	12,000	694,600	908,600	»	10,000	»	224,000	»
336,550	»	336,550	336,550	»	»	»	»	»
8,609,480	150,000	8,759,480	8,722,351	52	110,500	»	79,371	52
1,826,400	»	1,826,400	1,876,351	25	138 75	»	50,000	»
1,150,000	»	1,150,000	5,000	»	1,125,000	»	»	»
18,000	»	18,000	44,725	»	»	»	26,725	»
12,605,120	162,000	12,765,120	11,895,577	57	1,251,638	75	380,096	52
DIFFÉRENCE EN PLUS. . fr.				871,542 45				

238

PIÈCE A L'APPUI DU BUDGET DES FINANCES.

RELEVÉ

DES

ADMISSIONS A LA RETRAITE

Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} octobre 1844.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	ÂGE.	Années de services	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
3 janvier . .	Duben, P.-A.	Préposé de 1 ^{re} classe	55	27	Incapacité physique.
18 — . .	Bourgeois, J.	Commis de 2 ^e classe des accises	63	22	Id.
27 — . .	Vancamp, G.	Garde-forestier	78	16	Vieillesse et incapacité physique.
29 — . .	Bourgeois, C.	Brigadier des douanes	49	28	Id.
31 — . .	Peleman, P.-F.	Sous-brigadier des douanes	55	33	Id.
31 — . .	Vanden Bruggen, L.-J.	Id.	50	30	Id.
31 — . .	Grimonpont, M.-F.	Préposé de 1 ^{re} classe	60	27	Id.
31 — . .	Crez, F.	Id.	54	34	Id.
7 février . .	Stérès, P.	Préposé de 2 ^e classe	56	12	Affection morale.
7 — . .	Dubois, L.-J.	Sous-brigadier	55	12	Incapacité physique.
7 — . .	Schutz, A.	Id.	56	28	Id.
7 — . .	Deprez, F.-A.-J.-L.	Contrôleur en chef de la garantie	59 $\frac{1}{2}$	29	Id.
7 — . .	Hanuisse, T.-J.-G.	Sous-contrôleur de la garantie des matières d'or et d'argent.	68	18	Vieillesse et infirmités.
10 — . .	Delmoitiez, A.-C.	Préposé de 2 ^e classe	34	13	Affection morale.
10 — . .	Germonprez, L.-R.	Commis de 2 ^e classe des accises	42	18	Incapacité physique.
14 — . .	Hulot, S.-J.	Receveur des contributions	68	27	Vieillesse et infirmités.
14 — . .	Bouly, J.-B.-J.	Id.	62	40	Âge avancé et incapacité physique.
14 — . .	Bouten, B.	Id.	61	29	Id.
19 — . .	Devisser, J.	Brigadier.	53	13	Incapacité physique.
19 — . .	Bezondiaux, P.-J.	Garde-brigadier	70	40	Incapacité physique et vieillesse.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	ÂGE.	Années de services.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
21 février . .	Dupré, P.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	58	32	Incapacité physique.
24 — . .	Rohon, L.	Garde-forestier	68	51	Vieillesse.
27 . .	Nicodème, L.-L.	Receveur des contributions	59 $\frac{1}{2}$	37	Incapacité physique.
27 — . .	Goethals, J.	Id.	59	20 $\frac{1}{2}$	Affection morale.
27 — . .	Girardin, M.-H.	Id.	58	19	Incapacité physique.
28 — . .	Comelieu, F.-J.-G.	Brigadier	55	51	Id.
28 — . .	Hurard, E.	Préposé de 1 ^{re} classe	71	24	Vieillesse.
29 — . .	Rosenfeld dit Roussenfeld, J.-D.	Sous-brigadier	46	26	Incapacité physique.
6 mars. . .	Berlemont, A.-J.	Lieutenant-contrôleur honoraire	61	22	Id.
9 — . .	Lebrun, M.-A.	Inspecteur des contributions	58	38	Incapacité physique et infirmités.
9 — . .	Willems, J.-J.	Receveur des contributions	66	33	Id.
9 — . .	Dartienne, J.-L.	Id.	44	12	Id.
9 — . .	Claudon, J.-B.	Id.	64	45	Id.
11 — . .	Germain, N.	Sous-brigadier	50	19	Id.
13 — . .	Mathey, B.-H.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	64	37	Id.
13 — . .	Debeaune, L.-J.	Receveur des contributions	70	41	Grand âge, incapacité physique et infirmités.
13 — . .	Rouffart, P.-L.	Id.	68	53	Id.
13 — . .	Smits, J.-B.-F.	Id.	49	22	Affection morale.
13 — . .	De Cock, L.	Id.	64	59	Incapacité physique.
18 — . .	Sluyts, B.	Sous-brigadier	71	32	Vieillesse.
18 — . .	Seranne, C.-G.	Id.	45	12	Incapacité physique.
19 — . .	Nagels, A.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	71	43	Vieillesse.
21 — . .	Gautier, E.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	57	54	Incapacité physique.
21 — . .	Fays, H.	Brigadier	64	29	Id.
23 — . .	Rosseels, P.	Préposé de 1 ^{re} classe	62	11	Id.
25 — . .	Morelle, J.-J.	Garde-forestier	70	27	Vieillesse et incapacité physique.
25 — . .	Molitor, J.-J.	Id.	58	54	Id.
29 — . .	Jungh, J.-L.	Préposé de 1 ^{re} classe	70	52	Id.
31 — . .	Hubar, J.-L.-J.	Receveur de l'enregistrement	62	43	Incapacité physique et infirmités.
31 — . .	De Macq	Id.	61	21	Id.
31 — . .	Brouwet, F.	Id.	51	51	Id.
2 avril . .	Valentiny, P.	Brigadier	47	16	Incapacité physique.
2 — . .	Bavay, J.	Sous-brigadier	56	27	Id.
9 — . .	Decunpère, A.-J.-M.	Brigadier	57	56	Id.
9 — . .	Samyn, P.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	64	52	Id.
9 — . .	Vanhumbeeck, P.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	56	26	Incapacité physique et infirmités.
15 — . .	Leclerc, J.-L.	Garde-forestier	67	14	Id.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	ÂGE.	Années de services.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
23 avril . . .	Bartholomé, J.-B.	Sous-brigadier	52	52	Incapacité physique et infirmités.
5 mai . . .	Hollman, J.-S.	Contrôleur des contributions	59	50	Id.
12 — . . .	Thomassin, L.-A.	Sous-chef de division	55	12 $\frac{1}{2}$	Id.
12 — . . .	Blariau, F.-L.	Receveur des douanes	72	59	Incapacité physique et vieillesse.
15 — . . .	Deheneffe, P.-J.	Receveur des contributions	60	51	Incapacité physique et infirmités.
22 — . . .	Gerard, J.-F.	Id.	70	59	Incapacité physique et vieillesse.
22 — . . .	Wauthier, A.	Id.	64	57	Id.
22 — . . .	Fabry, J.-B.	Id.	69	55	Id.
24 — . . .	Flameng, A.-D.-F.-J.	Vérificateur des douanes	71	56	Id.
24 — . . .	Daulmerie, C.-F.	Teneur de livres.	47	50	Incapacité physique.
29 — . . .	Lecocq-Darmandville, P.	Vérificateur des douanes	71	27	Incapacité physique et vieillesse.
5 juin . . .	Dufrenoy, H.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	55	30	Incapacité physique.
15 — . . .	Mathieu, N.	Garde-forestier	71	50	Vieillesse et incapacité physique.
15 — . . .	Rom, P.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	58	38	Incapacité physique et infirmités.
15 — . . .	Renard, P.	Commis de 2 ^e classe des accises	64	17	Id.
24 — . . .	Dubayon, R.-J.	Préposé de 2 ^e classe	54	14	Incapacité physique.
12 juillet . .	Thomasse, F.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	49	27	Incapacité physique et infirmités.
12 — . . .	Herzet, J.-J.	Sous-brigadier des douanes	49	15	Id.
25 — . . .	Honnay, A.-J.	Commis de 5 ^e classe des accises	70	27	Vieillesse.
20 août . . .	Vanherberghen, P.-J.	Receveur des contributions	58	28	Incapacité physique.
20 — . . .	Delbrouck, L.-J.	Id.	67	27 $\frac{1}{2}$	Incapacité physique et vieillesse.
20 — . . .	Roels, M.-G.	Id.	67	26 $\frac{1}{2}$	Id.
21 — . . .	Vanrouse, P.	Brigadier des douanes	54	29	Incapacité physique et infirmités.
21 — . . .	Scheppers, C.-J.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	56	11	Id.
21 — . . .	Mounet, P.-J.	Sous-brigadier des douanes	64	59	Incapacité physique et vieillesse.
21 — . . .	Sommers, P.-J.	Id.	56	54	Incapacité physique et infirmités.
24 — . . .	Paix, M.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe des douanes	54	50	Id.
25 — . . .	Leroy, E.-J.	Receveur des contributions	79	55	Vieillesse.
31 — . . .	Dewez, H.-F.	Brigadier des douanes	54	27	Incapacité physique et infirmités.
1 ^{er} sept. . .	Mercier, H.-J.	Contrôleur des contributions	70	55	Vieillesse.
2 — . . .	Vandievoet, J.-B.	Receveur des contributions	69	19	Id.
7 — . . .	Vandenborne, J.-G.-T.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	50	27	Infirmités.
15 — . . .	Bemelmans, L.-C.	Inspecteur en chef des contributions.	55	29	Id.
18 — . . .	Declercq, G.	Receveur des contributions	54	28 $\frac{1}{2}$	Id.
19 — . . .	Michielsen, J.-B.	Sous-brigadier	59	12	Id.
21 — . . .	Thyes, J.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises.	51	25	Id.
30 — . . .	Carliron	Receveur des contributions	58	41	Id.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	Age	Années de services.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
-----------------------	-------	------------	-----	---------------------	--

TRAVAUX PUBLICS.

1844.					
22 janvier. .	Plon, A.-J.	Facteur des postes	"	36	Infirmités
9 avril. . .	Demelie, C.-J.	Id	"	50	Id
9 -- . .	Metsu, M.-A. V ^e Léonard	Distributrice des postes	"	21	Id

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

Pour l'exercice 1845.



NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur le foncier
2	Id. sur l'impôt personnel
3	Id. sur les patentes
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité
5	Non-valeurs sur les redevances des mines
	[Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.] (a
	TOTAL du chapitre I ^{er} fr.
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
1	Restitutions de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés
2	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.
3	Remboursements de postes aux offices étrangers.
4	Attributions d'amendes forestières
5	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire (b
	[Les crédits compris au présent chapitre ne sont point limitatifs.] (a
	TOTAL du chapitre II. fr.
CHAPITRE III.	
PÉAGES.	
Unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut.
	[Le crédit compris au présent chapitre n'est point limitatif.] (a
	TOTAL du chapitre III. fr.
Récapitulation.	
Chapitre I.	Non-valeurs
— II.	Remboursements
— III.	Péages
	TOTAL. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
300,000	"	300,000	300,000	"	"		a) Jus qu'à présent on a consacré les sommes votées pour les non-votés, les remboursements et les payes, comme des crédits limitatifs. C'est-à-dire qu'on ne peut ni les excéder ni même qu'ils restent en dessous des besoins. Il n'est résulté que plusieurs exercices n'ont pu être définitivement clos avant d'avoir obtenu des Chambres un crédit supplémentaire pour imputer l'excédant de dépense, ce qui a occasionné des retards toujours préjudiciables à la marche régulière du service.
370,000	"	370,000	370,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
16,000	"	16,000	16,000	"	"		
796,000	"	796,000	796,000	"	"		Les remises et modifications, les décharges et réductions, en ce qui concerne les contributions directes, sont accordées soit par les gouverneurs soit par les députations permanentes des conseils provinciaux suivant les lois et règlements qui régissent la matière. Ces non-votés étant portés en recette pour acquitter les rôles, elles doivent nécessairement, lorsqu'elles ont été dûment constatées, être admises en dépense, et cette opération fut légalement ne peut gêner l'Etat en aucune manière.
30,000	"	30,000	30,000	"	"		Le chapitre des remboursements contient une série d'allocations dont l'emploi est incertain. L'administration ne peut en effet ni le restreindre ni l'étendre, puisque les dépenses auxquelles ces allocations se rapportent, résultent de conventions faites avec d'autres puissances, ou des nécessités du service prévues par les lois et règlements.
250,000	"	250,000	250,000	"	"		
150,000	"	150,000	150,000	"	"		
18,000	"	18,000	18,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
448,000	"	448,000	448,000	"	"		Quant au remboursement du peage sur l'Escaut, la loi du 5 juin 1839, <i>Bulletin officiel</i> , n° 263, l'a consacré en principe. Or cette dépense reste subordonnée au mouvement de la navigation, sans que le chiffre accordé au Budget puisse venir le limiter, le cas échéant.
800,000	"	800,000	800,000	"	"		D'après les explications qui précèdent, on est amené à conclure que les crédits dont on vient de parler doivent être considérés comme servant à régulariser des dépenses pour ordre, et dont le montant ne peut être arrêté définitivement que par la loi réglant les comptes de l'année pendant laquelle ces dépenses ont été effectuées.
800,000	"	800,000	800,000	"	"		
796,000	"	796,000	796,000	"	"		
448,000	"	448,000	448,000	"	"		
800,000	"	800,000	800,000	"	"		
2,044,000	"	2,044,000	2,044,000	"	"		C'est pour ce motif, et afin de faire cesser les inconvénients signalés ci-dessus, qu'on a jugé à propos de mentionner à la fin du présent chapitre que les divers crédits qui le composent ne sont point limitatifs. La Cour des Comptes est d'ailleurs toujours appelée à contrôler les dépenses imputées sur ces crédits.
DIFFÉRENCE				"			b) Article destiné à faire face aux éventualités.

246

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DU ROYAUME, POUR L'EXERCICE 1845.

	PAGES.
Discours du Ministre des Finances	ijj
Arrêté royal qui fixe le chiffre du Budget des recettes et celui des recettes pour ordre de 1845	1
Budget général des <i>Voies et Moyens</i>	3
Impôts	4—7
Péages	6—7
Capitaux et revenus	8—9
Remboursements	10—11
Recettes pour ordre	12—15
<i>Pièces à l'appui.</i> — ÉTAT N° 1. — Tableau des produits de l'administration des contributions directes, pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1844 et les trois derniers mois de l'exercice 1845	
	16—19
— ÉTAT N° 2. — État de répartition de la contribution foncière entre les provinces.	22—23
— ÉTAT N° 3. — Montant des rôles de la contribution personnelle de 1845.	26—27
— ÉTAT N° 4. — Montant des rôles du droit de patente pour l'année 1844.	28
— ÉTAT N° 5. — Redevances sur les mines pour l'année 1844	29
— ÉTAT N° 6. — État présentant, par province et par nature de produits, le montant en principal des recouvrements effectués pendant les 9 premiers mois de 1844 et les 3 derniers mois de 1845.	52—55
— ÉTAT N° 7. — Droit de consommation sur les boissons distillées, établi par la loi du 18 mars 1838. — État du montant des produits pendant l'année 1844	56—57
— ÉTAT N° 8. — Tableau des produits des recettes de l'administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts, pendant les huit premiers mois de l'exercice 1844 et les quatre derniers mois de l'exercice 1845	40—45
— ÉTAT N° 9. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État détaillé, par province, des recettes opérées pendant les 8 premiers mois de 1844 et les 4 derniers mois de 1845.	46—49
— ÉTAT N° 10. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État général de tous les produits relatifs aux eaux et forêts, pour l'exercice 1845	52—55
— ÉTAT N° 11. — Canal de Commerce à Antioing. — Relevé général des recettes effectuées et des diverses marchandises transportées sur ce canal, ainsi que du nombre de bateaux, à charge et à vider, qui ont parcouru tout ou partie dudit canal, pendant le 2 ^{me} semestre 1845 et le 1 ^{er} semestre 1844	56—57

<i>Pièces à l'appui.</i> — ÉTAT n° 12. — Sambre canalisée. — Relevé des recettes effectuées et des marchandises transportées sur ce canal pendant le 2 ^m semestre 1843 et le 1 ^{er} semestre 1844.	60—61
— — ÉTAT n° 13. — Tableau présentant les produits du canal de Charleroy pendant la période du 1 ^{er} juillet 1843 au 30 juin 1844	62

Budget général des dépenses et services.

Arrêté royal fixant le chiffre du Budget général des dépenses et celui des dépenses pour ordre de 1845.	I
<i>Budget général des dépenses et services du royaume pour l'exercice 1845.</i>	III
TITRE I ^{er} . — Dette publique	V—VII
— II. — Dotations.	VIII
— III. — Ministère de la Justice	IX—XI
— IV. — — des Affaires Étrangères	XII
— V. — — de la Marine	XIII
— VI. — — de l'Intérieur	XIV—XVII
— VII. — — des Travaux Publics	XVIII—XIX
— VIII. — — de la Guerre.	XX—XXI
— IX. — — des Finances.	XXII—XXIII
— X. — Non-valeurs et remboursements	XXIV
— Récapitulation	XXV
— Dépenses pour ordre	XXVI—XXVII

Dette publique et Dotations.

TITRE I ^{er} . — <i>Développements du Budget des dépenses de la Dette publique pour l'exercice 1845.</i>	1—7
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Dette publique pour 1845.</i>	9
ÉTAT n° 1. — Tableau statistique de la dette constituée du royaume de Belgique, au 15 septembre 1844	10—15
— 2. — Résumé de la situation des différentes parties de la dette publique constituée du royaume de Belgique, pendant les années 1831 à 1844.	16—17
— 3. — Emprunt de 100,800,000 francs, à 5 pour cent.	18 ^a
— 4. — Emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 pour cent	18 ^b
— 5. — Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 pour cent.	18 ^c
— 6. — Emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , soit 700,000 florins, à 5 pour cent	18 ^d
— 7. — Libellé des frais présumés de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, au capital de francs 589,417,631 74 c ^s , portés au projet de Budget de 1845 à 3,000 francs	18 ^e
— 8. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{1}{100}$, portés au projet de Budget de 1845 à 3,400 francs	18 ^f
— 9. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, portés au projet de Budget de 1845 à 34,000 francs.	18 ^g
— 10. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, portés au projet de Budget de 1845 à 150,000 francs	18 ^h
— 11. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. $\frac{1}{100}$, portés au projet de Budget de 1845 à 45,000 francs	18 ⁱ
— 12. — Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, en vertu de l'arrêté du gouvernement provisoire du 25 novembre 1830, ou renseignés à la Belgique par le gouvernement des Pays-Bas, en exécution des traités du 19 avril 1839 et du 5 novembre 1842	18 ^k
— 13. — État général de la situation de la caisse des consignations courantes, faites dans les caisses du Trésor public au 31 août 1844 (loi du 28 nivôse an XIII).	18 ^l
— 14. — Tableau général de la situation de la caisse des consignations anciennes (période antérieure au 1 ^{er} octobre 1830).	18 ^m

Cour des Comptes.

TITRE II. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Cour des Comptes pour l'exercice 1845.</i>	19
Membres de la Cour. — Personnel des bureaux. — Matériel et dépenses diverses	20—21
Note sur le Budget de la Cour des Comptes pour l'exercice 1845	22

Ministère de la Justice.

TITRE	PAGES.
III. — <i>Développements du Budget de ce Département pour 1845</i>	25
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	24—25
— II. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses	ib.
— Cours d'Appel. — Personnel. — Matériel des cours. — Tribunaux de première instance et de commerce. — 1 ^{re} classe. Bruxelles, Gand, Liège et Anvers	26—27
— <i>Id.</i> 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} classes	28—29
— Justices de paix et tribunaux de police	30—31
— III. — Justice militaire. — Haute Cour militaire. — Personnel	ib.
— Auditeurs militaires et prévôts	ib.
— IV. — Frais de justice. — Frais d'instruction et d'exécution, etc.	32—33
— V. — Palais de justice. — Constructions, réparations et loyer de locaux	ib.
— VI. — Impression du <i>Bulletin officiel</i> , etc.	ib.
— VII. — Pensions et secours	ib.
— VIII. — Cultes. — Culte catholique. — Culte protestant. — Culte israélite. — Pensions et secours	34—35
— IX. — Établissements de bienfaisance	36—37
— X. — Prisons. — Service domestique, etc.	ib.
— XI. — Frais de police	38—39
— XII. — Dépenses imprévues	ib.
— XIII. — Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos. Récapitulation	ib.
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Justice pour 1845</i>	41
ÉTAT N ^o 1. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 1 ^{er} du chap. VIII	43—44
— 2. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chap. VIII	45—47
— 3. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 4 du chap. VIII	48—49
— 4. — Note à l'appui de l'allocation demandée au chap. IX, art. 4	50—51
— 5. — Compte général des travaux exécutés dans les prisons, pendant l'exercice 1842	52bis

Ministère des Affaires Étrangères.

IV. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour 1845</i>	53
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	54—55
— II. — Traitements des agents politiques.	ib.
— III. — — — — consulaires, etc.	56—57
— IV. — Frais de voyages des agents du service extérieur, etc.	ib.
— V. — Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.	ib.
— VI. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues	ib.
— Dépenses résultant de l'exécution du traité de paix avec les Pays-Bas (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	ib.
— Récapitulation	58—59

Marine.

V. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Marine pour 1845</i>	61
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	62—63
— II. — Bâtiments de guerre. — Composition de la flottille.	ib.
— — — — Personnel. — Vivres	64—65
— Entretien, chauffage et éclairage. — Équipement d'un brick	66—67
— III. — Magasin de la Marine	ib.
— IV. — Pilotage	68—69
— — Remises à payer aux pilotes.	70—75
— V. — Service des bateaux à vapeur sur l'Escaut	72—75
— VI. — Police maritime	ib.
— VII. — Secours maritimes. — Sauvetage	74—75
— VIII. — Pensions civiles et secours	ib.
— Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende. — Entretien de la <i>British Queen</i> (<i>crédits qui ne figurent plus au Budget de 1845</i>)	ib.
— Récapitulation	76—77

Ministère de l'Intérieur.

TITRE	PAGES
VI. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour l'exercice 1845.</i>	79
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement . . .	80 — 81
— II. — Pensions et secours	ib.
— III. — Statistique générale	82 — 85
— IV. — Frais d'administration dans les provinces. Anvers, Brabant, Flandre occidentale. . .	ib.
— — — — — Flandre orientale, Hainaut, Liège . . .	84 — 85
— — — — — Limbourg, Luxembourg, Namur . . .	86 — 87
— — — — — Frais de milice. — Indemnités des membres des conseils de milice	88 — 89
— V. — Voirie vicinale — Plans généraux de délimitation	ib.
— VI. — Service de santé et Académie royale de médecine	ib.
— VII. — Fêtes nationales.	ib.
— VIII. — Eaux de Spa. — Réparation des monuments	ib.
— — — — — Subsidés aux provinces de Luxembourg et de Limbourg pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).	90 — 91
— IX. — Premier quart d'une somme de 200,000 francs pour frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale à Arlon	ib.
— X. — École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles	ib.
— XI. — Fonds d'agriculture	ib.
— XII. — Milice. — Frais d'impression des listes alphabétiques.	ib.
— XIII. — Garde civique.	92 — 95
— XIV. — Récompenses honorifiques et pécuniaires.	ib.
— XV. — Légion d'honneur et Croix de fer.	ib.
— XVI. — Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre	ib.
— XVII. — Commerce	ib.
— XVIII. — Industrie	94 — 95
— XIX. — Instruction publique.	96 — 97
— XX. — SECTION 1 ^{re} . — Lettres et sciences	98 — 99
— — 2. — Archives du royaume	ib.
— — 3. — Beaux-arts	ib.
— XXI. — Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1835 à 1842	100 — 101
— XXII. — Dépenses imprévues et travail extraordinaire	ib.
— — — — — Récapitulation	102 — 103

Ministère des Travaux Publics.

VII. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1845.</i>	103
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.	106 — 107
— II. — SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées. — Plantations.	ib.
— — 2. — Canaux, rivières, polders	106 — 115
— — 3. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe	112 — 113
— — — — — Phares et fanaux.	ib.
— — 4. — Bâtiments civils	114 — 115
— — 5. — Personnel des ponts et chaussées	ib.
— III. — SECTION 1 ^{re} . — Chemin de fer.	ib.
— — 2. — Postes	116 — 117
— IV. — Mines.	ib.
— V. — Pensions.	118 — 119
— VI. — Secours	ib.
— VII. — Dépenses imprévues	ib.
— — — — — Récapitulation générale.	ib.

Ministère de la Guerre.

VIII. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce département pour l'exercice 1845.</i>	121
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.	122 — 125
— II. — SECTION 1 ^{re} . — Solde de l'état-major.	ib.
— — 2. — Solde et habillement des diverses armes.	ib.

	PAGES.
CHAPITRE. II. — SECTION 3. — Masses des corps, frais divers et indemnités.	124—125
III. — École militaire	ib
— IV. — Matériel du service de santé et hôpitaux	126—127
— V. — Matériel de l'artillerie et du génie.	ib
— VI. — Traitements divers et pensions.	ib.
— VII. — Dépenses imprévues	ib.
— Récapitulation	128—129
<i>Pièces servant de développement au Budget de la Guerre</i>	131
CHAPITRE. I ^{er} . — Administration centrale.	135
— II. — SECTION 1 ^{re} . — Art. 1 ^{er} . — État-major général.	134
— — — — 2. — État-major des provinces et des places	135
— — — — 3. — Intendance militaire et administration militaire.	136
— — — — 4. — Service de santé et administration des hôpitaux	137—138
— — — — 5. — Frais de représentation.	139
— — — — 2. — 1 ^{er} . — Arme de l'infanterie. — Régiment d'élite	140
— — — — Douze régiments d'infanterie de ligne.	141
— — — — Trois id. de chasseurs à pied	142
— — — — Cadre de réserve	143
— — — — Deux compagnies sédentaires	144
— — — — Division de discipline.	145
— — — — Compagnie d'enfants de troupe	146
— — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie.	147
— — — — 2. — Arme de la cavalerie — Deux régiments de chasseurs à cheval.	148
— — — — Deux régiments de lanciers	149
— — — — Deux id. de cuirassiers	150
— — — — Régiment des guides.	151
— — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie	152
— — — — 3. — Arme de l'artillerie. — État-major	153
— — — — 1 ^{er} régiment d'artillerie	154—155
— — — — 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} régiments d'artillerie	156—157
— — — — Compagnie de pontonniers	158
— — — — Id. d'ouvriers d'artillerie.	159
— — — — Id. d'ouvriers armuriers.	160
— — — — Id. sédentaire d'artificiers	161
— — — — Escadron du train d'artillerie	162
— — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie	163
— — — — 4. — Arme du génie. — État-major	164
— — — — Régiment du génie	165
— — — — 5. — Dépenses extraordinaires — Corps de la gendarmerie.	166
— — — — 3. — 1 ^{er} . — Masse de pain	167
— — — — — 2. — Id. de fourrages	168
— — — — — 3. — Id. d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.	169
— — — — — 4. — Id. de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.	170
— — — — — 5. — Id. de casernement des chevaux.	171
— — — — — 6. — Id. id. des hommes	172
— — — — — 7. — Frais de route des officiers	173
— — — — — 8. — Transports généraux et autres	174
— — — — — 9. — Primes de rengagement	175
— — — — — 10. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde.	176
— — — — — 11. — Dépenses de vivres aux camps et indemnités pour logement et nourriture.	177
— — — — — 12. — Remonte.	178
— — — — — 13. — Frais de bureau et d'administration des corps.	179
CHAPITRE. III. — École militaire	180
— IV. — Matériel du service de santé et des hôpitaux.	181
— V. — ART. 1 ^{er} . — Matériel de l'artillerie	182—187
— — — — 2. — Id. du génie.	188—189
— VI. — Traitements divers et pensions.	190—191
— VII. — Dépenses imprévues	192
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Guerre pour l'exercice 1845</i>	193

	PAGES.
Récapitulation de la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1844, etc.	195
Indication des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.	ib.
<i>État-major général.</i> — Devis de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major général, pendant 30 jours	196
<i>Infanterie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 30 jours et 8 jours de marche	197
<i>Cavalerie.</i> — Devis de la dépense résultant du cantonnement et du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.	198
<i>Artillerie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 2 batteries d'artillerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche	199
<i>Génie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 4 compagnies du régiment du génie, pendant 30 jours et 8 jours de marche	200
Récapitulation de la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp, pendant 335 jours	201
<i>Infanterie.</i> — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 335 jours	202
<i>Génie.</i> — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour 2 compagnies du régiment du génie qui garderont le camp pendant 335 jours.	203
Devis de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche.	204

Ministère des Finances.

TITRE	IX. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Finances, pour l'exercice 1845</i>	205
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Secrétariat général. — Bureau de liquidation. — Trésor public	206—207
—	— Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc. — Enregistrement, domaines et forêts. — Commission des monnaies. — Huissiers et gens de service. — Frais de tournées	208—209
—	— Matériel. — Service de la monnaie. — Magasin général des papiers. — Statistique	210—211
—	II. — Administration du Trésor dans les provinces. — Caissier général de l'État	212—213
—	III. — — des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures. — Service sédentaire. — Traitements. — Remises et indemnités des comptables. — Service actif. — Traitements	214—215
—	— Garantie. — Poids et mesures	216—217
—	— Avocats de l'administration. — Frais de bureau et de tournées. — Indemnités.	218—219
—	— Matériel	220—221
—	— Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg. — Indemnités pour les transcriptions des mutations. — Traitements des agents du cadastre non remplacés	222—223
—	— Entrepôt d'Anvers.	224—225
—	IV. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Traitement du personnel	224—231
—	— Matériel. — Dépenses du domaine. — Palais de Bruxelles et de Tervueren	232—233
—	V. — Pensions et secours	234—235
—	VI. — Dépenses imprévues et travail extraordinaire	236—237
	Récapitulation générale.	ib.
<i>Pièce à l'appui.</i>	— Relevé des admissions à la retraite depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 1 ^{er} octobre 1844	239—242

Non-Valeurs et Remboursements.

TITRE	X. — <i>Développements du Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1845</i>	245
CHAPITRE	I ^{er} . — Non-Valeurs	244—245
—	II. — Remboursements	ib.
—	III. — Péages	ib.
	Récapitulation	ib.